RENE LOUIS D'ARGENSON

MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON

MÉMOIRES ET JOURNAL INÉDIT
DU MARQUIS D'ARGENSON

Ministre des affaires étrangères sous Louis XV

PUBLIES ET ANNOTES par M. LE MARQUIS D'ARGENSON

TOME I

PARIS 1857

[J.M. GALLANAR=éditeur]

PRÉFACE DE L'ÉDITEUR

[v] Les mémoires du marquis d'Argenson ont paru en 1825, dans la collection Baudouin des Mémoires sur la révolution françoise. Ils obtinrent à cette époque une certaine approbation d'estime et de curiosité; des lecteurs attentifs, des historiens consciencieux (nous citerons Sismondi , et M. de Tocqueville, père de l'académicien), y crurent trouver des lumières sur l'histoire du milieu du règne de Louis XV, époque où les renseignemens contemporains sont, sinon rares, du moins trop souvent suspects et hasardés.

Depuis lors, sans avoir cessé d'être consultés avec fruit, ces mémoires ont été sévèrement critiqués, non précisément sous le rapport de l'authenticité des faits, mais sous celui de la rédaction de certains passages, où l'on a voulu voir une retouche et un remaniement de la part de l'éditeur. Ce reproche, grave s'il étoit fondé, mérite quelques explications dont c'est ici la place naturelle.

[vi] Il existe dans un dépôt public, la bibliothèque du Louvre, de volumineux dossiers renfermant, dans le cours de plus de vingt années de sa vie, les pensées quotidiennes et les notes fugitives du marquis d'Argenson. Il semble avoir pris plaisir A y consigner ses moindres imaginations, les mouvemens symptomatiques de son cerveau, les fluctuations de son esprit, les rêveries passagères de son âme. C'est une confession journalière, écrite avec toute franchise, parlant de ses pensées beaucoup plus que de ses actes, dont il est A peine fait mention.

Enfin ces masses d'écritures, ce fouillis, s'il est permis de se servir de cette expression vulgaire, constituent des fragmens plus ou moins suivis, souvent dépareillés, d'un journal dans lequel il a pris soin de rapporter les événemens dont il étoit témoin, ou qu'il apprenoit par la notoriété, et en même temps les observations que ces événemens lui suggéroient.

Ce n'est donc point un journal de cour comme ceux de Dangeau et de Luynes (le marquis d'Argenson ne la visitoit que rarement). Ce ne sont point A proprement parler des mémoires; il ne s'est point

donné la peine de les rédiger et de les formuler. Ce sont des matériaux jetés au hasard et au courant de la plume, n'ayant de connexité entre eux que leur date, et la suite des faits auxquels ils se rattachent.

[vii] Pourtant il faut faire exception pour ce qui tient à ses théories d'économie sociale, dont il affectionnoit le développement, pour ses plans de réformation, qu'il ne désespéroit pas de voir adopter, au moins partiellement; comme aussi pour ce qui se rapporte aux négociations qui marquèrent son ministère, à l'égard desquelles il tenoit à se disculper de certaines imputations adressées à l'habileté de sa diplomatie. Mais encore ici l'état fragmentaire dans lequel ces documens nous sont parvenus nuit au complément satisfaisant qu'ils pourroient avoir.

Comment ces écrits destinés à lui seul, non pas même à ses amis, mais tout au plus après lui à ses parens les plus proches, sont-ils tombés en la possession de l'État? Comment ont-ils été arrachés à sa descendance, et livrés à la curiosité du public studieux ou frivole qui fréquente les bibliothèques ? Ce n'a pu être que par l'effet des révolutions qui ont bouleversé tant d'existences et de fortunes.

Les manuscrits du marquis d'Argenson furent saisis, pendant la terreur, au nombre des papiers de M. le duc de Luxembourg, émigré. M. de Luxembourg, encore vivant, petit-fils du marquis de Paulmy par sa mère, devoit être le dépositaire de ces mystères d'intimité, réservés avec soin par son grand-père lorsqu'il céda sa belle bibliothèque à M. le comte d'Artois. Ceci explique [viii] encore pourquoi ils se trouvent à la bibliothèque du Louvre, plutôt qu'à celle de l'Arsenal, qui seroit le lieu de convenance.

Ces manuscrits, mentionnés dès 1788 dans l'édition des Loisirs d'un ministre publiée à Bruxelles, servirent au général Grimoard, lors de la publication des lettres de Bolingbroke, et à M. de Flassan dans son Histoire de la diplomatie, où cet auteur rapporte en détail la négociation de Turin.

Nous les avions consultés nous-même,* [*Grace à l'obligeance extrême de feu M. Valery, conservateur de la bibliothèque du

Louvre.] lors de la première publication de ces mémoires; mais nous n'avions point aspiré à en faire connoître l'intégrité, ni l'ensemble. Ceux qui sont venus depuis n'ont point été arrêtés par les mêmes scrupules. Il est vrai que ce n'est pas non plus l'intégrité qui a été recherchée; on s'est borné, ce qui étoit facile, à en tirer au hasard un certain nombre de phrases incorrectes et décousues, de traits malsonnans ou de locutions bizarres. Sans trop insister sur ce sujet, ni surtout prendre le public pour confident de plaintes aussi ridicules que superflues, nous nous bornerons à dire que tout abrégé fait à la légère sera nécessairement informe et trompeur.

Ce n'est qu'au moyen d'une lecture suivie, attentive et achevée, que l'on peut reconnoître [ix] en quoi ce qu'il y a de hasardé en certaines assertions s'élucide par ce qui précède ou ce qui vient plus tard; ce qu'il y a de paradoxal et d'outré se rachète par les conclusions plus judicieuses qui en découlent; enfin certaines propositions contradictoires en apparence sont ramenées à l'unité de vues par la comparaison et la succession des idées.

Sans prétendre excuser ni interpréter d'une manière absolue des paroles dites en volant, et fixées à l'échappée par un procédé assez approchant de la fiction de Rabelais, bornons-nous à citer, parmi les oppositions les plus choquantes , celles qui suivent :

1° Les parlemens vigoureusement attaqués et vigoureusement défendus tour à tour, parce qu'un certain plan dominant de libéralisme que s'étoit forgé l'auteur est tantôt justifié, tantôt contrarié, par la marche de ces institutions jadis si puissantes.

2° Le clergé amèrement décrié dans son intolérance, puis soutenu avec une chaleur d'Ame et une éloquence presque égale à celle de Sieyès, quand il s'agit de la défense de ses biens et de la conservation de ses priviléges (mis en péril par le garde des sceaux Machault).

3° L'union des deux sexes traitée trop souvent avec une légèreté et un laisser-aller sans pareils, quand ailleurs l'auteur se prononce si bien pour [x] la constance dans les affections, et l'institution du mariage contre laquelle il s'élève par boutades, supposant dans son esprit l'épithète d'indissoluble et sans possibilité de divorce ,

comme dans la Bruyère on supplée faux chaque fois qu'il s'agit de dévots.

4 De plus, la famille de l'auteur, son frère, et même son fils, objets de sarcasmes réitérés, quand son attachement pour eux étoit notoire, et pour ainsi dire proverbial. Mais, ne rencontrant pas entre eux et lui cette conformité de plans, de vues et de sentimens qu'il eût souhaitée, son mécontentement s'exhale en censures amères contre leur administration et leur conduite.

5 Une autre remarque à faire dans la lecture de ces étonnans manuscrits , c'est que rien n'y revient aussi fréquemment que les préceptes les plus sages d'économie ou oeconomie, adressés à l'État comme aux particuliers. Or il est constant que l'auteur les pratiqua si peu lui-même, qu'à sa mort ses biens devinrent en majeure partie la proie de ses créanciers. “J'ai trouvé les papiers de mon père en bon ordre, au contraire de ses affaires n , écrit M. de Paulmy à son oncle. Nous dirons , nous , qu'il y régnoit à peu près le même désordre. Mais l'État a pris depuis le soin de les réunir, de les relier précieusement et de les répertorier, ce dont on doit lui savoir beaucoup de gré!

[xi] Certainement il faut une attention soutenue pour pouvoir réunir en un même faisceau les membres épars de ce génie abrupt, pour rallier en un cours suivi les cascades multipliées de cet esprit, juste pourtant dans ses bizarreries, et conséquent dans ses aberrations apparentes.

Absolument parlant , pour que le public fût vraiment juge, il faudroit qu'il lui fût possible de tout connoître; pour que l'indiscrétion fût justifiée, il faudroit qu'elle fût achevée. Si l'on veut juger de l'ensemble d'un tableau , il ne suffit pas de tirer négligemment un seul coin du rideau qui le couvre, ni d'y percer quelques jours au hasard. Faire ici tout ce qu'on a fait, et si laborieusement, pour Saint-Simon, seroit une tache effrayante, en raison de l'étendue des manuscrits et des lacunes qu'ils présentent. Peut-être auroit-on alors un autre Saint-Simon, fort différent, il est vrai, du premier, mais non moins coloré, et surtout non moins inégal; souvent aussi rude et aussi pénétrant; inférieur toutefois, non comme penseur, mais comme rôle joué, comme homme social vivant et agissant au milieu du siècle qu'il raconte. Il y aura

toujours cette différence essentielle, que le marquis d'Argenson n'écrit que pour lui. Saint-Simon a devant soi un auditoire absent, mais qu'il devine et auquel il fait appel. Saint-Simon se relit, et n'est incorrect et obscur qu'autant que cela tient à sa nature. Le marquis d'Argenson [xii] l'est à la fois par nature, par négligence et par distraction.

Aussi n'en demandons pas trop, et bornons-nous à la publication nécessairement un peu écourtée qui va suivre. Cette fois, afin que la fidélité ne puisse pas faire l'ombre d'un doute, exposons avec franchise le mode suivi pour la rédaction de ces mémoires , beaucoup plus étendus que l'édition de 1825, quoique non différens.

1. Nous prenons pour point de départ l'ouvrage connu depuis longtemps sous le nom de Loisirs d'un ministre d'État, ou Essais dans le goût de ceux de Montagne; livre écrit par M. de Paulmy au nom de son père* [*1. Paris, 1785, réimprimés à Liége et Bruxelles, 1787 et 1788. Le titre de ministre d'État n'appartient proprement qu'à M. de Paulmy.], et devant exposer les sentimens de ce dernier sur l'histoire, ainsi que sur la littérature et les arts. Si M. de Paulmy y a mis beaucoup du sien quant à la forme, c'est qu'il s'est permis cette licence ; et nul en effet n'étoit mieux placé pour faire connoître les opinions de son père, avec lequel il avoit vécu. Demander une conférence avec les manuscrits de M. de Paulmy seroit peine perdue: il n'en a jamais existé. M. de Paulmy, qui, lui, étoit essentiellement du métier,* [*2. Expression de Voltaire.] et possédoit au suprême degré le don de rédaction facile, dictoit à ses secrétaires [xiii] et faisoit imprimer sous ses yeux. Dire qu'il n'a pas trop souvent émoussé les aspérités, délayé les couleurs et terni la netteté originale, seroit dépasser notre pensée. Aussi n'avons-nous eu garde de nous en tenir aux Loisirs d'un ministre.


2. Nous avons puisé, et cette fois largement, dans les manuscrits tels qu'ils existent au Louvre, par extraits multipliés, passages nombreux et plus ou moins étendus, de l'immense journal qui les constitue. Ce journal, plusieurs fois interrompu, s'étend de 1728 ou 1730 jusqu'en 1757, à la mort de l'auteur. Il s'applique nonseulement aux événemens intérieurs de la cour, ou à des relations privées, mais encore, et en bien majeure partie, à la

politique étrangère, qui, d'après le genre de fonctions qu'il avoit occupées, devoit tenir naturellement la plus grande place dans les méditations d'un publiciste.

Du reste, écrit à la hâte et sans nulle retouche, à la fin ou au commencement de chaque journée, ce journal doit avoir, à défaut d'autre mérite, celui de l'immédiateté. Il ne faut y chercher que l'impression actuelle, et, du reste, ni révision ni méthode. Négligé, sans être jamais sec; diffus, mais jamais fade, véridique d'intention (car, avec cette manière de procéder, on ne sauroit en demander plus), naïf de pensée, rêveur et enthousiaste par accès, louangeur rarement, et presque [xiv] toujours humoriste et dénigrant, il fourmille de faits racontés à la flûte, d'idées brusquées plutôt qu'exposées avec suite, en même temps que de confusion et de répétitions perpétuelles.

Notre intention, en publiant ces extraits, est de donner une idée, incomplète sans cesser d'être vraie, de ce que peuvent être ces matériaux informes, de ce que ce journal renferme, en bien comme en mal, de ses qualités comme de ses défauts. Si nous, qui sommes intéressé en premier, ne nous formalisons pas de cette publicité, pourquoi d'autres en prendroient-ils ombrage? Cette publicité, d'ailleurs, n'a point dépendu de nous, et, survenant sans l'avoir provoquée, mieux vaut l'accepter telle qu'elle est et non autre, plutôt que, par le temps qui court, elle fût défectueuse, travestie ou falsifiée.

S'il y a culpabilité, elle réside dans la force majeure, dans la violence des révolutions qui ont amené la dépossession des papiers de famille, plus encore dans cette vaine curiosité des temps, que nous appelions ailleurs la promiscuité du siècle (Lettre A M. Sainte-Beuve) ; dans cette violation des secrets privés, et, ce qui est plus grave, car c'est un symptôme social, dans celle des secrets d'État, que l'ancienne monarchie n'eût jamais tolérée.

Mais ici , le marquis d'Argenson, chagrin , prolixe et frondeur, fut avant tout un homme [xv] d'honneur et de probité. A défaut de la garantie des lois, on a, avec lui, celle de son cœur. On peut être honnête homme et écrire pour soi seul des erreurs, homme d'esprit

et rêver bien des sottises et des pauvretés. Cependant il y a toujours ici cette restriction : quelque avant que l'on pénètre en son âme, on n'y rencontre rien où l'honneur ait à péricliter. Philosophe pratique en même- temps que théoricien hasardé, il aima sincèrement Dieu, son Roi, sa patrie; avant tout il aima l'Humanité, les siens aussi, quoi qu'il en veuille faire accroire. Le cœur perce travers cette enveloppe d'humeur et de causticité. Des sentimens généreux , des pensées nobles et élevées, ne requièrent point l'habit de cour, et se reconnoissent sous l'accoutrement le plus casanier.

Au surplus, ce que nous disons des incohérences et des drôleries du journal, moins nombreuses toutefois que les rabâchages, a infiniment moins d'application à la partie sérieuse et travaillée qui s'applique au ministère et aux attributions politiques de l'auteur (ambassade de Portugal, conseil d'État, Académies). Cette portion des manuscrits, par les causes sus énoncées, est mieux élaborée. Malheureusement, aussi, c'est elle qui offre le plus de vides, et dont la conservation est la plus incomplète.

3. Pour reproduire les Écrits politiques du [xvi] marquis d'Argenson, la tâche seroit facile, car les uns ont été imprimés, les autres destinés à l'être , ou du moins à être communiqués par copies. Ainsi, il est aisé de collationner le manuscrit des Considérations avec les éditions, exactes au fond, mais plus ou moins incorrectes par la forme, qui ont été publiées en Hollande.

4. Les originaux des lettres qui font partie du volume de 1825 appartiennent à nos archives propres, et sont tout-à-fait indépendans des manuscrits du Louvre. Quelques-unes de ces lettres sont précieuses, en ce qu'elles font connoître les relations véritables qui existèrent entre le marquis d'Argenson et son frère, durant toute leur vie.

Pour plus de sécurité pour le lecteur, nous avons pris soin de distinguer clairement la partie des mémoires tirée des Loisirs d'un ministre de celle extraite des manuscrits du Louvre. Ces précautions minutieuses n'ont rien à nos yeux de puéril, ni de superflu. La vérité, la pureté, l'authenticité, sont des vertus nécessaires à l'histoire. Elles le sont plus encore en des mémoires,

qui, sans ces qualités, ne seroient que des romans sans valeur, et qui perdent tout leur prix du moment qu'ils sont altérés, fraudés et surchargés. Ils participent de cette sorte de chasteté qui ne doit pas même être soupçonnée. Du moment qu'ils ont été adultérés , ils ne deviennent [xvii] pas seulement inutiles, mais perfides, menteurs et dangereux. Il est facile, avec quelque imagination , de se faire dramatiste , conteur agréable et ingénieux. Si le vrai n'a pas toujours l'attrait de la fiction, il a du moins ce mérite; qui lui est particulier, de ne pouvoir être inventé. Quelque habile que soit un artiste, il ne saura jamais deviner. La nature est trop féconde en types variés pour qu'un portrait tracé d'imagination ait jamais été ressemblant. Il y a en cela de quoi désespérer les romanciers les plus ingénieux et les plus hardis.

Il est entendu que nous ne parlons que de vérité relative, de ce que l'auteur, au point de vue où il s'était placé , tenoit pour vrai quand il manioit la plume. Sans doute il ne voit que sous le coloris de ses passions, sous le reflet de ses sentimens fugitifs et instantanés. La vérité de l'histoire est définitive et absolue , comme doit être le jugement de l'avenir. Celle des mémoires réside, avant tout, dans l'impression du moment, là-propos et l'individualité.

Un dernier mot sur la conservation exceptionnelle de ces manuscrits. Lors de l'encombrement des papiers d'émigrés, ils furent sur le point d'être brûlés ou lacérés, comme tant d'autres. Ce qui les sauva, fut un rapport du citoyen Lenoble, archiviste, [xviii] faisant valoir leur importance, mais surtout leur application aux projets d'affranchissement de l'Italie que nourrissoit alors le Directoire. C'étoit peu de temps avant l'expédition du général Bonaparte. Le Directoire les fit immédiatement transférer dans ses archives, devenues depuis la bibliothèque du conseil d'État.

<>

[xix] NOTICE SUR LA VIE, LE MINISTÈRE ET LES ÉCRITS DU MARQUIS D'ARGENSON <>
Ministre des affaires étrangères sous Louis XVI* [*1. Édition de 1825.]

Rene Louis de Voyer, Marquis d'Argenson, naquit le 18 octobre 1694. Il étoit fils aîné de Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant général de police au Châtelet de Paris , charge qu'il exerça durant vingt et un ans des règnes de Louis XIV et de Louis XV, garde des sceaux sous la régence du duc d'Orléans , de 1718 jusqu'en juin 1720.

Pendant cette longue carrière, le garde des sceaux d'Argenson (né en 1652, mort le 8 mai 1721) se fit remarquer parla surveillance active [xx] qu'il exerça dans la capitale, par le bon ordre qu'il y maintint en des temps agités , par la rigidité de son caractère, qui, jointe à une physionomie austère, ajoutoit à l'impression causée par la sévérité de ses fonctions. Malgré les traits peu prévenans sous lesquels a été dépeint par ses contemporains le destructeur de Port-Royal et l'antagoniste redouté des parlemens, ses ennemis n'ont pu disconvenir que ce fût un magistrat éclairé, infatigable au travail, déployant surtout une intrépidité rare dans les circonstances périlleuses au milieu desquelles il se trouva plus d'une fois placé. « Il eût été digne de naître Romain, dit Fontenelle, et de passer du sénat à la tète d'une armée.

Le temps où il vécut lui interdit cette destinée. Tant d'activité, de courage, de force d'âme, furent concentrés dans l'exercice d'une magistrature subalterne, qu'il illustra par ses talens. Il assura d'une main ferme cet ordre, cette sécurité, cette police enfin, triste nécessité des grandes villes, unique satisfaction d'un peuple qui ne possède point d'autres garanties, dont les avantages, dédaignés dans un pays libre, étoient plus indispensables que jamais, à une époque où la turbulence des grands, la fureur des factions, avoient suspendu si souvent l'exécution des lois et interverti l'action de la justice.

Son abord glacial, la dureté fixe d'un regard qui sembloit pénétrer jusqu'au fond des consciences, [xxi] étoient chez lui l'effet du calcul plutôt que d'une insensibilité véritable. Humain et généreux quand il croyoit pouvoir l'être, il n'usa de rigueurs réelles que lorsque la volonté dont il s'étoit fait l'organe ne lui laissoit aucun choix : "Il fit le moins de mal qu'il put, sous un voile" de persécution qu'il sentoit nécessaire pour "persécuter moins en effet, et même pour épargner les persécutés." (Mémoires de Saint-Simon.) Duclos porte de lui un

jugement semblable : “Il prévint et calma plus de désordre par la crainte qu'il inspira que par des châtiments.”

>

Voltaire* [*1. Lettres sur quelques écrivains accusés d'athéisme.] rapporte que ce fut à M. d'Argenson, alors lieutenant de police, que Fontenelle dut sa tranquillité, après la publication de l'Histoire des Oracles. Ici le témoignage de Voltaire ne sauroit être soupçonné : ce ne fut point envers les imprudences de sa première jeunesse que le même magistrat fit preuve d'indulgence.

Après s'être acquitté d'une charge inférieure et pénible, avec autant de zèle que de discrétion et de sagacité, M. d'Argenson rendit à son pays des services mon moins signalés, dans le poste éminent que lui confia le duc d'Orléans, régent du royaume. Investi de la présidence du conseil des finances, en même temps que de la direction suprême de la justice, il travailla [xxii] puissamment à réparer le désordre dans lequel les dernières années de Louis XIV avoient plongé la fortune publique. Il montra dans ces diverses places une activité incroyable : « Il ne connoissoit point, à l'égard du travail, la distinction n des jours et des nuits. Il donnoit ses audiences dès trois heures du matin, et dictoit, à trois ou quatre secrétaires à la fois, des lettres dont a chacune étoit un modèle de précision et de n clarté .”* [*1. Fontenelle.]

Cependant, lorsque l'abus des ressources véritables que présentoit le système de Law eut amené un discrédit que le garde des sceaux s'étoit efforcé inutilement de prévenir, M. d'Argenson fut sacrifié au mécontentement public , et ceux dont l'extravagance avoit le plus contribué au désordre demeurèrent en place. Il ne survécut que peu de mois à sa retraite.

Exécuteur des volontés d'un prince auquel l'univers ne contesta point de son vivant le nom de Grand, instrument d'un pouvoir qu'entouroit encore le prestige de tous les genres de gloire, le garde des sceaux d'Argenson consacra tous ses soins à l'affermissement de l'autorité monarchique. Mais déjà l'expérience avoit enseigné à

juger avant d'admirer, à penser avant de servir. Participant à la tendance des esprits éclairés du nouveau siècle, ses deux fils, que leur naissance [xxiii] et leur position portoient aux plus hauts rangs de la magistrature, prirent part aux progrès de la philosophie et des lumières, durant la première moitié du xviiie siècle. Sous ce point de vue, il est difficile de pouvoir isoler l'une de l'autre la carrière politique des deux frères.

Le comte d'Argenson (Marc-Pierre), né le 16 août 1696, avoit devancé son frère aîné dans les charges publiques. Intendant de Touraine en 1721, conseiller d'Etat le 28 janvier 1724 * [*1. Il fut reçu en 1726 de l'Académie des Sciences, et en 1749 de celle des Inscriptions et Belles-Lettres.], il concourut à la rédaction de ces belles ordonnances de législation civile qui ont fondé la réputation du chancelier d'Aguesseau. En 1741, il fut nommé à l'intendance de Paris, et, le 25 août 1742, admis au conseil des ministres comme adjoint au. cardinal de Tencin, que le premier ministre Fleury paroissoit s'être désigné pour successeur. Enfin , le 1 er janvier de l'année 1743, le comte d'Argenson entra au ministère de la guerre, en remplacement du marquis de Breteuil, dont la mort subite, arrivée à Issy, presque sous les yeux du cardinal de Fleury, fit tant d'impression sur l'esprit de ce vieux ministre qu'il n'y survécut lui-même que peu de jours.* [*2. Le cardinal de Fleury mourut à Issy, le 29 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans et sept mois.]

Le cardinal de Tencin demeura au conseil jusqu'en 1751, mais n'exerçant qu'une influence secondaire. Retiré dans son diocèse de Lyon, il y mourut en 1758.

[xxiv] Ce moment rappelle de douloureux souvenirs. On étoit au milieu de cette guerre de succession d'Autriche, si follement engagée par une cabale de cour habile à profiter et de la crédulité d'un vieillard, et de l'insouciance d'un jeune monarque, et de l'ardeur d'une nation trop aisée à séduire par 1'appât de la gloire. Cent mille soldats françois venoient de périr sous le canon de Prague et les neiges d'Egra. Les économies accumulées en quinze années d'une administration pacifique avoient été gaspillées en dix-huit mois.

Devenu tout à coup aussi prodigue de sa renommée que des trésors de l'État, le cardinal de Fleury avoit consenti à mettre en jeu une réputation de soixante années de prudence, de probité, de modération, dans la ridicule illusion d'être plus qu'un Richelieu, et de régenter l'Europe comme il gouvernoit son royal élève. Celui qui, peu auparavant, médiateur respecté de toutes les puissances, avait, par un chef-d'oeuvre de politique, sauvé la Turquie d'une invasion russe, fait restituer au Croissant les conquêtes du prince Eugène, et déconcerté les projets du comte de Munich pour l'affranchissement do la Grèce, n'avoit pas éprouvé lui-même de scrupule en manquant à des engagemens solennels, et en voulant attenter aux droits de la légitimité la plus certaine .* [*1. La pragmatique sanction qui assuroit l'héritage d'Autriche à François de Lorraine, gendre de l'empereur Charles VI, avoit été garantie par la France au traité de Vienne, en 1735.]

<>[xxv] Souillant sa pourpre et ses cheveux blancs par une témérité qui n'eût pas été pardonnable à la jeunesse, Fleury s'étoit obstiné à régner jusqu'au dernier période d'une vie presque éteinte , et, presque hors d'état de bouger de son lit, croyoit diriger avec une tête de quatre-vingt-dix ans des armées éloignées de trois cents lieues, et à la conduite desquelles toute sa vie 1'avoit rendu étranger. Une jalousie puérile lui avoit fait congédier le meilleur conseiller dont sa raison affoiblie eût pu s'aider en des instans aussi critiques.* [*1. Germain-Louis de Chauvelin, né en tête, garde des sceaux, vice-chancelier de France, ministre des affaires étrangères en août 1727, exilé le 20 février 1737.] Enfin, jamais scène plus digne des pinceaux de la comédie n'avoit produit d'aussi sanglantes catastrophes. Marie-Thérèse, vengée, par le dévouement des Hongrois et l'assistance de l'Angleterre, des humiliations que lui préparoit le cabinet de Versailles, avoit recouvré tous ses États héréditaires , à l'exception de la Silésie. Privé de son propre patrimoine , notre allié l'empereur Charles Albert, était réduit à solliciter chaque jour la charité du cardinal de Fleury pour éviter de mourir de faim (telles étoient les expressions de ses dépêches). Enivrées de leurs succès et gorgées de nos dépouilles, massacrant [xxvi] les prisonniers sur le champ de bataille et les blessés dans les hôpitaux, des nuées de Talpaches, de Cravates et de Pandours, se répandaient en Alsace et en Lorraine, et jetoient l'épouvante jusque dans la Bourgogne et la Franche-Comté. Leur général, le féroce Mentzel, invitoit à la soumission les habitans de ces

provinces, en menaçant dans ses proclamations quiconque seroit pris les armes à la main de le faire pendre, après l'avoir forcé à se couper, de ses propres mains, le nez et les oreilles. (Voltaire, Siècle de Louis XIV.)

La cour de Vienne comptait si bien sur ces nouvelles conquêtes, qu'elle offrait le royaume de Bourgogne à l'empereur Bavarois, s'il voulait renoncer à ses États héréditaires et se détacher de l'alliance française. Belle-Isle, Broglie, Noailles, Maillebois, luttant inutilement contre la mauvaise fortune, rejetant l'un sur l'autre la cause de leurs revers, ramenoient successivement, à travers mille obstacles, les foibles débris de ces armées qui avoient dû changer la face de l'Europe. Sur cent vingt mille François qui avaient envahi l'Allemagne en 1741, trente-cinq mille à peine traversèrent le Rhin, deux années plus tard, dans un complet dénuement. Appauvrissement, désertion, découragement universel, perspective d'une dissolution imminente, tels étoient les présens que le cardinal de Fleury léguait à son pays pour prix d'une trop longue confiance dans la sagesse de sa politique.

[xvii] Mais l'abattement ne sauroit être de durée chez les François. Les années 1744 et 1745 montrèrent tout ce que peut une nation héroïque. L'armée , que l'on croyoit anéantie, reparut comme par enchantement. Un général enfant adoptif de la France * [*1. Le maréchal de Saxe.], auquel celle-ci n'ose reprocher ni sa naissance ni sa patrie, la commandoit. Louis XV lui-même sembla sortir de son apathie, et, sacrifiant aux dangers de l'État quelques mois de son repos, se rendit au camp, accompagné de son conseil, de ses courtisans, de ses valets. La duchesse de Chateauroux, nouvelle Agnès Sorel, en carrosse doré traîné par huit chevaux, parut au quartier-général. Abandonnant à ses généraux les soins du commandement, le roi fit plus par sa seule présence que leurs plus savantes manœuvres. Ce fut à qui se feroit tuer avec plus de grâce pour mériter un regard; et le monarque le moins familier à l'art militaire ramena la victoire sous des drapeaux qu'elle n'a jamais fuis qu'à regret.

Les deux frères d'Argenson furent en partie les moteurs de ce grand réveil de la France : a “C'étoit à eux, dit M. de Lacretelle,* [*2. Histoire du xviiie siècle.] qu'il étoit réservé de réparer les maux

causés par l'esprit vague et le caractère turbulent des deux frères de Belle-Isle.”

[xxviii] Le ministre de la guerre avoit accompagné Louis XV à la prise de Menin, Ypres, Furnes et Fribourg en Brisgau. Lui-même avoit hâté la reddition de cette dernière place, grâce à un stratagème heureux. On accorda comme une faveur à la garnison de la ville de se retirer dans les forts, où les provisions manquant pour un si grand nombre de troupes, elles ne tardèrent pas à être reduites par la famine. Ce fut au retour du roi à Versailles, le 18 novembre de la même année, que son frère, le marquis d'Argenson, fut nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Il étoit âgé de cinquante ans; sa carrière avoit eu jusque là peu d'éclat. Plus homme de cabinet qu'homme du monde, plus réfléchi que brillant, plus philosophe que courtisan, il avoit consacré ses loisirs à des études persévérantes. Conseiller au parlement en 1716 , en 1720 il étoit entré au conseil d'État (le 6 novembre), et avoit été nommé, la même année, intendant du Hainaut et Cambrésis, en résidence à Maubeuge. Ce fut pendant la durée de son intendance qu'eut lieu le congrès de Cambrai (1722-1725), réunion diplomatique ayant pour objet de consolider le traité d'Utrecht, mais dissoute sans résultat, par le renvoi de l'infante destinée pour épouse à Louis XV.

La présence du marquis d'Argenson au congrès de Cambrai contribua puissamment à le mettre au courant des ressorts cachés de la politique.

[xxix] De retour à Paris, en 1724, sa charge l'obligeoit à assister au conseil des parties , pour le jugement des affaires contentieuses. Possesseur d'une vaste bibliothèque déjà réunie par son père, il se livroit à la composition d'opuscules politiques et littéraires, dont une foible partie seulement étoit destinée à la publicité, de son vivant ou après sa mort.

Nous avons déjà parlé de M. de Chauvelin, homme d'un grand savoir, d'un esprit capable des plus hautes conceptions, auquel le cardinal de Fleury dut l'éclat des premières années de son ministère, et qu'il ne récompensa que par l'ingratitude et l'exil. Une

amitié que n'altéra point le changement de fortune unissoit M. d'Argenson au garde des sceaux Chauvelin. Ce fut à la suggestion du garde des sceaux que M. d'Argenson fut désigné pour l'ambassade de Portugal, mission aussi importante que délicate par les avantages qu'en devoit tirer la France, si l'on parvenoit à soustraire ce royaume à la tyrannie mercantile de l'Angleterre. L'exil de M. de Chauvelin, l'attachement prononcé que lui conservoit M. d'Argenson * [*1. M. d'Argenson avoit épousé, dès avant son intendance, Madeleine Meliand, fille de M. Meliand, intendant de Flandre et conseiller d'État. Il eut de ce mariage un fils (M. de Paulmy), et une fille mariée au comte de Maillebois.] (attachement que l'on qualifioit à la cour du terme injurieux de chauvinisme), arrêtèrent le départ du nouvel ambassadeur, qui [xxx] en fut pour une grande partie de ses frais, et pour ses travaux préparatoires sur l'objet de cette mission. M. de Chavigny partit à sa place, au mois de mars 1740.

Depuis lors , le marquis d'Argenson avoir repris ces douces occupations auxquelles il trouvoit tant de charmes ;* [*1. Le 23 mai 1744, M. d'Argenson fut nommé conseiller au conseil royal des finances et des dépêches, titre à peu près honorifique, mais accordé presque toujours à l'ancienneté. 11 n'y avoit jamais que deux membres du conseil qui en fussent revêtus, et la charge étoit à vie. Le marquis d'Argenson en fut pourtant privé à sa sortie du ministère.] non cependant qu'il ne se sentit parfois aiguillonné du désir de mettre en oeuvre les spéculations de bien public que la méditation lui avoit suggérées. Mais voici de quelle nature étoit son ambition : “Il y a aujourd'hui , disoit-il, un métier où il y a prodigieusement à gagner, car personne ne s'en avise. C'est celui d'être parfaitement honnête homme; qu'on joigne à cela une grande application, qui amène nécessairement quelque intelligence, et il est impossible que, de degré en degré, l'on ne soit recherché pour les premières places. Soyons capables, c'est le moyen de nous rendre nécessaires , etc.” Le moyen étoit peu suivi ; aussi la surprise fut-elle générale à la cour lorsque l'on vit nommer à un poste éminent et envié un homme si peu assidu dans les salons de Versailles.

Il y avoit six mois que le ministère des affaires [xxxi] étrangères étoit vacant, depuis le renvoi de M. Amelot * [*1. Amelot de Chaillou, successeur de M. de Chauvelin aux affaires étrangères,

reçut sa démission le 26 avril 1744, mourut en 1749.], que la duchesse de Chateauroux avoit pris en aversion, parce qu'il étoit bègue. (Voltaire.)

“De toutes les parties du gouvernement ,* [*2. Lacretelle, Histoire du xviiie siècle.] c'étoit la seule dont Louis XV semblât toujours s'occuper avec quelque attrait; mais il en faisoit le travail si négligemment qu'il fut souvent obligé d'appeler à son aide Chavigny, homme habile en diplomatie. La correspondance de Louis XV avec Frédéric, roi de Prusse, fit sentir à ce prince les inconvéniens de conduire les négociations sans intermédiaire. Frédéric savoit s'y prévaloir du besoin que l'on avoit de ses armes et de la gloire qu'il avoit acquise. Louis étoit piqué du ton que prenoit ce monarque, dont la puissance étoit si inférieure à la sienne.”

Ce fut pour parer à ces inconvéniens que M. d'Argenson fut élevé à des honneurs auxquels l'appeloient ses connoissances acquises, et aussi l'habileté que déployoit son frère dans le département qui lui étoit confié. Le choix de Louis XV s'étoit d'abord porté sur M. de Villeneuve, revenu depuis peu d'une ambassade à Constantinople, dont il s'étoit acquitté avec [xxxii] honneur. Mais celui-ci s'excusa sur son âge de soixante et onze ans , et sur le mauvais état de sa santé. M. d'Argenson, sans avoir rempli lui-même d'ambassade, étoit cependant connu à l'étranger par sa désignation à celle de Lisbonne. Cette mission avoit tellement inquiété les Anglois, que, pendant deux années consécutives, il y eut à la bourse de Londres des paris ouverts pour savoir s'il partiroit ou non.

Il arrivoit au pouvoir avec de grandes pensées, et des plans mûris de longue main pour la grandeur et la prospérité de sa patrie. Les contrariétés qu'il éprouva, l'état désordonné où se trouvoit l'Europe, la jalousie de ses collègues, lui en interdirent l'exécution. C'est à la postérité qu'il les a légués ; et ses écrits seroient mieux juger son caractère que les trois années d'un ministère orageux.

Le gouvernement des deux frères s'annonça d'une manière brillante et féconde en événemens .* [*1. Voici quelle étoit pour lors la composition du conseil des ministres: M. d'Aguesseau ,

chancelier de France, tenant les sceaux; M. de Maurepas à la marine, d'où il fut renvoyé en 1749; M. Orry, contrôleur général des finances, remplacé peu après, en 1745, par M. de Machault; MM. d'Argenson; M. de Saint-Florentin, secrétaire d'État de la maison du roi; Boyer, ancien évêque de Mirepoix, tenant la feuille des bénéfices; le cardinal de Tencin et le maréchal de Noailles, ministres d'État sans attributions.] L'année 1745 fut marquée par une des plus belles victoires que la France comptât dans [xxxiii] ses annales, en un temps où il étoit encore possible de les compter. Aujourd'hui même que nos lauriers se sont tant accrus , ils n'ont pu obscurcir le souvenir de Fontenoy (1er mai 1745). Les deux ministres d'Argenson se trouvèrent avec Louis XV à cette journée. M. de Voyer, fils aîné du ministre de la guerre, chargeant la colonne angolaise à la tète du régiment de Berri, s'exposa longtemps au milieu de la mêlée, et fut pendant deux heures tenu pour mort par son père. C'eût été le second fils qu'il eût perdu sous les drapeaux, le plus jeune ayant péri deux années auparavant , sur les remparts de Prague.* [*1. Lettre de madame du Deffand au président Hénault, 21 juillet 1742. La mort du petit d'Argenson est affreuse. Il paroît qu'il fut tué en duel par M. de Clermont Tonnerre. Aussi répandit-on qu'il avoit été tué par la foudre.] Huit* [*2. M. de Voyer (Marc-René), fils aîné du ministre de la guerre, né en 1722, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur de cavalerie, grand bailli de Touraine, commandant en Saintonge et dans le pays d'Aunis, après s'être distingué au service militaire et avoir été blessé en plusieurs rencontres, passa les dernières années de sa vie à sa terre des Ormes, ou dans les soins de son commandement. Il mourut victime de son dévouement, ayant gagné dans les marais de Rochefort, dont il activoit le dessèchement, la maladie à laquelle il succomba, le 18 septembre 1782.] canons anglois pris à cette bataille furent donnés par le roi au comte d'Argenson, en récompense de ses services.

On peut juger de l'ivresse générale qu'inspira la victoire de Fontenoy par ce billet écrit par [xxxiv] Voltaire au ministre des affaires étrangères, à l'instant où elle lui fut annoncée : “Ah! le bel! emploi pour votre historien ! Il y a trois cents ans que les Rois de France n'ont rien fait de si glorieux. Je suis fou de joie. Bonsoir, Monseigneur.”

La réponse du marquis d'Argenson, écrite sur le champ de bataille, se trouve rapportée dans le Commentaire sur la vie et les ouvrages de l'auteur de la Henriade.

Elle contient un des récits les plus fidèles et les plus authentiques des événemens dont il venoit d'être témoin.. Elle retrace un temps où l'enthousiasme public étoit ravivé pour un monarque dont on oublioit les erreurs passées, en faveur des intentions plus nobles qu'il venoit de manifester; où l'intérêt général se portoit vers le dauphin , qui, par sa bonne grâce et quelques symptômes de bravoure, s'étoit acquis une popularité dont, s'il faut en croire des mémoires contemporains, son père lui-même ne tarda pas à devenir jaloux. Au milieu de ces sentimens qui caractérisent le temps où il écrivoit, on reconnoît aussi dans le récit du marquis d'Argenson les émotions d'une âme qui répugne à prendre part à ces sanglans divertissemens des rois, dont l'idée de gloire ne peut entièrement déguiser à ses yeux l'affreuse nudité. Le voici :

“Monsieur l'historien, vous avez dû apprendre [xxxv] dès mercredi au soir la nouvelle dont vous me félicitez tant. Un page partit du champ de bataille le mardi à deux heures et demie , pour porter les lettres ; j'apprends qu'il arriva le mercredi à cinq heures du soir à Versailles. Ce fut un beau spectacle que de voir le roi et le dauphin écrire sur un tambour, entourés de vainqueurs et de vaincus, morts, mourans et prisonniers. Voici des anecdotes que j'ai remarquées : J'eus l'honneur de rencontrer le roi dimanche, tout près du champ de bataille. J'arrivois de Paris au quartier de Chin. J'appris que le roi étoit à la promenade. Je demandai un cheval; je joignis Sa Majesté près d'un lieu d'où l'on voyoit le camp des ennemis. J'appris pour la première fois de Sa Majesté de quoi il s'agissoit tout à l'heure, à ce qu'on croyoit. Jamais je n'ai vu d'homme si gai de cette aventure qu'étoit le maître. Nous discutâmes justement ce point que vous tranchez en quatre lignes : quels de nos rois avoient gagné les dernières batailles royales? Je vous assure que le courage ne faisoit point de tort au jugement, ni le jugement à la mémoire. De là, on alla coucher sur la paille. Il n'y eut pas de nuit de bal plus gaie; jamais tant de bons mots. On dormit tout le temps qui ne fut pas coupé par des courriers, des Grassins* [*1. Arquebusiers commandés par M. de Grassin.] et des aides [xxxvi] de camp. Le roi chanta une chanson qui a beaucoup de couplets, et qui est fort drôle. Pour le dauphin, il étoit à la bataille comme à une chasse de lièvre, et disoit presque : ‘ Quoi!

n'est-ce que cela ?' Un boulet de canon donna dans la boue et crotta un homme près du roi. Nos maîtres rioient de bon cœur du barbouillé. Un palefrenier de mon frère a été blessé à la tête, d'une balle de mousquet. Ce domestique étoit derrière la compagnie."

"Le vrai, le sûr, le non flatteur, c'est que c'est le roi qui a gagné lui-même la bataille, par sa volonté, par sa fermeté. Vous aurez des relations et des détails; vous saurez qu'il y a eu une heure terrible, où nous vîmes le second tome de Dettingue. Nos François humiliés devant cette fermeté angloise, leur feu roulant qui ressembloit à l'enfer, que j'avoue qui rend stupides les spectateurs les plus oisifs. Alors on désespéra de la république. Quelques-uns de nos généraux qui ont plus de courage de cœur que d'esprit donnèrent des conseils fort prudens. On envoya des ordres jusqu'à Lille; on doubla la garde du roi, on fit emballer; et à cela le roi se moqua de tout et se porta de la gauche au centre, demanda le corps de réserve et le brave Lowendhal; mais on n'en eut pas besoin. Un faux corps de réserve donna. C'étoit la même cavalerie qui avoit d'abord donné inutilement, la maison du roi, les carabiniers, [xxxvii] ce qui restoit tranquille des gardes françoises, des Irlandois, excellens surtout quand ils marchent contre des Anglois et Hanovriens. Votre ami M. de Richelieu est un vrai Bayard. C'est lui qui a donné le conseil, et qui l'a exécuté, de marcher à l'ennemi comme des chasseurs ou comme des fourrageurs, pêle-mêle , la main baissée, le bras raccourci ; maîtres, valets, officiers, cavaliers, infanterie, tout ensemble. Cette vivacité françoise dont on parle tant, rien ne lui résiste ; ce fut l'affaire de dix minutes que de gagner la bataille avec cette botte secrète. Les gros bataillons anglois tournèrent le dos, et, pour vous le faire court, on en a tué quatorze mille. Il est vrai que le canon a eu l'honneur de cette affreuse boucherie. Jamais tant de canons, ni si gros, n'ont tiré à une bataille générale, qu'à celle de Fontenoy. Il y en avoit cent, Monsieur. Il semble que ces pauvres ennemis aient goulu à plaisir laisser arriver tout ce qui leur devoit être le plus malsain, canon de Douai, gendarmerie, mousqueterie. A cette charge dernière, dont je vous parlois, n'oubliez pas une anecdote : Monseigneur le dauphin, par un mouvement naturel , mit l'épée à la main de la plus jolie grâce du monde, et vouloit absolument charger. On le pria de n'en rien faire. Après cela, pour vous dire le mal comme le bien, j'ai remarqué une habitude trop tôt acquise, de voir [xxxviii] tranquillement sur le champ de bataille des morts nus, des ennemis agonisans, des plaies fumantes. Pour moi, j'avouerai que le cœur me manqua, et que

j'eus besoin d'un flacon. J'observai bien nos jeunes héros , je les trouvai trop indifférens sur cet article; je craignis, pour la suite d'une longue vie, que le goût vînt à augmenter pour cette inhumaine curée."

"Le triomphe est la plus belle chose du monde : les Vive le roi! les chapeaux en l'air au bout des baïonnettes; les complimens du maître à ses guerriers; la visite des retranchemens, des villages et des redoutes si intactes, la joie, la gloire, la tendresse ! Mais le plancher de tout cela est du sang humain, des lambeaux de chair humaine. Sur la fin du triomphe, le roi m'honora d'une conversation sur la paix. J'ai dépêché des courriers. Le roi s'est fort amusé hier à la tranchée* [*1. Tournai se rendit le 23 mai, et la citadelle le 19 juin 1745] on a beaucoup tiré sur lui. Il y est resté trois heures. Je travaillois dans mon cabinet, qui est ma transitée; car j'avouerai que je suis reculé de mon courant par toutes ces dissipations. Je tremblois de tous les coups que j'entendois tirer. J'ai été hier voir la tranchée en mon petit particulier. Cela n'est pas fort curieux de jour. Pour aujourd'hui, nous aurons un Te Deum [xxxix] sous une tente, avec une salve générale de l'armée, que le roi ira voir du Mont de la Trinité. Cela sera beau."

Réponse de Voltaire, du 20 mai 1745.

"Vous m'avez écrit, Monseigneur, une lettre telle que Madame de Sévigné l'eût faite, si elle s'étoit trouvée au milieu d'une bataille. Je viens de donner bataille aussi, et j'ai eu plus de peine à chanter la victoire que le roi à la remporter. M. Bayard de Richelieu vous dira le reste. Vous verrez que le nom d'Argenson n'est pas oublié.* [* [1. D'Argenson, qu'enflammaient les regards de son père, La gloire de l'État d tous les siens si chère, Le danger de son roi, le sang de ses ayeux, Assaillit par trois fois ce corps audacieux, Cette masse de feu, qui semble impénétrable. On l'arrête, il revient ardent, infatigable :
Ainsi qu'aux premiers temps, de leurs coups redoublés, Les béliers enfonçaient les remparts ébranlés. (Poem de FONTENOY.)] En vérité, vous me rendez ce nom bien cher; les deux frères le rendent bien glorieux. Adieu, Monseigneur ; j'ai la fièvre à force d'avoir embouché la trompette. Je vous adora."

Ce fut, en effet, d'après la relation du marquis d'Argenson et les renseignemens fournis par plusieurs officiers généraux que Voltaire composa presque immédiatement son Poëme de Fontenoy.

[xl] Cinq éditions en furent épuisées, et dix mille exemplaires vendus dans l'espace de dix jours, telle étoit l'avidité du public pour ce qui retraçoit un triomphe aussi national.

La victoire de Fontenoy, celles de Raucoux (11 octobre 1746) et de Laufeld (2 juillet 1747), enfin l'investissement de Maestricht en avril 1748, eurent pour effets la soumission complète de la Belgique Hollandoise et Autrichienne. Les savantes manœuvres du saxon Maurice et l'intrépidité du Danois Lowendhal eurent une grande part à ces succès. Mais le nom du ministre qui secondoit et dirigeoit leurs opérations appartenoit uniquement à la France. Le comte d'Argenson, s'associant par ses talens administratifs à la gloire de nos armes, avoit fait succéder la discipline au désordre et la confiance au découragement. Ce fut lui qui, après avoir recomposé une armée presque dissoute, réussit à réparer chaque nouveau succès, non moins destructif que les défaites passées, à mettre en honneur l'ordre et la subordination, surtout à assigner les rangs à la bravoure, en dépit de l'intrigue et de la faveur. Mais déjà ses vues, se portant sur l'avenir, préparoient des institutions grandes et durables.* [*1. Lacretelle, Histoire du xviiie siècle.]

“Le comte d'Argenson s'efforçoit d'inspirer au roi le goût des monumens utiles. Il le prouva [xli] par l'établissement d'une école militaire,* [*1. Édit de janvier 1751 , enregistré au parlement le 22 du même mois.] où furent reçus cinq cents gentilhommes, dont les parens, dépourvus de biens, étoient morts au service de l'État, ou s'y étoient distingués. On approuva un monument dont l'exécution fut simple et noble comme son objet. Le même ministre ne cessa de protéger l'établissement des Invalides. Ce fut pour eux qu'il fit planter, vis à vis de leur hôtel, l'agréable promenade à laquelle il donna le nom de Champs-Élysées, comme pour inviter ces soldats mutilés à goûter le repos que les fables anciennes ont imaginé pour les guerriers illustrés. L'édit du 1 er novembre 1750, par lequel il fit instituer une Noblesse militaire acquise de droit à tous ceux qui parviendraient au grade d'officiers généraux, fut vivement applaudi par la nation, et les philosophes[*2. Marmontel publia

dans le Mercure de France un poème sur la fondation de l'École militaire, et une épître au roi sur la noblesse accordée aux anciens officiers.] y virent une heureuse application de leurs maximes.”

C'étoit un premier pas vers l'égalité d'avancement, dont le principe choquoit trop les préjugés pour qu'on osât le proclamer ouvertement sous l'ancien régime.

Le corps des Grenadiers Royaux, un des plus beaux de l'armée, et qui rendit le plus de services, [xlii] dut son existence au même ministre. Ce furent d'abord sept régimens de nouvelles recrues , qui rivalisèrent dès leur origine avec les troupes les plus aguerries.

Au ministère de la guerre le comte d'Argenson réunit le département de Paris (à dater de l'année 1749). Cette ville dut à son administration plusieurs embellissemens; nous nous bornerons à nommer la place Louis XV, la rue Royale et les édifices qui la décorent, monumens conçus presque aussitôt après la bataille de Fontenoy, et destinés à en perpétuer le souvenir.

Les compagnies du guet, auparavant si méprisées , reçurent sous la même direction une tenue plus régulière, un habillement uniforme, et furent instruites au maniement des armes.

Enfin, M. d'Argenson s'étoit proposé la suppression d'un des abus les plus choquans de l'ancien régime : la propriété et la vénalité des régimens. Le prix en devoit être diminué progressivement à chaque mutation, jusqu'à ce qu'il eût été totalement annulé.

L'armée, ce sanctuaire de l'aristocratie , étoit en même temps le repaire de toutes les cabales et de toutes les injustices. Les gentilshommes de province, humiliés par la noblesse de cour, se plaignoient aussi des dédains que plus tard ils ont paru oublier.

C'était en quelque sorte la féodalité réclamant l'assistance de la philosophie contre les abus dont elle-même étoit victime.

[xliii] Aux lumières de son frère aîné le comte d'Argenson joignoit un extérieur moins sévère , et qui le rendoit plus propre à se maintenir A la cour. Il savoit, dit Lacretelle , plaire sans s'avilir, et cacher des pensées hautes sous des formes légères. Doué d'un abord prévenant, d'un esprit orné, d'une conversation spirituelle, d'une figure agréable, enfin d'une souplesse de caractère qui manquoit à son aîné , ce fut, au dire de ses contemporains , l'un des hommes les plus aimables et les plus spirituels du dernier siècle. A la fois ferme et persuasif , laborieux et dissipé , au courant de tous les riens du moment et de tous les grands intérêts de l'État, il sembloit passer sa vie dans la société la plus frivole, et ne finit jamais sa journée sans s'être mis au courant de son travail. Ce fut, de tous les ministres de Louis XV* [*1. Correspondance de Grimm, mars 1769.] celui pour lequel ce prince montra le plus de goût et d'amitié. Louis XV apprécia ses services , et eut le courage de le maintenir en dépit des favorites , qui redoutoient son influence et la voyoient avec jalousie.

Dès le début de sa carrière ministérielle , lors de la maladie du roi à Metz, en 1744, le comte d'Argenson fut chargé du renvoi de mesdames de Chateauroux et de Lauraguais, et s'en acquitta avec une rigueur qu'elles ne lui pardonnèrent point. La longue rivalité du même ministre et [xliv] de la marquise de Pompadour * [*I . “La haine de madame de Pompadour contre M. d'Argenson étoit publique. Ses efforts continuels pour le faire renvoyer, et son peu de succès dans ce projet, ont da paroître une chose extraordinaire. Louis XV, ennuyé de ses n inutiles tentatives, lui fit dire par madame de Soubise, n en 1754, qu'il avoit du goût pour ce ministre, et qu'habitué à son travail et à ses formes, elle lui feroit plaisir de ne plus le tourmenter sur cet objet. Femme, et dissimulée par une longue habitude de la cour, madame de Pompadour fut plus réservée depuis cet avertissement; elle n'osa plus attaquer ouvertement M. d'Argenson, et se contenta de le desservir dans toutes les occasions qui se présentèrent. cette tactique n'est pas nouvelle , et la patience dans la haine la fait presque toujours triompher.” (Mémoires du baron de Besenval, tome I, page 208.)], la résistance qu'il opposa souvent aux volontés de cette femme impérieuse, se terminèrent, quatorze ans plus tard, par une

disgrâce non moins éclatante que les dignités dont, pendant si longtemps, il avoit été pourvu.

Cependant le marquis d'Argenson, que nous n'avons un instant perdu de vue , pour nous occuper de son frère , que parce que leur carrière publique étoit commune, partagea les travaux de celui-ci , quoique dans un but différent : car, tandis que l'un s'occupoit à prolonger la guerre, l'autre avoit pour unique ambition de mettre un terme à la lutte qui désoloit la France depuis cinq années.

“Nous sommes frères et nous sommes amis, lui écrivoit le ministre des affaires étrangères, [xlv] presqu'à l'instant de sa nomination (2 octobre 1744), et il n'y a peut-être que le trop d'union à redouter entre nous; du moins des politiques scrupuleux pourront craindre cet inconvénient. Pourtant j'avoue que je me sens disposé à travailler contre vous de toutes mes forces, en procurant et entretenant la paix. J'aimerois à faire jouer à notre patrie le rôle d'un honnête homme, et je ne souhaite de pouvoir et d'habileté que pour cela. Je sais même que vous ne m'en voudrez pas plus de mal, et que votre charge n'en ira que solidement mieux.”

Les intentions pacifiques du ministre ne tardèrent pas à être accueillies par le penchant naturel du roi. Déjà las du rôle de héros, Louis XV attendoit impatiemment la jouissance paisible des voluptés que lui promettoit sa nouvelle maitresse, la marquise de Pompadour. La France entière étoit encore plus avide de repos que son monarque. Ses forces s'épuisoient, ses trophées avoient plus d'éclat que de solidité. Aucune conquête ne pouvoit réparer la ruine du commerce, la privation et le dépérissement des colonies, l'anéantissement de la marine. Telle étoit sur ça point la nullité de nos ressources, qu'en 1747, après le combat naval du Finistère, il ne restoit plus en mer qu'un seul vaisseau de ligne. (Voltaire, Siècle de Louis XV.)

Cependant on s'étoit engagé trop avant pour [xlvi] déposer les armes brusquement, et sans compensation pour de tels sacrifices. Peu de temps après l'entrée du marquis d'Argenson au ministère, mourut l'empereur Bavarois, dont l'alliance n'étoit depuis longtemps qu'une charge pour la France. Cette mort, loin de faire

cesser les motifs de discorde, rendit les haines plus envenimées. Elle fut suivie de l'élection de François de Lorraine, époux de Marie-Thérèse, et grand-duc de Toscane (le 13 septembre 1745).

Dès lors, nos adversaires ne voulurent se prêter à aucun accommodement. Les Anglois s'enrichissoient chaque année des dépouilles de nos colonies, des galions que l'Espagne ne frétoit que pour devenir leur proie. L'Autriche, peu soucieuse de l'occupation momentanée de la Belgique, portoit ses vues ambitieuses sur l'Italie.

La Hollande, serrée de près par nos armes, dont tous les soldats, au nombre de trente-cinq mille , avoient été nos prisonniers de guerre , devoit partager l'impatience de la France pour l'ouverture des négociations. Ce fut en elle que le marquis d'Argenson fonda tout son espoir. A ces dispositions se joignait une affection secrète, depuis longtemps conçue , pour le gouvernement fédéral des Provinces-Unies. C'étoit celui de toute l'Europe qui sympathisoit le mieux avec les principes d'une sage liberté, qu'il chérissoit. C'est ce qui faisoit dire à Voltaire, dans une [xlvii] lettre qu'il lui adressoit de la Haye (8 août 1743) : “Ce gouvernement-ci vous plairoit infiniment. Il est tout municipal : c'est ce que vous aimez. - Les Hollandois veulent la paix sincèrement et de bonne foi , écrivoit le marquis d'Argenson à l'abbé de Vauréal .* [*1. Le long ministère du cardinal de Fleury avoit peuplé la diplomatie de prélats. L'abbé Louis de Gudrapin de Vaurdal, évêque de Rennes, avoit une belle figure, de la distinction dans' les manières, et beaucoup de succès dans le monde. 11 fut reçu en 1749 de l'Académie françoise, et mourut en 1758.] Les raisonnables gagnent les peureux. Les stathoudériens enragés rongent leurs plaies. Les intérêts de l’argent augmentent, et pendant ce temps nous approchons de leurs frontières. Les Hollandois veulent la paix , et seront au moins d'excellens ambassadeurs près de l'Angleterre pour la négocier......Donnez-moi donc, ajoutoit-il dans une autre lettre, quelque proposition que je puisse mettre sous les yeux des bons Hollandois , mais quelque chose où l'honnête ne soit pas blessé par l'utile. Croyez que, s'il est jamais permis de proposer et que cette proposition soit extravagante , ce sera une nouvelle déclaration de guerre; et si l'on montroit de la modération, je ne désespérerois pas d'une paix très-prochaine.”

Après diverses tentatives, sur lesquelles nous ne nous appesantirons point, mais que firent

[xlviii] échouer les prétentions excessives de l'Espagne, s'ouvrit , en septembre 1746 , le congrès de Brida. M. de Puysieux, plénipotentiaire françois, s'y rendit le premier; M. de Wassenaer y représenta la Hollande , le comte de Sandwich l'Angleterre ; l'impératrice d'Autriche n'y eut aucun fondé de pouvoirs, et l'Espagne , qui ne voyoit qu'avec défiance ces tentatives de pacification, y députa M. de Macannas, avec ordre de troubler les négociations, plutôt que d'y prendre part. “La paix”, écrivoit M. d'Argenson à l'abbé de Vauréal, “est réellement à conclure avec nos alliés, avant de la traiter avec nos ennemis.”

Il y eut un autre motif au peu de succès des conférences de Bréda : ce fut la rigueur avec laquelle on traita les Hollandois. Les négociations entamées n'avoient point interrompu le progrès des armes françoises. Quoique depuis longtemps en état d'hostilité réelle, les Hollandois conservoient leur qualité de neutres. On envahit leur territoire sans déclaration préalable. Cet acte de violence impolitique, auquel le marquis d'Argenson s'étoit longtemps opposé, eut l'effet qu'on auroit dû prévoir.

L'influence angloise prit le dessus; le parti républicain, qui inclinoit vers la paix, céda devant celui des orangistes, et, de même qu'en 1672, lors de l'invasion de Louis XIV, on crut un chef unique indispensable au salut de la république.

[xlix] Le drapeau orange fut arboré (mai 1747), et le stathoudérat héréditaire, aboli depuis 1702, rétabli aux acclamations universelles d'un peuple séduit par les guinées angloises et par la vanité monarchique. Le congrès de Bréda fut dissous en juin 1747.

Mais la suite des événemens nous a déjà fait dépasser la durée fugitive de l'administration du marquis d'Argenson. L'année 1745 avoit vu se produire une diversion inespérée, qui faillit changer complétement le sort de la guerre. L'intrépidité d'un jeune prince qui s'étoit risqué presque seul au milieu d'un pays oh sa famille

étoit proscrite faisoit concevoir de vastes espérances. Charles Édouard avoit mis en jeu l'esprit national des Écossois, attachés à sa famille depuis trois cents ans, et soumis à un peuple pour lequel ils conservoient une antipathie héréditaire. Il avoit vu se grouper autour de lui ces clans à demi-sauvages, dont les mœurs, totalement étrangères à l'Europe, nous sont devenue presque familières, grâce aux récits de leur ingénieux compatriote. L'impétuosité de montagnards deminus et armés de bâtons triomphoit de la discipline angloise ; une terreur panique les précédoit, et déjà Londres trembloit à la nouvelle de leur approche. L'Europe, attentive, croyoit l'Angleterre destinée à changer de maître.

“On va peut-être avoir un Stuart pour roi en Écosse et en Angleterre”, écrivoit le marquis [l] d'Argenson à l'abbé de Vauréal; a “il sera notre obligé et notre intime. Mais savez-vous , Monsieur, que ce sera en cette conjoncture qu'il faudra plus de sagesse dans la paix, et un plan plus modéré ? Songez que ce sera un prince sans biens, sans domaines, et fort endetté, redevant surtout beaucoup au malheur de ses sujets, qui se sont sacrifiés pour sa maison depuis soixante ans. Voulez-vous qu'il obtienne encore à la fois de sa nation le sacrifice de sa religion dominante et des intérêts les plus à cœur à leur politique? Je dis, Monsieur, que, si cette révolution arrivoit en Angleterre, et si l'on ne donnoit pas un plan modéré au nouveau roi, vous le verriez ou devenir ingrat, ou chassé de nouveau.”

Deux fois il fut question d'exécuter sur les côtes d'Angleterre un débarquement destiné à seconder le prétendant. La seconde expédition devoit avoir lieu au printemps de l'année 1746. Le duc de Richelieu fut désigné pour la commander, et l'on trouve dans les œuvres de Voltaire (Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade) le manifeste qu'il devoit répandre. Mais ce projet n'eut aucune suite, fort heureusement pour ceux qui l'avoient conçu, ajoute le même auteur, car il n'avoit guère d'autre défaut que d'être impossible.

Réduit à ses propres forces, le prince Édouard vit bientôt la fortune l'abandonner. Défait à Culloden [li] par le duc de Cumberland (27 avril 1746), blessé lui-même dans ce combat, proscrit, déguisé, il erra pendant cinq mois dans les rochers et les marais qui bordent

la côte septentrionale de l'Écosse. Non moins héroïques par leur fidélité que par leur courage, les indigènes de ces contrées protégèrent sa fuite, et pas un ne fut tenté de le trahir. Enfin il réussit à s'embarquer, et à regagner la France à travers de nouveaux périls. Sa défaite avoit été le signal de cruautés dont le récit fait frémir.

De vastes pays dévastés , des populations entières anéanties , des villages et des châteaux livrés aux flammes avec tous leurs habitans, des pairs du royaume périssant sur l'échafaud, tous les soldats et sous-officiers de l'armée jacobite obligés de tirer au sort afin qu'un sur vingt passât par les armes, telle fut la vengeance atroce des vainqueurs.

Pourtant il ne tint pas à l'intervention de la France, manifestée par son ministre des affaires étrangères, que ces excès ne fussent prévenus. Laissons ici parler Voltaire , qui , mieux que qui que ce soit, devoit être informé de ces détails:

“Il* [*1. Siècle de Louis XV.] y avoit en France plusieurs prisonniers de guerre anglois, et l'on crut que cette considération pourroit retenir la vengeance de la cour d'Angleterre, et prévenir l'effusion du sang.

[lii] Le marquis d'Argenson, ministre des affaires étrangères , s'adressa à l'ambassadeur des Provinces-Unies, M. Vanhoey,* [*1. M. Vanhoey, ambassadeur de la république de Hollande près la cour de France, et neveu des de Witt, résida encore longtemps à Paris après le commencement des hostilités. Il étoit intimement lié avec le cardinal de Fleury. L'on a même accusé ce prélat de s'être trop laisser aller aux pacifiques conseils du Hollandois, qui, flattant ses goûts d'économie, le dissuada constamment de toute dépense appliquée à la restauration de notre marine.* D'ailleurs, Vanhoey appartenoit au parti républicain ou pacifique, en opposition à la faction guerrière ou orangiste.] comme à un médiateur. Ces deux ministres se ressembloient en un point qui les rendoit différens de presque tous les hommes d'État : c'est qu'ils mettoient toujours de la franchise et de l'humanité où les autres n'emploient guère que la politique. L'ambassadeur Vanhoey écrivit donc une longue lettre au duc de Newcastle, secrétaire d'État d'Angleterre.”

“...... Mais ses exhortations à la clémence ne produisirent point l'effet qu'on en espéroit. Elles choquèrent le roi d'Angleterre, au lieu de l'adoucir Les états généraux eux-mêmes réprimandèrent vivement leur ambassadeur, et lui ordonnèrent de faire excuse au duc de Newcastle, et de réparer sa faute. L'ambassadeur, convaincu qu'il n'en avoit point fait, obéit, et écrivit que, s'il avoit manqué, c'étoit un malheur inséparable de la condition humaine. Il [liii] pouvoit avoir manqué aux lois de la politique, mais non à celles de l'humanité.”

Cependant le ministère françois ne s'en étoit pas tenu à de stériles remontrances. Sur la proposition du marquis d'Argenson, on arrêta un grand nombre d'Anglois qui se trouvoient en France sans passeports. De ce nombre étoit lord Morton, parent d'un secrétaire d'État d'Angleterre, qui voyageoit, disoit-il, pour sa santé, mais qui fut violemment soupçonné d'avoir noué des intelligences à Lorient pour livrer ce port aux Anglois, lors du débarquement qu'ils firent sur les côtes de Bretagne. Lord Morton fut enfermé à la Bastille, et subit plusieurs interrogatoires. Si la crainte de justes représailles ne put sauver la vie à tous les malheureux proscrits Écossois, du moins le ministre des affaires étrangères avoit-il tenté pour y parvenir ce qui étoit en son pouvoir.

Une négociation d'une autre importance* [*1. Fin de l'année 1745.] dans la balance Européenne l'occupait dans ce même temps. Il s'agissoit, suivant son expression, de la formation d'une république italienne, ou, pour mieux dire, d'une confédération de tous les États d'Italie, dans le but de repousser les Autrichiens et d'y rendre leur retour impossible. On lira avec intérêt, dans la suite de ces mémoires, les vicissitudes qu'éprouva ce projet, dont l'influence pouvait devenir immense sur [liv] les destinées du monde civilisé. L'Italie secouoit pour jamais le joug antipathique des Allemands, et la France libératrice retiroit d'éminens avantages de cet affranchissement. C'étoit une première tentative pour faire intervenir les affections et les sympathies des peuples dans les calculs de la politique , qui , pour la plupart du temps, professe à leur égard une si froide indifférence.

Sans anticiper sur le récit qu'en donne l'auteur lui-même, nous croyons devoir entrer dans quelques détails propres à jeter un plus grand jour sur cette affaire peu connue, mais qui n'a rien perdu jusqu'à ce jour de son importance.

Le plan conçu par le marquis d'Argenson n'étoit rien moins qu'inexécutable. Nos armes étoient victorieuses sur presque tous les points. La république de Gènes étoit notre alliée depuis le traité d'Aranjuez de l'année 1745. Le duc de Modène, gendre du régent, et don Carlos, fils de Philippe V, roi des Deux-Siciles , tenoient à la France par les liens du sang. Le pape et les Vénitiens étoient neutres. Une armée espagnole et françoise de quatre-vingt-dix mille hommes, sous les ordres du comte de Gages et du maréchal de Maillebois, occupoit Parme, Plaisance, le Montferrat, Pavie, Tortone, et presque tout le Milanois, à l'exception du château de Milan. La Toscane et une petite partie de la Lombardie étoient les seules provinces que l'Autriche eût conservées [lv] en Italie. Mais elle avoit pour allié le roi de Sardaigne, qui, au terme du traité de Worms (2 septembre 1743), s'étoit engagé à entretenir trente-cinq mille hommes de troupes, moyennant une solde annuelle de deux cent mille livres sterling, fournie par l'Angleterre. Cette alliance lui avoit coûté cher. La Savoie et le comté de Nice étoient demeurés aux François à la suite des succès remportés par le prince de Conti dans les défilés des Alpes (1744). Maillebois, après avoir battu les troupes sardes à Bassignano (27 septembre 1745), occupoit une grande partie du Piémont, et la citadelle d'Alexandrie, serrée de près, était sur le. point de se rendre.

En de telles conjonctures, il eût été d'autant plus utile de détacher le roi de Sardaigne de la coalition ennemie, que la France venoit de perdre un de ses alliés les plus précieux. Le roi de Prusse, après avoir porté la guerre jusqu'au cœur de la monarchie autrichienne, et avoir remporté par lui-même cinq victoires signalées, venoit de conclure un traité de paix particulier avec Marie-Thérèse.* [*1. Traité de Dresde, 25 décembre 1745.] Peu auparavant, des motifs de religion autant que de politique avoient fait rejeter les offres du pacha turc comte de Bonneval, qui se faisoit fort de décider la Porte Ottomane à déclarer la guerre à l'Autriche , et à envahir la Hongrie. On jugea déplacé de la part [lvi] du roi très-chrétien de rechercher l'alliance d'une puissance infidèle .* [*1. Mémoires de Noailles, tome 6, page 126.] Unie aux troupes sardes, et devenue

maîtresse des Alpes, notre armée se fût trouvée en possession de toute l'Italie ; nous y eussions dicté des lois, et rien ne se fût opposé à l'accomplissement du plan fédéral formé par le marquis d'Argenson. Le roi y avoit souscrit avec un empressement si extraordinaire, que M. d'Argenson écrivoit: Sa Majesté va, sur ce point, plus loin et plus vite que moi. Effectivement, Louis XV en avoit la prompte réussite tellement à cœur, qu'il autorisa son ministre à entamer sur-le-champ la négociation avec le roi de Sardaigne , sans en faire part à un seul de ses collègues. Bien plus, il lui prescrivit de traiter au nom du roi d'Espagne et des autres alliés de la France, sans les en prévenir, et comme si l'on n'eût pu douter de leur consentement à tout ce qui seroit arrêté.



Après diverses ouvertures faites d'abord à Paris, près de M. de Montgardin, chargé d'affaires de la famille de Savoie-Carignan , puis à Turin même, par M. de Champeaux, résident de France A Genève, déguisé sous le nom d'abbé Rousses, des articles préliminaires furent signés conjointement, le 26 décembre 1745.

Il fut stipulé (art. 3) qu'à l'avenir nulle puissance étrangère à l'Italie, pas même la France, [lvii] n'y pourroit posséder, sous aucun titre de domaine quelconque; qu'aucune puissance étrangère n'y pourroit entrer, sous quelque prétexte que ce pût être ; que les Autrichiens en seroient expulsés totalement et à jamais. La Toscane leur eût aussi été enlevée; elle eût passé au prince Charles de Lorraine, frère de l'Empereur, et à ses descendans , avec exclusion perpétuelle de la lignée impériale.

On accordoit au roi de Sardaigne (art. 2) un agrandissement considérable aux dépens de la Lombardie , sur laquelle il avoit aussi réclamé précédemment d'anciens droits.

Les républiques de Gênes et de Venise recevoient pareillement, aux dépens des possessions autrichiennes, un accroissement proportionné de territoire. Enfin , l'infant Don Philippe , dont l'établissement en Italie étoit un des objets de la guerre, avoit Parme, Plaisance, Tortone, Voghera, Crémone, etc., c'est-à-dire un territoire presque double de celui qui lui échut depuis par le traité

d'Aix-la-Chapelle; mais, comme nous allons voir, cette part étoit bien loin de suffire aux prétentions de sa mère. Une autre circonstance fit changer subitement les dispositions du roi de Sardaigne : ce fut l'approche d'une forte armée autrichienne, commandée par le prince de Lichtenstein.

Le comte de Maillebois, gendre du marquis d'Argenson, étoit arrivé à Rivoli , chargé des [lviii] instructions de son beau-père pour la conclusion définitive du traité d'alliance avec la Sardaigne. 1l lui fallut revenir précipitamment sur ses pas , et son retour en France fit cesser le mystère dont jusqu'alors les négociations avoient été enveloppées.

Le roi de Sardaigne, pour rassurer ses anciens alliés contre tout soupçon d'intelligence avec la France , crut devoir faire une démonstration d'hostilités. Le 6 mars 1746, neuf bataillons françois furent surpris dans Asti et faits prisonniers de guerre, au moment où toute l'armée croyoit à la conclusion de l'armistice. La citadelle d'Alexandrie se trouva débloquée, et l'armée françoise perdit une grande partie de ses avantages.

Voici, d'autre part , ce qui s'étoit passé dans nos relations avec l'Espagne. Le i 6 janvier, au moment du départ de M. de Maillebois, Louis XV avoit écrit de sa propre main à Philippe V, pour le prévenir du point où en étoient les choses, et de sa ferme résolution, dans le cas où l'Espagne n'accéderoit pas au traité proposé, de songer uniquement à la défense de son royaume et au soulagement de ses peuples, plutôt que de se ruiner en sacrifices inutiles pour l'établissement des Infans en Italie. Il terminoit en ne donnant à l'Espagne qu'un délai de deux jours pour prendre son parti.

A la réception de ce courrier, la reine d'Espagne se crut outragée ; elle ne respira que haine [lix] et vengeance contre les conseillers du roi de France. L'histoire fait assez connoître cette Élisabeth Farnèse, seconde femme de Philippe V ; on sait à quel point cette princesse, abusant de son crédit sur un époux superstitieux, infirme et maniaque, parvint à troubler l'Europe entière pour satisfaire sa propre vanité. La guerre de 173 3 avoit eu pour objet de procurer

le trône de Naples à don Carlos, son fils aîné; à présent il s'agissoit d'établir son second fils don Philippe. Dans ce but , les duchés de Parme et de Plaisance, qu'Élisabeth réclamoit comme héritière unique de la maison Farnèse, ne suffisoient pas à ses désirs; elle y vouloit joindre la Lombardie autrichienne, sur laquelle elle ne se croyoit pas moins de droits que le roi de Sardaigne. Pour donner plus de poids à ses prétentions, elle avoit fait épouser à don Philippe la fille aînée de Louis XV. Ses voeux avoient été sanctionnés par le Pacte de famille signé à Fontainebleau le 25 octobre 1743. Les rois de France et d'Espagne s'y étoient engagés à ne point traiter l'un sans l'autre, et à ne déposer les armes que lorsque le Milanois et le Mantouan auroient été assurés à l'infant, Parme et Plaisance à la reine Élisabeth. Aussi les Espagnols, à leur entrée dans Milan, s'étaient-ils empressés de proclamer don Philippe roi de Lombardie.

Par le traité de Fontainebleau , Louis XV avoit encore promis de ne point signer de paix [lx] générale que Gibraltar et Port-Mahon ne fussent restitués à l'Espagne. Il est aisé de reconnoître que ce pacte, conclu avec irréflexion, et antérieur de plusieurs mois au ministère du marquis d'Argenson, n'offroit à la France aucune compensation des devoirs ruineux qu'il lui imposoit. a Comment a-t-on pu se flatter», écrivoit le ministre des affaires étrangères à l'abbé de Vauréal (9 février 1746), “de l'exécution entière du traité de Fontainebleau , qui n'a jamais été qu'un ouvrage de politique forcée, et le fruit passager de la colère et de la partialité. Qu'on se rappelle la triste époque de cette négociation, notre défaite à Dettingue , notre retraite de Bavière et de toute l'Allemagne, le retour de l'empereur Charles à Francfort, enfin la nécessité de défendre nos propres frontières , menacées par les armées nombreuses de plusieurs nations liguées contre nous. C'est dans une situation aussi déplorable et aussi violente qu'on fit prendre au roi des engagemens ruineux, et en pure perte pour lui.”

Cette façon de penser bien connue du ministre avoit violemment indisposé contre lui la reine Élisabeth. La négociation de Sardaigne mit le comble à son dépit : “On veut nous traiter comme des enfans,” disoit-elle à M. de Vauréal, “on nous menace du fouet, si nous ne faisons pas ce qu'on veut.”

<>Non-seulement M. de Campo Florido, ambassadeur [lxi] d'Espagne à Paris, fut chargé de présenter à Louis XV les remontrances de la reine , mais le duc de Huescar, grand d'Espagne,* [*1. Depuis duc d'Albe et premier ministre du roi Ferdinand VI.] fut député en ambassade extraordinaire pour réclamer de nouveau l'exécution du pacte de Fontainebleau, et la rupture de toute stipulation contraire ; sinon le roi son maître menaçoit aussi de se tenir quitte de ses promesses, et de faire, au besoin, cause commune avec la quadruple alliance contre la France.

La colère d'Elisabeth intimida Louis XV ; elle le fit renoncer subitement à ce projet qu'il avoit sincèrement adopté et nourri dans son cœur pendant plus de six mois. Impatient de mettre fin aux reproches de la reine , il lui dépêcha son confident secret, le vieux maréchal de Noailles. Négociateur, courtisan, général d'armée, il y eut peu de vies aussi pleines d'agitations et d'intrigues que la longue carrière de ce maréchal. Doué d'un esprit caustique et de talens variés, une imagination ardente lui présentoit les choses sous mille faces différentes, et, le temps ne pouvant suffire au développement de la plupart de ses plans , il en résultait dans sa conduite un chaos presque égal à celui de sa tête. Se portant avec une inconcevable rapidité d'un projet à l'autre, ce qui chez lui n'étoit qu'inconstance dut passer plus d'une fois pour noirceur et pour [lxii] duplicité. On lit dans les Mémoires de Saint-Simon * [*1. “Le duc de Noailles a infiniment d'esprit et toutes sortes de ressources dans l'esprit, mais toutes pour le mal, pour des noirceurs longuement excogitées et pour pensées de toutes ses réflexions pour leur succès.” (Mémoires de Saint-Simon.) Adrien-Maurice, maréchal, duc de Noailles, ministre d'État, mort en 1766, à quatre-vingt-huit ans, avoit épousé mademoiselle d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. Ce mariage mit le comble à la fortune des Noailles. Ses mémoires politiques et militaires ont été mis en ordre et publiés par l'abbé Millot; Paris, 1777, six volumes. Mais des manuscrits beaucoup plus étendus sont encore à la Bibliothèque du Louvre.] un portrait de ce maréchal dont l'aigreur et la jalousie peuvent avoir exagéré les couleurs ; mais il est important de rappeler que depuis longues années il avait existé entre lui et le marquis d'Argenson une rivalité de famille que diverses circonstances avoient entretenue.

Le maréchal de Noailles avoit été profondément blessé lorsque, en 1718 , la présidence du conseil des finances lui fut retirée par le duc d'Orléans, régent du royaume, pour être donnée au garde des sceaux d'Argenson. Le traité de Fontainebleau, auquel on reprochait au ministre des affaires étrangères de contrevenir, étoit le fruit de la défaite du maréchal à Dettingue, et des négociations par lesquelles il avoit essayé de l'atténuer. Lui confier le maintien de ce traité, c'était le charger de sa propre cause. Aussi s'en [lxiii] acquitta-t-il avec un empressement peu déguisé.

Pendant son séjour à Aranjuez , à dater du mois d'avril 1746 jusqu'à la fin de la même année , toutes ses démarches eurent pour but de rejeter sur le marquis d'Argenson le blâme de la négociation de Sardaigne. Il promet à la reine le renvoi de l'homme qui lui a déplu, et stipule le renouvellement du pacte de famille. On assure de nouveau à l'infant don Philippe l'héritage Farnèse , et les deux monarques de France et de Castille conviennent d'unir leurs efforts pour empêcher tout accroissement du territoire piémontois en Italie, et d'exclure à jamais le roi de Sardaigne du Milanois et du Mantouan : car, dans l'alternative, Élisabeth aimoit mieux voir ces provinces entre les mains d'un ennemi déclaré, que reconnoître des prétentions opposées aux siennes.

La manière d'agir du maréchal lui valut, à cette cour, la plus haute faveur. Son second fils, le comte de Noailles, qui l'avoit accompagné dans son ambassade, obtint l'ordre de la Toison d'Or et la grandesse, que son père possédoit déjà. “ Toute leur conduite, écrivoit l'évêque de Rennes Vauréal (30 mai 1746), a été de flatter la reine et de condamner à feu et à sang le marquis d'Argenson. Avec cela, il n'était pas difficile de plaire, et ils en conviennent eux-mêmes.”

Le marquis d'Argenson ne pouvoit ignorer les reproches auxquels il étoit exposé ; mais il dédaignoit [lxiv] l'aversion d'une princesse dont l'ambition extravagante n'étoit appuyée d'aucune force véritable. D'ailleurs , il se croyait assuré de l'approbation du roi, dont il pensoit avoir gagné la confiance , et d'après les ordres duquel il n'avoit cessé d'agir; sa franchise répugnoit à croire de cette part un démenti possible. Mais ce n'est pas ainsi qu'agissoit Louis XV. Prompt à se livrer sans réserve à quelque favori à l'aide

duquel il imaginoit contrôler ses ministres, ce monarque travailloit à la dérobée avec les agens d'une diplomatie occulte, dans un but souvent opposé à celui de son gouvernement ostensible. De là résultoit un désaccord funeste à l'intérét public, une défiance générale qui entravoit les rouages de l'administration. Et cependant , grâce à son insouciance habituelle, nul ne laissa jamais à ses ministres un pouvoir plus absolu que ce prince, qui mettoit tant d'amour-propre à vouloir régner par lui-même.

Les Mémoires de Noailles (tome 6, p. 175) fournissent une preuve nouvelle de ces petites faussetés dont étoit capable un si puissant monarque. Le maréchal avoit demandé, en partant de Paris, qu'on l'instruisît de toutes les négociations qui seroient entamées en son absence. Le marquis d'Argenson, qui redoutoit, non sans sujet, son indiscrétion, ne lui envoyoit que des extraits des pièces diplomatiques. Le maréchal les trouvoit insuffisans. Il s'adressa au roi, qui [lxv] lui faisoit parvenir les pièces entières, renfermées dans des boites de confitures , où l'on ne pouvoit supposer que des papiers fussent contenus. Le 17 mai 1746, le marquis d'Argenson s'exprimoit encore en ces termes avec l'abbé de Vauréal : “Nous aurions même à présent le roi de Sardaigne, si nous voulions; mais il y a trop d'Autrichiens en Italie, et l'exécution du plan inestimable de les en chasser demande trop d'efforts, quand on a grande envie de finir la guerre. Il est trop tard à présent, et comment exécuter rien de mieux avec nos graves extravagans?”

Voltaire, écrivant alors à M. d'Argenson, semble lui adresser des consolations sur les contrariétés auxquelles il étoit en butte .* [*1. 11 mars 1746.] “Je ne vous fais pas ma cour, Monseigneur; mais je fais mille voeux pour le succès de votre belle entreprise.* [*2. La paix générale.] On dit que vous avez besoin de tout votre courage, et de résister aux contradictions en faisant le bien des hommes. Voilà où on en est réduit. Vous avez de la philosophie dans l'esprit et de la morale dans le cœur. Il y a peu de ministres dont on puisse en dire autant. Vous avez bien de la peine à rendre les hommes heureux, et ils ne le méritent guère Oh! que vous allez conclure divinement mon histoire ! ....” “Voici le saint [lxvi] temps de Pâques;* [*1. 4 avril 1746.] la reine de Hongrie et la reine d'Espagne dépouilleront toutes deux la vieille femme, et se réconcilieront en bonnes chrétiennes. Cela est immanquable. Ah maudites araignées ! vous déchirerez-vous toujours, au lieu de faire

de la soie ? * [*2. Allusion à des vers de M. d'Argenson où il comparoit les souverains à des araignées dont les plus grosses dévorent les petites. (Note de l'éditeur de Kehl.)] Grand et digne citoyen, ce monde-ci n'est pas digne de vous.”

“Je le penserai toute ma vie, lui écrivoit-il encore,* [*3. 8 janvier 1746.] la paix de Turin étoit le plus beau projet, le plus utile depuis cinq cents ans.”

La fortune se plaisoit à déjouer, à la fois, et les projets de l'ambitieuse Italienne, et les rêves du ministre philanthrope. Philippe V mourut le 9 juillet 1746, et sa fille Marie-Thérèse, femme du dauphin de France , le 22 juillet de la même année. L'union de la France et de l'Espagne n'en fut pas moins intime; mais le sort des armes leur devint de plus en plus funeste en Italie. Dès le commencement de cette même année 1746, il avoit fallu évacuer le Milanois à l'approche des Autrichiens la désunion régnoit entre les commandans françois et espagnols , dont les forces combinées étoient concentrées dans les duchés de Parme et de Plaisance. Une affaire décisive étoit inévitable, et celle-ci consomma la perte de l'Italie. Le résultat de la bataille [lxvii] de Plaisance (16 juin 1746) fut, pour l'armée combinée, une perte de quinze mille hommes. Il ne fallut plus songer qu'à une retraite précipitée, d'abord sur Tortone, puis sur la Provence. Le comte de Maillebois, fils du maréchal * [*1. Jean-Baptiste Desmarets, fils du contrôleur général Desmarets, maréchal de Maillebois, avoit été plus heureux en Corse en 1739. Il avoit achevé la conquête de cette Isle en trois semaines. Le cardinal de Fleury laissa perdre cette possession importante par des vues d'économie mal entendue. Le maréchal de Maillebois mourut en 1762, à quatre-vingts ans. Son fils, le comte de Maillebois, servit depuis dans la guerre de Sept-Ans, comme maréchal-des-logis de Richelieu à Minorque, et de d'Estrées en Allemagne. Il mourut en 1792, dans l'émigration.]et gendre du marquis d'Argenson, fit preuve de courage et de talens militaires distingués dans le cours de cette pénible opération.

Onze mille François, dont le maréchal de Belle-Isle vint prendre le commandement, et huit mille Espagnols, aux ordres de M. de la Mina, qui remplaça le marquis de Gages, suffirent à peine pour défendre la Provence et le Dauphiné d'une invasion autrichienne, et

pour conserver la Savoie, seule conquête qui nous fût demeurée du côté de l'Italie.

Gênes, abandonnée par nos troupes, se rendit, et fut imposée à vingt-quatre millions de contribution de guerre; mais bientôt les malversations et les cruautés du marquis de Botta, gouverneur autrichien, mettant le comble à la misère et à l'indignation, décidèrent un soulèvement.
<>

[lxviii] Quatre mille soldats autrichiens furent massacrés par une population désarmée. L'héroïsme du peuple réchauffa la tiédeur aristocratique du sénat, et les dispositions habiles de Boufflers et de Richelieu assurèrent le salut de la république.

Ce fait prouve à quel point la nation italienne étoit alors digne d'intérêt, et combien il eût été facile de l'attacher à la France, en employant notre puissance à relever sa dignité avilie. Mais l'inconstance des armes, l'extravagance de la cour d'Espagne et la perfidie de celle de Turin, s'étoient unies pour faire échouer les desseins les plus sagement médités. Aujourd'hui, plus loin que jamais de les voir accomplis, on peut répéter avec le marquis d'Argenson : Barbarus has segetes .* [*1. Considérations sur le gouvernement de la France.]

Nous venons d'exposer quelles furent les cabales qui environnèrent ce ministre sur la fin de l'année 1746, et comment Louis XV, après l'avoir investi d'une confiance excessive, en vint à désavouer les actes qu'il lui avoit dictés, afin de faire tomber sur son ministre seul les ressentimens de la reine d'Espagne. Dans de telles dispositions, le roi ne pouvoit garder longtemps dans son conseil un homme qu'il venoit de jouer aussi cruellement. Le 10 janvier 1747, le marquis d'Argenson reçut l'ordre de sa démission.

Pourtant il eut encore, durant cet intervalle, l'avantage de conclure, non sans beaucoup de [lxix] contradictions, une des négociations les plus remarquables de ce règne. Nous voulons parler du mariage du dauphin, devenu veuf, avec la princesse

Marie-Josèphe , fille d'Auguste III , électeur de Saxe et roi de Pologne.

La cour de Madrid proposoit l'infante Antonia,* [*1. L'infante Antonia épousa depuis le duc de Savoie, fils acné du roi de Sardaigne.] sœur de la première dauphine, Marie-Thérèse. Le marquis d'Argenson, pour s'être opposé à cette union, qualifiée d'inceste par les lois civiles et canoniques, fut accusé de douter du pouvoir des clefs de saint Pierre.

Pourtant son avis l'emporta, et l'on est justement surpris de voir ce ministre déjouer les menées espagnoles au moment où il alloit succomber sous ces mêmes intrigues.

L'alliance de la Saxe-Pologne promettoit de grands avantages dans le nord de l'Europe, et, si l'on eût suivi le plan de conduite que conseilloit le ministre qui l'avoit conçue , elle offroit un contrepoids à la puissance déjà menaçante de la Russie, qui, précisément dans cette campagne de 1746, alloit intervenir pour la première fois dans les affaires de l'occident. Selon M. d'Argenson, l'hérédité de la couronne de Pologne dans la maison de Saxe, sous la garantie de la France, étoit l'unique moyen de préserver ce royaume d'un démembrement qu'il étoit déjà facile de prévoir.* [*2. Le maréchal de Richelieu fut envoyé à Dresde pour de mander la main de la princesse de Saxe. Le mariage eut lieu le 9 février 1747. Madame la dauphine, morte en 1767, donna le jour à cinq princes : le duc de Bourgogne, le duc d'Aquitaine, le duc de Berri (Louis XVI), le comte de Provence et le comte d'Artois.]

[lxx] Brulart de Sillery, marquis de Puysieux, plénipotentiaire au congrès de Bréda, succéda au marquis d'Argenson dans le ministère des affaires étrangères et le conserva jusqu'en septembre 1751 . C'étoit un homme dévoué à la marquise de Pompadour, et qui la servit à souhait en hâtant la conclusion d'un traité qui devoit pour toujours ensevelir Louis XV dans les langueurs de Versailles* [*1. Lacretelle, Histoire du xviiie siècle.]. Le roi vouloit de la tranquillité, à quelque prix que ce fût, et, pour y parvenir, le sacrifice qui lui coûta le moins fut celui de ses riches conquêtes.

Un fait digne de remarque est que, deux années avant la signature du traité d'Aix-la-Chapelle, le marquis d'Argenson auroit obtenu, par l'intermédiaire des Hollandois, des conditions de paix plus avantageuses. Au lieu du petit duché de Parme , don Philippe auroit eu la Toscane. On trouva ces offres inconvenantes; la guerre se poursuivit, et, malgré des succès brillans en apparence, il fallut en revenir à des conditions fort inférieures à celles que l'on avoit repoussées avec mépris.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé Le 18 octobre 1748, fut conclu, comme le dit officiellement [lxxi] Louis XV, non pas en marchand, mais en roi; c'est-à-dire qu'après huit années d'une lutte qui avoit ensanglanté l'Europe, ébranlé les trônes les plus puissans, mis en doute les titres de presque tous les souverains , qui avoit fait périr plus d'un million d'hommes, coûté à l'Espagne et à la France près de sept mille vaisseaux, augmenté notre dette publique de soixante millions, décimé notre population, anéanti notre commerce, tout fut replacé exactement comme avant la guerre. La France ne gagna pas un pouce de terrain en compensation de ses sacrifices , et les lauriers de Coli , de Fontenoy, de Berg-op-Zoom, ne lui valurent que l'entretien aux frais du public de quelques héros bien pensionnés.

Mais, à côté du désintéressement inattendu de la France , des puissances du second ordre virent leurs prétentions satisfaites. Les Deux-Siciles furent conservées à don Carlos. Gênes et le duc de Modène rentrèrent dans leurs possessions envahies. Parme, Plaisance et Guastalla devinrent l'apanage modeste du fils chéri de la reine Élisabeth. Le roi de Prusse garda cette Silésie dont la conservation faillit depuis lui coûter si cher. L'Europe resta sous les armes, et les souverains entretinrent en pleine paix un million de soldats. Enfin le défaut de limitation fixe entre les provinces angloises et françoises de l'Amérique du Nord resta comme un germe de dissensions nouvelles, qui ne pouvoient tarder à éclater. Dès l'année 1755 , l'Europe prit feu de nouveau, [lxxii] pour quelques districts incultes du Canada.

Ainsi s'apaisa pour quelque temps la tempête, au milieu de laquelle nous avons vu surnager la conscience d'un homme de bien.

On a remarqué que M. d'Argenson fut le dernier des ministres François qui poursuivit les vues de Richelieu, de Mazarin et de Louis XIV, pour l'abaissement de la maison d'Autriche. Ses successeurs immédiats prirent le contrepied de cette politique. Il y eut révolution dans les cabinets. La cour de France devint alliée de l'Empereur, qu'elle avoit voulu déshériter, et ennemie du roi de Prusse, dont elle avoit fondé la puissance. La prude Marie-Thérèse, devenue l'amie de la galante Pompadour, s'acharna contre ce prince en femme irritée, Louis XV en adversaire né des philosophes, l'abbé de Bernis en poète offensé .* [*1. De là ce mot du roi de Prusse : “Ce seront les petits vers de l'abbé de Bernis qui me feront monter à cheval.”]

Le renvoi du marquis d'Argenson ne paroît point avoir influé sur la faveur dont jouissoit son frère, ministre de la guerre. Celui-ci, quoique ennemi secret de la marquise de Pompadour, se maintint encore près de dix années en place , et ce fut un des avantages les plus signalés, mais aussi les plus débattus, remportés par la favorite, que le renvoi simultané du comte d'Argenson et du garde des sceaux Machault d'Arnouville, en février 1757.* [*2. Sur les causes probables de cette disgrâce, lisez les Mémoires du baron de Besenval, tome I, page 205.] S'il est vrai, comme s'exprime [lxxiii] M. de Lacretelle , que cet événement priva la France des deux seuls hommes d'état qu'elle possédât, on ne pouvoit prendre plus mal son temps. Les désastres de la guerre de sept ans montrèrent ce qu'il en devoit coûter, parla difficulté de les remplacer. La prise du Port-Mahon signala encore la fin du ministère du comte d'Argenson, et peu de mois après sa retraite eut lieu la déroute de Rosbach (novembre 1757).

Ce ministre laissa parmi les militaires des souvenirs qui furent longtemps à s'effacer. Mais son renvoi ne fut pas moins sensible aux gens de lettres, dont il s'étoit montré constamment l'appui. Le département des académies, dont il avoit été chargé depuis le renvoi de M. de Maurepas, lui avoit permis de rendre à la plupart d'entre eux des services essentiels. Son nom est resté attaché à l'un des plus grands monumens du dix-huitième siècle : en 1751 , Diderot et d'Alembert dédièrent l'Encyclopédie au comte d'Argenson, ministre, disoit Voltaire* [*1. Lettres sur quelques écrivains accusés d'athéisme. Les sept premiers volumes de cette vaste entreprise ont paru sous les auspices du comte d'Argenson.

Deux années après l'exil de ce ministre, un arrêt du parlement, du 8 mars 1759, condamna l'Encyclopédie à être brûlée par la main du bourreau. En même temps, le chancelier de Lamoignon révoqua le privilége des encyclopédistes. Les dix derniers volumes ne parurent qu'en 1766, avec de nombreux cartons.], digne de l'entendre et digne de la protéger.

Sans doute aussi la philosophie l'indemnisa de [lxxiv] ses bienfaits, en adoucissant l'ennui de sa retraite, et, tandis que les amis de cour fuyoient un ministre idolâtré la veille, des gens de lettres lui prodiguèrent les marques d'un attachement désintéressé. Moncrif, âgé pour lors de soixante neuf ans, ne craignit point de compromettre sa place de lecteur de la reine et quarante mille livres de pension du roi, en demandant à madame de Pompadour la permission de suivre M. d'Argenson dans l'exil. Ce trait parut toucher jusqu'aux ennemis du ministre disgracié, et Moncrif fut autorisé à séjourner tous les ans quelques mois auprès de son ancien bienfaiteur. Le président Hénault * [*1. Mémoires récemment publiés du président Hénault, et Lettres de madame du Deffand, juillet 1760.] venoit fréquemment partager sa solitude. Voltaire y avoit lui-même passé quelques jours.* [*2. Lettre de Voltaire à M. de Voyer, 12 octobre 1770.] Marmontel a laissé dans ses mémoires la relation de sa visite. Ce passage fait mieux connoître l'homme que tous les éloges prodigués au ministre au temps de sa grandeur.

L'exil affectoit profondément son âme, comme celle de tous les gens du monde qui eurent à endurer la même peine. Accoutumé à une vie active, à des travaux importans, qui étoient devenus nécessaires à son existence, la solitude à laquelle il se trouva brusquement réduit, la monotonie de la vie de la campagne, le frappèrent d'un sentiment de tristesse et d'accablement [lxxv] dont il ne put se relever; et cela précisément à un âge où des souffrances habituelles lui donnoient plus que jamais à regretter les distractions et les délassemens de la capitale.

“En* [*J. Mémoires de Marmontel, livre 8.] nous promenant dans les jardins, j'aperçus de loin une statue de marbre. Je lui demandai ce que c'étoit. “C'est me dit-il, ce que je n'ai pas le courage de regarder.” Et en nous détournant : “Oh! Marmontel, si vous saviez

avec quel zèle je l'ai servi ! Si vous saviez combien de fois il m'a assuré que nous passerions notre vie ensemble, et que je n'avais pas au monde un meilleur ami que lui ! Voilà les promesses des rois! Voilà leur amitié !" "En disant ces mots, ses yeux se remplissaient de larmes... Le soir, pendant qu'on soupoit, nous restions dans le salon. Ce salon étoit tapissé de tableaux qui représentoient les batailles où le Roi s'était trouvé en personne avec lui. Il me montroit l'endroit où ils étaient placés pendant l'action; il me répétait ce que le roi lui avoit dit. Il n'en avait pas oublié une parole. "Ici, me dit-il, en parlant d'une de ces batailles, je fus deux heures à croire que mon fils étoit mort. Le roi eut la bonté de paroître sensible à ma douleur. Combien il est changé ! Rien de moi ne le touche plus !"- Ces idées le poursuivoient pour peu qu'il fût livré à lui-même.

[lxxvi] Il tomboit comme abîmé dans sa douleur. Alors sa jeune belle-fille, Madame de Voyer, alloit bien vite s'asseoir auprès de lui , le pressait dans ses bras, le caressoit; et lui, comme un enfant, laissoit tomber sa tête sur le sein ou sur les genoux de sa consolatrice, les baignoit de larmes, et ne s'en cachait point."

Des privations qu'il éprouva, la plus pénible fut celle de ses yeux, qui s'affaissèrent graduellement pendant les dernières années de sa vie, jusqu'au point de lui refuser toutes les consolations qu'il eût trouvées dans la lecture et l'étude. Les douleurs de la goutte, à laquelle il était depuis longtemps sujet, s'unirent aux souffrances morales, et achevèrent de ruiner son tempérament épuisé. Enfin, il obtint la grâce de venir se faire traiter à Paris, et y mourut presqu'à son arrivée, à l'âge de soixante-huit ans.* [*1. Le 22 août 1764. Les médecins avoient conseillé de retarder ce voyage; mais la comtesse d'Estrades, qui avoit suivi le ministre dans l'exil, était impatiente de revoir Paris, et l'entraîna avec elle. Elle hâta ainsi le moment de sa mort. (Mémoires du président Hénault.)]

Rien ne fait mieux ressortir la différence qui existait entre les deux frères, qui, sous d'autres rapports, offrent tant de ressemblances , que la manière dont chacun d'eux supporta la perte de la faveur et des dignités. Le marquis d'Argenson, moins brillant à la cour, fut plus ferme dans la retraite. Le ministère n'avoit été qu'un [lxxvii]

court épisode dans sa vie , dont le souvenir portoit peu de trouble dans son âme.

On a pu dire que le comte d'Argenson avoit vu l'éloignement de son frère avec indifférence, si même il ne l'avoit sacrifié au maintien de sa propre faveur. Cependant cet événement ne changea point, extérieurement du moins, leur union. Le marquis d'Argenson profita du loisir des dernières années de sa vie pour se livrer aux soins des affaires de son frère, en même temps que des siennes propres. Il s'occupoit de ces détails d'intérêts domestiques que celui-ci étoit contraint de négliger, du revenu de ses propriétés, des travaux, des embellissemens à y faire, et, durant ses loisirs, il s'était fait, en quelque sorte, son intendant.

Un fait plus patent et plus notoire est l'affection vraiment paternelle que le ministre de la guerre ne cessa de témoigner au fils de son frère aîné, M. de Paulmy; affection telle qu'il le traitoit constamment de son second fils, et qu'il fit plus en effet pour lui que pour le sien propre, se l'adjoignant au ministère de la guerre, et se le choisissant, autant qu'il dépendit de lui , pour successeur.

Si le marquis d'Argenson s'abstint presque totalement du séjour de Versailles, ce ne fut pas qu'un ordre formel le lui eût interdit. Il sembleroit que Louis XV, contre son habitude, n'eût point perdu le souvenir d'un ministre intègre et fidèle ; du moins n'usa-t-il à son égard d'aucune [lxxviii] de ces rigueurs obstinées qu'il déploya tour à tour contre ses favoris congédiés.* [*1. C'est ainsi que Louis XV condamna successivement A un éloignement perpétuel et irrévocable, tant qu'il vécut, M. de Villeroi, M. de Châtillon, gouverneur du dauphin, le garde des sceaux Chauvelin, M. de Maurepas, le cardinal de Bernis, le comte d'Argenson, le comte de Broglie, le duc de Choiseul, enfin le parlement de Paris tout entier.]

Dans le cours des dix années que le marquis d'Argenson passa de la sorte, il y eut cependant une circonstance qui lui fit concevoir d'amers regrets : il dit souhaité que ses talens et son expérience eussent été employés à hâter la signature d'une paix qui avoit été l'objet de ses voeux les plus ardens.

L'ouverture du congrès d'Aix-la-Chapelle en présentoit l'occasion; mais ses services ne furent point agréés. Voici quelques passages d'une lettre qu'il écrivoit à ce sujet au ministre de la guerre :

“Paris, 24 juin 1747.”

“Si je me propose pour le congrès, disoit-il, c'est par l'opinion ferme où je suis que j'y n ferois mieux qu'un autre; j'irois rondement en besogne, et je sais encore bien des choses sur la matière. Quoi qu'on dise, la franchise produira toujours plus que l'habileté en affaires politiques. Je voudrois la paix; vous la voulez aussi. J'avoue que cette ambassade me va au cœur. Le rôle est si beau, et de quelle beauté quand on signera! En vérité, je ne voudrois [lxxix] rentrer à Versailles que pour y donner de bons avis; j'ai plus de plaisir comme je suis. Je mène une vie délicieuse et libre. Comme je n'ai de canal que vous seul, je ne m'adresserai pas à d'autres pour mes idées de bien public. Depuis pion déplacement, j'ai évité la fréquentation des gens de cour, aussi industrieusement et aussi volontiers que le vin et l'eau-de-vie, qui me font mal, et que je n'aime pas. Je n'y retourne que bien relancé, et j'ai raison. Il me reste pourtant quelque foiblesse personnelle. J'avoue que le rôle de M. de Pontchartrain,* [*1. Pontchartrain le borgne, père de M. de Maurepas, mort en 1747, à l'âge de soixante-treize ans.] soutenu pendant trente ans, fui et hai par son incompatibilité, m'effraie quelquefois, et que les honneurs de la famille ne me rassurent pas complétement. Mais, comme je ne suis point haineux, je ne dois pas être haï comme lui.

“.......C'est assez radoter; parlons à présent des Ormes. J'y irai certainement, et vous en dirai mon avis. Je suis bien aise de votre avant cour, et vous exhorte à continuer peu à peu vos arrangemens de château. Vous avez, ce me semble, fini les dehors. Je vous rendrai service, laissez-moi faire. Je n'aime pas les dépenses scandaleuses. Je suis charmé des travaux et de la bonne santé de mon neveu. Je souhaite que le roi prenne Maëstricht sans hasarder de bataille, et que les finances puissent [lxxx] suffire à tout. Adieu , mon cher frère, je vous embrasse bien tendrement et de tout mon cœur.”

Un peu plus tard, il fut un moment question de rappeler le marquis d'Argenson, pour lui confier l'éducation du jeune duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI (mort en 1761, à l'âge de neuf ans). Nous avons dit qu'en qualité de ministre des affaires étrangères, il avoit eu une part assez belle au mariage auquel ce prince dut le jour. On va voir comme il s'expliquoit à lui-même les devoirs que cette nomination lui eût fait contracter :

“On me mande de Paris un bruit qui circule, et auquel je ne m'attendois pas assurément, que l'on m'alloit nommer gouverneur de M. le duc de Bourgogne, et que ce choix étoit d'avance approuvé des honnêtes gens. Ce témoignage a ses agrémens à opposer à l'absurdité de ce qui le fonde. Je crois que la brigue d'abord, et l'étiquette ensuite, contredisent infiniment cette idée. Cependant, il est des sentimens à inspirer à ces héritiers de la couronne dont peu de personnes savent le secret à la cour. Je voudrois qu'on leur apprit à aimer Dieu, à se méfier des prêtres, à éloigner les évêques de la cour; leur montrer que la couronne ne les constitue qu'agens de la nation, pour solliciter son bien et son plus grand bien; qu'on inspirât à leur cœur de la tendresse pour les malheureux, et peu d'égards pour les gens riches; qu'ils n'ôtent rien [lxxxi] à ceux-ci, mais qu'ils s'en tiennent à la simple justice ; qu'ils n'aiment pas plus la noblesse que le peuple; et, autant qu'elle a de la vertu seulement, qu'ils préfèrent la pauvre noblesse à la riche; qu'ils respectent le roi et ne lui donnent que consolation et plaisir ; leur donner pour modèle Titus ; leur faire lire l'histoire des bons rois pour les toucher, celle des mauvais pour leur faire horreur; enfin, s'attacher au cœur et à l'intelligence, et non point à une représentation théâtrale de pédanterie et de gravité, comme j'ai vu faire au maréchal de Villeroi et au duc de Châtillon.”

Ces principes d'éducation furent probablement peu goûtés. Mais il étoit surtout une considération qui devoit exclure M. d'Argenson. Il étoit pis que philosophe : il étoit janséniste, ou du moins il pensoit qu'il est des circonstances où l'intérêt public doit prévaloir, sur les décisions du saint siége. Or, M. le dauphin, père de Louis XVI, avoit l'habitude de dire : Si je suis appelé au trône et que l'Église me commande d'en descendre, j'obéirai d l'Église et j'en descendrai.

L'occupation à laquelle le marquis d'Argenson par s'être livré de préférence sur la fin de ses jours fut d'assister aux séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dont il avoit été reçu membre honoraire à la place de son oncle, l'évêque de Blois, Caumartin,* [*1. Mort en août 1733.] et qu'il présidoit [lxxxii] en l'année 1749. (Cette présidence étoit désignée chaque année par le roi.) En 1755, il y lut un mémoire sur los Historiens françois, qui se trouve inséré dans la collection des mémoires de l'Académie. A Paris, il ne manquoit pas une séance, et vivoit dans une étroite intimité avec les savans ses collègues. “Il sembloit, a dit l'un d'eux (M. le Beau), n'avoir quitté la cour que pour se livrer sans réserve à l'Académie. Le zèle qu'il mettoit à partager leurs travaux, et surtout sa douceur et sa modestie, le rendoient cher à tous les membres de cette compagnie. Jamais la jalousie ni la haine n'eurent accès dans son cœur : De ma vie je n'ai haï personne, disoit-il, et jamais rien ne m'a moins coûté que de pardonner.” * [*1. Éloge du marquis d'Argenson, par M. le Beau, parmi ceux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXVII, page 275.]

“Sa disgrâce, dit Grimm, n'influa point sur son bonheur. Il vécut paisiblement, tantôt à Paris, tantôt à la campagne, partageant son loisir entre ses amis et le commerce des gens de lettres, qu'il chérissoit, et qui étoient reçus chez lui avec de grandes marques de considération : car, sous le règne des d'Argenson, ce n'étoit pas encore la mode de haïr les philosophes.”* [*2. Correspondance de Grimm, mars 1765.]

Cette réflexion remarquable est justifiée par l'histoire individuelle de plusieurs écrivains de [lxxxiii] ce siècle. Bornons-nous à développer le genre d'influence que la carrière publique de MM. d'Argenson exerça sur la vie de Voltaire. L'amitié que ces deux ministres témoignèrent à cet homme illustre est un des faits les plus saillans du règne de Louis XV.

Voltaire , né en 1694 , étoit à peu près du même âge que MM. d'Argenson. Il avoit étudié avec eux sous les jésuites, au collége Louis-le-Grand. C'étoit une liaison d'enfance et qui en avoit toute la vivacité et la persistance. Dans la correspondance suivie que Voltaire entretint longtemps, en vers et en prose, avec le marquis

d'Argenson, il ne néglige aucune occasion de lui rappeler qu'il est le plus ancien de ses amis.

“Je vous suis dévoué, écrivoit-il en 1744, par l'attachement le plus tendre et le plus vieux. Il y a, ne vous en déplaise, quarante ans. Cela fait frémir.” Il n'y a donc pas lieu de confondre les termes flatteurs qu'emploie Voltaire en parlant de ce ministre avec les formules banales de flagornerie qu'il prodiguoit aux grands seigneurs dont il sollicitoit la protection. Bien différent en cela de sa manière d'agir en tant d'autres circonstances, jamais Voltaire ne démentit dans ses mémoires secrets ni dans les ouvrages humoristes de sa vieillesse les sentimens d'amour et de vénération dont il fit profession toute sa vie pour le marquis d'Argenson. C'est dans son Commentaire sur la vie de l'auteur de la Henriade , sorte de mémoires publiés en 1770, c'est-à-dire long-temps [lxxxiv] après la mort de ce ministre, qu'il se montre envers lui le plus prodigue d'éloges. Il avoit reçu de lui des services essentiels, et ce n'étoit pas sans motifs véritables qu'il écrivoit (12 juin 1747) : “Je suis né pour être vexé par les Desfontaines, les Rigoley, les Mannory, et protégé par les d'Argenson.”

Une autre circonstance de la jeunesse de Voltaire avoit dû contribuer à resserrer leurs relations mutuelles.

Voltaire, contrarié par son père dans son goût pour la poésie, avoit trouvé asile et protection chez M. de Caumartin,* [*1. Louis-Urbain Lefévre de Caumartin, marquis de Saint-Ange, intendant des finances, mort en 172o, petit-fils de Lefévre de Caumartin, garde des sceaux, mort en 1623.] marquis de Saint-Ange. Ce fut durant son séjour prolongé chez ce magistrat aimable et érudit, fécond surtout en souvenirs et en anecdotes sur le dernier règne, que Voltaire conçut à la fois le plan de la Henriade et celui du Siècle de Louis XIV.

Le garde des sceaux d'Argenson avoit épousé, en 1693, une sœur de M. de Saint-Ange. Le marquis d'Argenson passa chez son oncle une partie de sa jeunesse, et y prit aussi le goût des lettres et des études historiques. C'étoit pour Voltaire un lien de plus avec cette famille, de laquelle il avoit reçu un accueil bienveillant dans un temps où il

n'avoit encore aucun titre à la célébrité, et où il en avoit déjà à la persécution.

[lxxxv] Plus tard, en butte aux outrages que lui valut la hardiesse de ses écrits, il fut obligé plus d'une fois d'avoir recours aux amis de son enfance, devenus les dépositaires de l'autorité souveraine. Nous voyons par sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères qu'il se réclame sans cesse de lui contre les invectives de l'abbé Desfontaines et les dénonciations de Boyer, évêque de Mirepoix.

Les éditeurs des Lettres de Voltaire* [*1. Nous donnons cette lettre sur l'original, qui est en nos mains, de même que la plupart des lettres de Voltaire que nous avons citées.] nous ont conservé l'une des réponses du marquis d'Argenson, relative à sa querelle avec l'abbé Desfontaines. Cette réponse fait juger du ton qui régnoit dans leur correspondance.

“Paris, 7 février 1739.”

“C'est un vilain homme que l'abbé Desfontaines, Monsieur; son ingratitude est assurément pire encore que les crimes qui vous auroient donné lieu de l'obliger. N'appréhendez point de n'avoir pas les puissances pour vous.* [*2. L'abbé Desfontaines, menacé de poursuites judiciaires, fut obligé de signer une sorte de rétractation de ses libelles, qui fut imprimée dans les journaux de Hollande. Voltaire composa à cette occasion l'Ode sur l'Ingratitude, et la dédia au marquis d'Argenson.] Une fois il m'arriva, chez M. le cardinal (de Fleury), d'avancer la proposition qu'il étoit curé d'une grosse cure en Normandie; je révoltai toute [lxxxvi] l'assistance. Son Éminence me le fit répéter trois fois. Je me croyois perdu d'estime et de fortune, sans le prévôt des marchands, qui témoigna ce fait. M. le chancelier pense de même sur le compte de ce B..... de police. M. Hérault (lieutenant de police) doit penser de même, ou il seroit justiciable de ceux qu'il justifie. M. le chancelier (d'Aguesseau) estime vos ouvrages ; il m'en a parlé plusieurs fois dans des promenades à Fresnes. Mais de tous les chanceliers,* [*1. Le comte d'Argenson était chancelier du duc d'Orléans.] le plus prévenu contre votre ennemi, c'est mon frère. J'ai été le voir à la réception de votre lettre; il m'a dit que l'affaire en étoit à ce que M.

le chancelier auroit ordonné que l'abbé Desfontaines seroit mandé pour savoir si les libelles en question étoient de lui, pour signer l'affirmatif ou le négatif, sinon contraint. Je vous assure que cela sera bien mené. Je solliciterai M. le chancelier en mon particulier ces jours-ci."

" J'embrasse vos intérêts avec chaleur et avec plaisir; la chose est bien juste. Je vous ai toujours connu ennemi de la satire. Vous vous indignez contre les fripons , vous riez des sots. Je compte en faire autant tout de mon mieux, et je me crois honnête homme. Ce n'est là que juger. Faire part de son jugement à ses amis, c'est médire ; la religion le défend. En faire part au public: c'est être satirique; l'honneur [lxxxvii] nous le défend , ainsi que le bon sens, même l'instinct. Ainsi vous m'avez toujours paru éloigné d'un si mauvais penchant. Vos écrits avoués et dignes de vous, et vos discours, m'y ont toujours confirmé. Travaillez en repos, Monsieur, autres vingt-cinq ans; mais faites des vers, malgré votre serment qui est dans la préface de Newton. Avec quelque clarté, quelque beauté et quelque dignité que vous ayez entendu et rendu le système philosophique de cet Anglois, ne méprisez pas pour cela les poèmes, les tragédies et les épîtres en vers. Nous serons toujours éclairés et nourris dans la science physique; mais nous ne lirons bientôt plus pour nous amuser, et nous n'irons plus à la comédie, sans de bons auteurs en vers et en prose. Adieu, Monsieur; pourquoi allez-vous parler de protection et de respect à un ancien ami, qui le sera toujours?"

L'auteur de la Henriade, d'OEDIPE, de Zaïre, d'Alzire, de Mérope, repoussé à diverses reprises de l'Académie, et en dernier lieu par un refus formel du roi; l'impression des Éléments de la philosophie de Newton refusée, parce qu'il avoit plu au chancelier d'Aguesseau de se faire cartésien sur ses vieux jours et de s'opposer à toute innovation en astronomie; la représentation de Mahomet * [*1. Ce fut seulement en 1751 , sur le refus de Crébillon, et malgré l'opposition de Berryer, lieutenant de police, que d'Alembert fut désigné par le comte d'Argenson pour examiner Mahomet. Un pareil choix équivaloit à une approbation tacite. La reprise de Mahomet, après un si long intervalle, avoit pour objet de rappeler Voltaire au public parisien, qui l'avoit perdu de vue depuis son départ pour la Prusse, et de faciliter son retour à Paris. Mais l'espoir des amis de Voltaire fut encore déçu.] suspendue, quoique la dédicace de [lxxxviii] cette pièce eût été acceptée par le pape

Benolt XIV; le Mondain, simple badinage, exposant son auteur à une seconde expatriation ; Louis XV enfin ne manquant pas une occasion de témoigner son aversion personnelle à l'écrivain qui donna le plus d'illustration à son règne : telles furent quelques-unes des contrariétés qu'éprouva l'homme de génie, dont le caractère irritable sentoit plus vivement qu'aucun autre le poids de tant de mortifications, et que vengeoient imparfaitement les applaudissemens d'un public souvent inconstant ou prévenu.

MM. d'Argenson entrent au ministère, et bientôt Voltaire, harcelé, persécuté, renié, devient homme de cour, diplomate et presque ministre. Les lettres ont-elles perdu à cette confiscation momentanée du grand écrivain, ou plutôt, comme le pense M. de Lacretelle, Voltaire a-t-il été plus réellement philosophe en devenant homme en place ? La faveur le ramena-t-elle à la sagesse, et l'expérience des affaires à des vues plus modérées? C'est ce que nous n'entreprendrons pas de discuter.

D'ailleurs, il n'y a pas lieu de regretter que ce [lxxxix] système ait été poussé trop loin, puisque, bientôt après la disgrâce du ministre des affaires étrangères, l'étoile de Voltaire pâlit, et les persécutions reprennent leur cours.

Au mois de juin 1743, Voltaire avoit entrepris un voyage en Hollande et en Prusse. Quel que fut le prétexte dont il se servit pour colorer son éloignement, il est certain que l'objet véritable de son voyage étoit une mission diplomatique, connue du Roi seul et de quelques-uns de ses familiers. Les lettres inédites qui font suite à ces mémoires en offrent de nouvelles preuves. Voltaire, pendant son séjour à la Haye, se procura des renseignemens précieux sur les revenus, les forces militaires, les dispositions secrètes des Hollandois. Il les transmit au comte d'Argenson , ministre de la guerre. De là il passa en Prusse, où il s'agissoit de déterminer le Grand Frédéric à prendre l'offensive contre Marie-Thérèse. Bientôt après son retour, le marquis d'Argenson fut appelé au ministère des affaires étrangères, et ce moment fut, comme nous l'avons dit, celui où Voltaire atteignit le point culminant de son crédit et de sa fortune. “Ce ministre, dit Condorcet,* [*1. Vie de Voltaire.] mérite d'être compté parmi le petit nombre de gens en place qui ont véritablement aimé la philosophie et le bien public.

Son goût pour les lettres l'avoit lié avec Voltaire ; il l'employa plus d'une fois à écrire des manifestes , [xc] des déclarations, des dépêches, qui pouvoient exiger dans le style de la noblesse, de la correction et de la mesure.” * [*1. Nous avons déjà cité plusieurs occasions oh le marquis d'Argenson s'aida du talent de son ami pour le service de l'État. On trouve encore dans la correspondance imprimée de Voltaire :

Un discours en faveur des droits de l'empereur Charles VII à la succession des États héréditaires (décembre 1744); - Une lettre à la Czarine pour un projet de paix (mai 174f);-Une représentation aux États généraux de Hollande, etc., etc.

“Vous faites de moi un petit abbé de Saint-Pierre, lui n écrivoit-il; je lui ressemble au moins par les bonnes intentions.”]

Voltaire fut comblé d'honneurs, de dignités, de pensions, dont on ne sembloit auparavant avoir été si avare, que pour l'en surcharger à la fois.

Dans cette bienveillance pour leur ancien camarade de collége, MM. d'Argenson furent secondés sans doute par madame de Pompadour, liée avec Voltaire lorsqu'elle n'étoit que madame le Normand d'Étioles. Les favorites, sous ce règne; ne furent point étrangères à l'encouragement des philosophes, lorsqu'elles croyoient voir en eux les vengeurs des humiliations que leur réservoit le parti dévot.* [*2. “Dites bien à madame de Pompadour que j'ai précisément les mêmes ennemis qu'elle.” (Lettre de Voltaire à M. de Richelieu, août 1710.)] Puis la marquise de fraîche date se piquoit d'aimer les lettres et les beaux-arts. Elle avoit plus d'instruction que beaucoup des femmes de la cour, qui, envieuses de sa faveur, lui reprochoient des airs bourgeois et des manières de parvenue. Singulier spectacle que celui de ce temps ,[xci] où les maîtresses des rois aidoient au succès des idées philosophiques, et hâtoient l'instant d'une rénovation sociale ! Ainsi, l'ancien régime contenoit en lui tous les germes de sa propre dissolution !

Voltaire fut nommé, en 1741, historiographe du roi, et gentilhomme ordinaire de la chambre. Cette charge, qu'il traite de

magnifique bagatelle, devint une grâce très-réelle , en ce qu'il obtint la permission de la vendre pour la somme de 60,000 livres, en conservant les titres et priviléges qui y étoient attachés. L'année suivante, âgé de cinquante-deux ans, il fut enfin admis à l'Académie françoise (9 mai 1746), dignité qu'il sollicitoit inutilement depuis plus de quinze ans, et qui, cette fois, lui fut conférée tout d'une voix, sans que l'évêque de Mirepoix lui-même osât s'y opposer.

Ces récompenses avoient de quoi satisfaire l'amour-propre le plus susceptible. Ce n'étoient pourtant que des concessions arrachées à une antipathie permanente. On peut juger de la reconnoissance de Voltaire par les lettres suivantes :

“8 février 1745.”

“Racine fut moins protégé par MM. Colbert et Seignelay que je ne le suis par vous , Monseigneur. La charge de gentilhomme ordinaire ne vaquant presque jamais,* [*1. Il n'en avoit donc que l'expectative.] et cet agrément n'étant qu'un agrément, on pourrait y ajouter la petite place à historiographe, et, au lieu de la pension [xcii] attachée à cette historiographerie, je ne demande qu'un rétablissement de 400 livres. Tout cela me paroit modeste, et M. Orry en juge de même; il consent à toutes ces guenilles. Daignez achever votre ouvrage, Monseigneur, etc.”* [*1. MM. d'Argenson ne s'en sont point tenus là. On sait que Voltaire, le plus riche des gens de lettres de son siècle, et qui le seroit peut-être du nôtre, dut l'aisance dont il a joui non pas seulement au produit de ses ouvrages, mais à d'heureuses spéculations, et particulièrement à des intérêts productifs dans les fournitures des armées.”

“ Feu M. d'Argenson, ministre de la guerre, donnoit un Intérêt à Voltaire dans toutes les entreprises qui se faisoient dans son département. Ce dernier fait m'a été prouvé par M. Davou, mon ami, qui a été associé de cet homme célèbre dans les viandes et l'artillerie fournies dans la guerre de 1741.” (Journal de Collé, décembre 1770.)

“La fortune de Voltaire, ajoute Collé, s'est élevée à plus de 120,000 livres de rente.”]

On voit avec quelle confiance le grand homme s'abaisse à détailler au secrétaire d'État son ami toutes les circonstances de ses affaires personnelles. En d'autres lettres, il le charge de négociations non moins délicates. On devoit croire que les fonctions d'historiographe entraînoient, sinon le devoir, du moins la faculté d'écrire l'histoire du prince qui les octroyoit. On voit cependant par le fait que rien n'étoit moins positif. Les exemples étoient contraires, à en juger par Racine et Boileau, louangeurs brevetés de Louis XIV, qui de leur vivant n'ont rien publié (en humble prose du moins) sur l'histoire de ce règne.

Loin de prétendre les imiter, Voltaire avoit [xciii] conçu l'idée de rédiger, sur des documens officiels, les annales des événemens qui se passoient sous ses yeux. On reconnoît dans ses lettres au marquis d'Argenson (17 août 1740 combien cette entreprise paroissoit hardie et exigeoit de ménagemens et de circonlocutions pour être autorisée. "Mon idée ne seroit pas que vous demandassiez pour moi la permission d'écrire les campagnes du roi. Peut-être sa modestie en serait-elle alarmée, et d'ailleurs je présume que cette permission est attachée à mon brevet. Mais j'imagine que, si vous disiez au roi que les impostures que l'on débite en Hollande doivent être réfutées, que je travaille à écrire ses campagnes, et qu'en cela je remplis mon devoir, que mon ouvrage sera achevé sous vos yeux et sous votre protection; enfin si vous lui représentez ce que j'ai l'honneur de vous dire avec la persuasion que je vous cannois, le roi m'en saura quelque gré, et je me procurerai une occupation qui me plaira et qui vous amusera. Mes fêtes pour le roi sont faites. Il ne tient qu'à vous d'employer mon loisir."

C'est donc à l'entremise de MM. d'Argenson que nous devons l'Histoire de la guerre de 1741 ,* [*1. "Cette histoire a été écrite dans vos bureaux et par vos ordres." (Lettre au comte d'Argenson, 3 octobre 1752.) -L'histoire de la guerre de 1741, conçue d'après un plan beaucoup plus étendu, offre une foule de détails qui ne sont pas dans le Siècle de Louis XV, et a été négligée à tort dans toutes les éditions de Voltaire.] [xciv] et le Siècle de Louis XV, ouvrage dans lequel l'auteur l'a refondue depuis.

Ainsi que l'entrée de MM. d'Argenson au ministère avoit appelé Voltaire à la cour, la retraite du ministre des affaires étrangères fut

suivie pour lui de nouveaux dégoûts. Alors commença sa grande rivalité contre Crébillon. Il plut à la marquise de Pompadour de se déclarer pour celui qui nous semble aujourd'hui si inférieur à son rival, et auquel pourtant le public s'obstinoit à reconnoître exclusivement du génie. "Ceux qui vous ont ôté le ministère protégent Catilina, cela est juste", écrit Voltaire au marquis d'Argenson.

En ce moment, le roi de Prusse lui offroit à sa cour la clef de chambellan, la croix du mérite, et 20,000 livres de pension. Voltaire accepte, et son départ consterne ceux même qui ont tout fait pour le porter à cette extrémité. On l'accuse d'ingratitude; mais si Voltaire mérita ce reproche, ce ne fut pas envers MM. d'Argenson.* [*1. 18 mars 1749.]

Il écrit à Moncrif (17 juin 1751) : "Je vous demande en grâce d'exprimer mes sentimens à M. le comte d'Argenson. Je serois au désespoir qu'il blâmât ma conduite. Je lui suis attaché dès ma plus tendre jeunesse, et c'est l'homme du royaume dont j'ambitionne le plus les suffrages et les bontés.

Cependant, depuis cette séparation, leurs relations devinrent moins fréquentes. Les circonstances [xcv] ne permirent plus à Voltaire de se rapprocher de ses anciens bienfaiteurs. A dater de son retour de Prusse, le séjour de Paris lui fut interdit. Voltaire étoit du nombre de ces favoris déchus que Louis XV avoit bannis pour toujours.

Mais enfin Voltaire devoit lasser l'envie. Il recueillit de son vivant les hommages de la postérité. Autant avoit été restreint le nombre de ses amis, autant l'univers fut étroit pour ses admirateurs. Une révolution immense s'opéra dans le monde civilisé. La philosophie, humble à son origine , prit un essor hardi , et du premier bond vint s'asseoir sur les trônes. En moins d'un quart de siècle, ses doctrines pénétrèrent jusqu'aux extrémités de l'Europe. Les puissans de la terre tinrent à honneur d'y être initiés, et de concourir à les répandre.

Cependant, rien de moins sincère que cette conversion si promptement opérée ; rien de si varié que les motifs qui firent embrasser à ces nouveaux prosélytes une conduite qui n'était analogue qu'en apparence. Si quelques intentions furent droites et généreuses, d'autres furent puériles , intéressées ou coupables. Chacun envisageant à sa guise la doctrine nouvelle, n'y vit que ce qui pouvoit charmer ou irriter sa passion. La philosophie professée tour à tour d'une manière irréfléchie par l'ambition , la haine , la vanité, l'immoralité, parut fréquemment à la solde du pouvoir, lui servant d'auxiliaire, tantôt contre les jansénistes, tantôt contre les jésuites, [xcvi] quelquefois contre le clergé, plus souvent contre les parlemens. Les favorites y trouvèrent un remède contre l'ennui, les prélats à gros bénéfices une recette pour en jouir plus gaiement, les conquérans un prétexte de ne rien respecter, le libertinage des grands un préservatif contre tout scrupule. C'était une arme employée par des gens qui en ignoraient la portée , et qui tous s'imaginaient follement la confisquer à leur profit. Pervertie dans sa source par la plupart de ses adeptes, elle sembla plus d'une fois complétement dénaturée.

Gardons-nous de confondre avec ceux qui se dirent philosophes par ton , par mode, par passe-temps, ces gens de bien qui auroient cru s'avilir en consacrant leur plume ou leur crédit au maintien des abus; ces hommes qui, devançant leur siècle, développèrent avec franchise les principes qu'ils avoient adoptés avec maturité, et tentèrent les premiers efforts pour faire participer leurs concitoyens aux bienfaits que la raison révéloit à un petit nombre d'esprits éclairés. Dans ce nombre on doit ranger sans contredit le marquis d'Argenson, qui, exposant ses sentimens en des écrits où son âme parait tout entière, n'y montre d'autre désir que celui de réaliser cette pensée que Voltaire avait déjà fait retentir sur la scène :

.............fonder la liberté publique
Sous l'ombrage sacré du pouvoir monarchique!

[xcvii] Nous concevons difficilement combien il y avoit alors de hardiesse, et même de témérité, à avancer des vérités devenues de nos jours triviales et communes. La Bastille, debout , étoit là pour faire justice des novateurs. Bien plus, la faveur du public n'étoit

point pour ceux qui se vouoient à ce genre d'études; ils n'avoient à espérer ni pitié ni consolation de la part de leurs concitoyens.

Il faudroit se reporter à ce temps pour juger à quels dédains étoit exposé quiconque osoit aborder de front les vices de l'ordre social, et croire à la possibilité d'un perfectionnement, quel qu'il fût. Les persécutions patentes, la censure, les lettres de cachet, n'étoient rien auprès de ces sourdes menées, de ces fades quolibets, sous lesquels la frivolité des gens du monde accabloit les hommes flétris de la dénomination d'esprits vagues, de rêveurs et de visionnaires.

Souvent même ces épigrammes ont influé sur le jugement de la postérité. Qui de nous n'est encore tenté de sourire au nom de cet abbé de Saint-Pierre,* [*1. Charles-Irénée Castel de Saint-Pierre, mort en 1743, âgé de quatre-vingt six ans.] dont la confiante philanthropie fournit longtemps matière à d'inépuisables plaisanteries? Intimement lié, par une singulière conformité de sentimens , avec le marquis d'Argenson, celui-ci convient, dans ses Mémoires, que , si ,quelque chose eût pu le détourner [cxviii] de songer au bien de son pays, c'est été le peu de succès qu'avoient obtenu les écrits de son bon ami l'abbé de Saint-Pierre.

“Ce n'est, dit M. d'Argenson, qu'en passant pour un fou et un radoteur, qu'il s'est dérobé à la haine de ceux qui étoient intéressés aux abus qu'il vouloit détruire.”

Il ne faut pas croire que le système de persécution auquel l'abbé de Saint-Pierre fut en butte se réduisit à quelques railleries contre sa réforme grammaticale, son style diffus, son orthographe indéchiffrable, ses redites perpétuelles, ou sur sa foi imperturbable à la possibilité de la paix universelle et aux merveilles du scrutin perfectionné. Après avoir été reçu de l'Académie françoise , l'abbé de Saint-Pierre en fut exclu en 1718 , par une décision presque unanime de ses collègues. Il est vrai qu'un reste de pudeur interdit de le remplacer, et son fauteuil demeura vacant jusqu'à sa mort, comme un monument de cette injustice. Enfin l'Académie, sur la proposition de Boyer, évêque de Mirepoix, décida qu'aucune oraison funèbre ne seroit prononcée à sa mort.

Privé de ses pensions et de ses honneurs, l'abbé de Saint-Pierre, réduit à une légitime plus que modeste, trouvoit encore moyen d'exercer autour de lui une libéralité généreuse.

Quels torts avoient mérité un châtiment si rigoureux ? Etoit-ce pour avoir, dans sa Polysynodie, développé l'avantage de la discussion publique [xcxix] des affaires d'État en des conseils électifs , et préféré cette forme, essayée en partie sous la régence, à l'unité despotique de Louis XIV ? Pour avoir demandé que généralement toutes les places vacantes fussent décernées au scrutin, c'est-à-dire par la voie de bulletins cachetés déposés par les égaux * [*1. A peu près sur le modèle des élections à l'Académie.] ? Le premier il osa soulever le masque qui couvroit les traits odieux de la politique du grand siècle, et dévoiler les cruautés de Louvois.* [*2. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, Genève 1757. Elles vont de 1658 à 1739.] Il alla jusqu'à contester le nom de Grand au monarque par excellence, au fastueux Louis XIV. Il avoit écrit que la mode de porter l'épée chez les gentilshommes étoit un reste de barbarie; il avoit combattu le point d'honneur, réprouvé les maîtres d'armes , le célibat des prêtres (quoique l'on n'ait jamais soupçonné la pureté de ses mœurs) , l'abus des voeux monastiques, les dangers du luxe, qu'il prenoit en telle aversion , qu'il blâmoit le goût des beaux arts comme encourageant à la fainéantise. Il soutenoit que les titres de noblesse ne devroient être que personnels. Il auroit voulu que l'on réduisît les pensions et les charges de l'État, que l'on abrégeât les procès, qu'enfin on trouvât un moyen de rendre utiles au public les académies, les sermons et les ducs et pairs. Sur quelques points, ses efforts ne furent pas complétement infructueux : ainsi, de son temps date [c] l'usage de substituer l'éloge des grands hommes de la nation aux questions oiseuses proposées jusque là pour objet des dissertations académiques.

Dans un de ses ouvrages sur l'Anéantissement futur du mahométisme, il avoit exposé, sous le voile d'une allégorie facile à saisir, les conséquences extrêmes de l'intolérance. Enfin, osant porter ses vues encore plus haut, il avoit cru trouver la panacée des maux des nations, et n'avoit pas craint d'adresser aux princes eux-mêmes ses volumineux projets de paix perpétuelle et de diète européane.

Tel est le contenu d'une vingtaine de volumes, qui ont reçu du plus vicieux de tous les hommes (le cardinal Dubois) l'épithète consacrée de Rêves d'un homme de bien.

C'étoit rêver, en effet, alors comme en tout temps , que prétendre procurer accès à la vérité, auprès des peuples sans déguisement, auprès des gens du monde sans malignité, auprès des grands sans adulation. C'étoit folie que de manquer de courtoisie envers le vice , de foi aux sophismes reçus, d'adoration pour les ténèbres de la politique. Ce furent les crimes de l'abbé de Saint-Pierre , et, lorsque l'ineptie ou le faux bel-esprit disposoient des réputations, nul ne mérita mieux d'être enseveli sous le poids du ridicule que ce réformateur sans mission, s'obstinant à estimer les hommes au delà de ce qu'ils s'estimoient eux-mêmes, ne cessant de rabâcher jusqu'à la
[ci] satiété ce qu'il croyoit bon et vrai , et sacrifiant au désir de faire un peu de bien toutes les douceurs de la vie, toutes les faveurs de la fortune, et jusqu'aux jouissances de l'amour-propre.

La secte des Économistes, qui dans l'abbé de Saint-Pierre et dans le marquis d'Argenson reconnut ses premiers apôtres,* [*1. Dupont de Nemours, Vie de Turgot.] a subi depuis un sort à peu près semblable. Accablés longtemps sous les traits du persiflage, il n'a pas fallu moins que la réalisation d'une grande partie de leurs voeux et de leurs prédictions pour rétablir dans l'opinion ces hommes honnêtes, que leur siècle avoit méconnus. Le pauvre abbé de Saint-Pierre n'eut pas même cette consolation dans la tombe; il eut tort d'être venu si tôt : sa mémoire étoit presque effacée lorsqu'elle auroit pu être réhabilitée avec honneur.

Cette priorité, dans laquelle consiste son vrai mérite, a été la cause de son oubli.

Une société peu connue, mais que l'on doit regarder comme un des symptômes précurseurs du réveil de l'esprit public , s'était organisée sous le ministère du cardinal de Fleury. Sans les renseignements qui nous ont été laissés par le marquis d'Argenson, nous ignorerions jusqu'à l'existence du Club de l'entresol , dont les

conférences se tinrent pendant sept années consécutives,* [*2. 1724-1731.] sous la présidence de l'abbé Alary.

[cii] Parmi les hommes qui prirent part à cette tentative, l'on doit remarquer Henri Saint-John, vicomte Bolingbroke,* [*1. Milord Bolingbroke, né en 1672, mort en 1751, résida en France à partir de 1715 , tantôt à Paris, tantôt à la Source, campagne voisine d'Orléans. Rappelé en Angleterre, sous le ministère de Robert Walpole, il revint en France de 1732 à 1745.] le même qui, ministre de la reine Anne, avoit réconcilié l'Angleterre avec la France, et triomphé par son éloquence des victoires même de Marlborough.

Le séjour en France de cet Anglois illustre dut être un fait grave par ses conséquences. La vue d'un homme qui avoit exercé dans sa patrie une influence singulière par le talent de la parole, chose alors inconnue chez nous et presque fabuleuse, piquoit l'amour-propre de nos beaux esprits. Ils commencèrent à envier une forme de gouvernement qui procuroit ce genre d'illustration, dont ils ne se sentoient point indignes. Ils dédaignèrent les réputations de salon, pour ambitionner les succès de tribune. Cette émulation saisit les littérateurs, les magistrats, et jusqu'aux abbés. On voit dans les lettres publiées de milord* [*2. Lettres du lord vicomte Bolingbroke, publiées en 1818 par le général Grimoard. Un grand nombre sont adressées à l'abbé Alary, président du club de l'Entresol.] Bolingbroke la part que prit ce ministre à une institution trop peu durable , et dont le modèle étoit choisi dans les mœurs angloises.

Nous ne nous étendrons pas ici sur l'objet, la [ciii] tenue, les vicissitudes de ces réunions, dont le marquis d'Argenson nous a laissé une relation pleine de charmes. Mais il importe de remarquer que ce fut dans ces conférences, où lui-même étoit chargé de la partie du droit public, qu'il conçut le plan des Considérations sur le gouvernement de la France, ouvrage auquel il travailloit dès-lors , et dont il lut A l'Entresol les premières ébauches.

La monarchie de Louis XIV, qui flattoit la vanité nationale, avoit surtout conquis la puissance de l'habitude. Mais pouvoit-on se

dissimuler la nullité d'une gloire éphémère, seul prix du renoncement à toute ombre de liberté? On jetoit un regard étonné sur ce ramas incohérent d'arbitraire, de vexations et d'abus, que l'on s'étoit cru longtemps en devoir d'adorer. On étoit fatigué du régime absolu; on s'y soumettoit pourtant, ne sachant quelle base adopter pour une réforme.

Cependant la royauté illimitée étoit nouvelle en France. Ne pouvoit-on lui opposer des souvenirs encore subsistans, faire ressortir des garanties nouvelles de vieilles institutions, relever des barrières brisées jugées déjà cent fois insuffisantes contre les envahissemens du pouvoir, retrouver enfin en des traditions plus que douteuses les articles d'une constitution primitive du royaume, dont l'existence même a toujours été problématique ? Telle étoit la marche qui s'offroit le plus naturellement à l'esprit des publicistes.

[civ] Le comte de Boulainvilliers,* [*1. Mort en 1722.] gentilhomme normand, très-noble et très-savant, mais savant surtout dans la science du quatorzième siècle, avoit découvert que le mal venoit en France de l'affranchissement des serfs; que la pure féodalité étoit le chef-d'oeuvre de l'esprit humain, l'âge d'or de la monarchie , et que pour fonder solidement le bonheur public il falloit rétablir les grands barons dans leurs droits , y compris celui de guerres privées, raviver les cours plénières, faire rentrer les mainmortables dans l'obéissance, enfin reconstituer une aristocratie forte qui ne laissât au roi que l'autorité d'un doge, au tiers-état que la liberté des paysans de Pologne.

M. de Boulainvilliers prenoit son point de départ dans l'histoire, qu'il accommodoit, il est vrai, à ses sentimens. En peut-on dire autant des prétentions parlementaires ? A Dieu ne plaise que nous voulions contester les droits de ce corps à l'estime publique.

Cependant ses titres n'étoient clairement justifiés, ni par la tradition constante, ni par le vœu national authentiquement exprimé. Courbés devant le sceptre de Louis XIV, les parlemens avoient repris une attitude plus fière depuis la mort de ce monarque. Ce n'étoient plus des conseils de légistes désignés et salariés pour rendre la justice au nom du roi. C'étoit l'imposante

union de treize cours souveraines, étroitement [cv] liées par la constitution des classes que désavoua toujours la couronne, s'érigeant audacieusement en États généraux au petit pied, en représentation permanente de la nation; possédant une part réelle au pouvoir législatif , et la totalité de la puissance judiciaire.

C'étoit un corps immuable, irresponsable, nécessaire, ne tenant ses pouvoirs que de lui seul; indépendant, non sur la foi d'une sentence écrite, mais par le résultat certain de l'hérédité, de l'esprit de famille et de la vénalité des emplois; résistant avec intrépidité aux attentats dirigés contre ses droits, et soutenant la cause du peuple quand celle-ci se rencontroit d'accord avec la sienne.

Les lits de justice, les lettres de jussion, les exils, les incarcérations, avoient suspendu, plutôt qu'arrêté, le progrès des parlemens, et la nécessité où se voyoient chaque fois les ministres de les rappeler, après de courts intervalles, ne faisoit qu'ajouter à leur force et à leur popularité.

Si la suppression des parlemens a laissé des regrets légitimes sous le rapport de l'indépendance judiciaire, qui depuis ne fut jamais aussi complète, leur lutte obstinée contre les refus de sacremens et les entreprises de l'intolérance religieuse ajoutent à la reconnoissance qui leur est due. En plus d'une circonstance on a pu regretter leur disparition.

Néanmoins, à côté des bienfaits que l'on doit aux compagnies judiciaires, on ne peut se dissimuler la gravité de quelques-uns des reproches [cvi] qu'elles ont encourus ; l'inutilité de leur résistance, toujours, en définitive, paralysée par la volonté royale; les inconvéniens d'un système d'immobilité qui repoussoit les améliorations les plus utiles, soit qu'elles fussent adoptées par l'autorité, soit que l'opinion publique les provoquât; la rigidité d'un jansénisme non moins intolérant quelquefois que l'hypocrisie jésuitique; enfin une propension mal déguisée pour la routine et les préjugés, une partialité souvent choquante dans leurs arrêts. Que penser de cette indépendance si vantée qui ne reposoit que sur le trafic et la vénalité des attributions judiciaires?

“Quel Etat* [*I. Madame de Staël.] que celui où les tribunaux sont en protestation permanente contre l'autorité ; où l'ordre établi n'est lui-même qu'un abus; où tous les rouages de l'état sont constamment entravés par des résistances partielles qui gênent l'action du pouvoir sans profiter en rien à la liberté publique ?...”

Favorisés en ce sens par les événemens, les parlemens eurent plus souvent à résister au mal qu'au bien. On leur sut gré moins encore des services qu'ils rendirent que des iniquités qu'ils prévinrent ou qu'ils empêchèrent. En effet, les ministres d'alors étaient rarement heureux en innovations. Pareille chose s'est vue pourtant, et les parlemens n'en devinrent que plus intraitables.

[cvii] Turgot, Necker, Brienne, en firent l'épreuve. M. d'Argenson, sans avoir été appelé personnellement à des tentatives semblables, ne paroit pas moins se méfier de leur obstination routinière que de la susceptibilité d'un gouvernement ombrageux.

Parmi les antagonistes déclarés des parlemens, se retrouve au premier rang Voltaire'. C'est lui dont les attaques furent les plus vives et les plus sensibles. Il fit plus contre eux que n'avoient pu les rois; il les dénonça à l'opinion, leur reprochant la barbarie de la législation dont ils étoient les exécuteurs, et, seul contre leur ligue puissante, remporta des victoires encore célèbres. Voltaire* [*1. Son Histoire du Parlement, écrite en 1770.] témoignoit particulièrement son aversion pour la vénalité des charges de judicature. Le marquis d'Argenson partageoit à un certain point cette opinion, et ce n'étoit pas un des moindres abus parmi ceux qu'il eût voulu déraciner.

“Misérable invention, s'écrie-t-il dans ses Considérations sur le gouvernement de la France, qui a produit tout le mal qui reste à redresser aujourd'hui, et par où les moyens en sont devenus plus pénibles! car il faudroit les revenus de l'État pour rembourser seulement les principaux officiers, qui nuisent le plus.”

Dans un temps où les affections héréditaires occupoient une grande place dans la vie, il falloit [cviii] quelque effort pour s'isoler ainsi

de toute prévention. Le marquis d'Argenson, élevé dans la famille parlementaire des Caumartin, avoit été conseiller au parlement dans sa jeunesse, et conserva toute sa vie avec les membres les plus distingués de ce corps des relations intimes. Au surplus, ce préjugé n'est pas, à beaucoup près, le seul dont il ait su s'affranchir.

Il faut lire dans ses ouvrages avec quelle rudesse il caractérise la monstruosité du régime féodal, et le danger des priviléges de naissance.

"Plusieurs personnes qui ne raisonnent que partialement, dit-il en terminant son livre , concevront d'abord du chagrin contre l'auteur, et diront, pour toute réfutation , que c'est un écrivain de la lie du peuple qui s'est indigné contre une élévation qui lui fait envie. Mais qu'on ne s'embarrasse pas de cela : il est né gentilhomme..." (Édit. de Hollande , p. 312.)

Aussi Voltaire pensoit-il lui adresser un éloge mérité en lui disant (22 juin 1739) : "Comment avez-vous eu le courage , vous qui êtes d'une aussi ancienne maison que M. de Boulainvilliers, de vous déclarer si généreusement contre lui et contre ses fiefs ? J'en reviens toujours là, vous vous êtes dépouillé du préjugé le plus cher aux hommes, en faveur du bien public, etc."

Peu confiant dans la bonne foi des parlemens, M. d'Argenson cherchoit ailleurs un point d'appui à la liberté. Le but qu'il se proposoit étoit d'affermir l'autorité royale en agrandissant sa [cix] base, de tirer parti de ce qu'avoient de populaire les souvenirs monarchiques, et d'opposer la nation aux puissances usurpées qui s'étoient interposées entre elle et son prince. Ce plan, largement conçu, et développé avec lucidité dans les Considérations sur le gouvernement de la France, n'est pas encore de nos jours indigne d'être consulté.

Après quarante ans de révolutions, nos institutions municipales sont demeurées dans une imperfection qui rappelle le temps où M. d'Argenson écrivoit, si toutefois nous n'avons pas fait des pas rétrogrades. "La révolution , disoit M. de Barante en 1821,* [*1.

Des Communes et de l'Aristocratie.] n'a proclamé que les droits individuels, et a méconnu ceux des communes. Elle a anéanti les associations communales et les a englouties dans la nation.”

Les communes avoient existé de tout temps en France , de fait plutôt que de droit; le hasard, la crainte, la politique, plus souvent l'inattention des gouvernemens, avoient permis à quelques individus de se grouper partiellement et de s'attribuer l'exercice de certains droits, dont ni les seigneurs du lieu, ni les dépositaires du pouvoir royal, n'étoient parvenus à les dessaisir. Peu de ces indépendances partielles avoient survécu aux envahissemens de la couronne et à la séquestration successive de toutes les libertés. Quelques cités pourtant avoient des échevins, [cx] des corps de ville , plus ou moins régulièrement élus par la bourgeoisie. Les coutumes, les usages, les privilèges locaux, les jurandes, les maîtrises, la variété des poids et mesures, et mille autres bigarrures ridicules, que la révolution a fait disparoître aux applaudissemens de tous et au profit de l'autorité seule, formaient à la nation un vêtement bizarre, qui cependant étoit cher à ceux que l'on en eût voulu dépouiller.

Comme condition expresse de leur réunion à la monarchie, presque toutes les provinces de France s'étoient réservé certaines prérogatives, dont la plupart étoient successivement tombées en désuétude. Un petit nombre ont conservé jusqu'à la révolution des États provinciaux; ce sont : la Bretagne, la Flandre, l'Artois, la Bourgogne, le Languedoc, la Provence, la basse Navarre, le Béarn, Foix, Marsan, Nébousan, Quatre-Vallées et Labour. Ces États étoient formés généralement des trois ordres. Leur session ne devoit durer qu'un mois. Ils étoient chargés de la répartition des impôts exigés par le roi, sans en discuter ni restreindre la quotité. Les autres généralités se nommoient pays d'élection,* [*1. L'origine de cette dénomination remonte à l'année 1356. Pendant la captivité du roi Jean, les États généraux désignèrent dans chaque province des députés ou Élus, chargés de la répartition et du recouvrement des impôts. Bientôt le roi s'attribua cette nomination. Puis ces charges, comme tant d'autres, devinrent vénales et transmissibles moyennant finances; toute l'autorité se trouvant attribuée à un commissaire du roi, conseiller d'État ou maître des requêtes, révocable à volonté et étranger à la province.] et étoient ceux où il n'en existoit [cxi] d'aucune sorte. Les intendans y régnoient en vice-

rois, suivant l'expression de M. Necker, n'ayant de compte à rendre de leur gestion qu'envers la couronne.

Les provinces à États paroissoient destinées à la longue à être ramenées à une condition semblable. Depuis plus d'un siècle la Normandie et le Dauphiné avoient été privés de leurs assemblées provinciales. M. de Machault, contrôleur général des finances, suspendit, en 1749, celles de Languedoc ; les États de Bretagne le furent à diverses reprises, notamment en 1717 et en 1752.

On attribue au duc de Bourgogne, père de Louis XV et disciple de Fénelon, le plan de généraliser les États provinciaux. Mais ce projet n'a jamais été que vaguement connu du public. Le livre du marquis d'Argenson, quoique imprimé près de trente années après qu'il eût été composé (en 1764), est encore le premier où un plan de cette nature ait été présenté sous une forme sérieuse , et en vue d'une exécution praticable.

En effet, pour connoître la vraie date de cet ouvrage , il suffit de lire la correspondance de Voltaire,* [*1. Lettres de Voltaire, des 8 mai, 22 juin, et 8 juillet 1739.] et l'on y verra que, dès 1739, les Considérations sur le gouvernement de la France [cxii] étoient composées, et l'auteur en communiquoit à ses amis des copies manuscrites. Cette antériorité de vingt-huit ans est importante à constater, puisque ce fut précisément cet intervalle qui vit éclore l'Esprit des lois, les travaux historiques de Mably, le Contrat social de Rousseau, ouvrages tous postérieurs à celui du marquis d'Argenson, et dont aucun ne l'a surpassé en sagacité, ni peut-être en hardiesse.

A quoi faut-il attribuer ce phénomène, et comment M. d'Argenson avoit-il devancé de si loin les penseurs les plus profonds de son pays?

La marche de ses idées étoit peu compliquée; jetant les yeux sur les nations voisines, il avoit fait cette remarque, aisée pour tout observateur de bonne foi, qu'il y a d'autant plus d'ordre, de richesse, de félicité, dans un pays, que l'action du gouvernement s'y

fait moins sentir; que rien n'est plus chimérique que la prétention de pourvoir à tout, et qu'en fait d'administration, la plus sage est celle qui abandonne aux hommes le soin de leurs propres affaires.

Laissons-le parler : “Qu'on voyage dans les lieux où une république avoisine un état monarchique. Il se trouve toujours des enclaves où ces souverainetés sont mêlées ensemble. On connaîtra aisément quelles sont les terres de la république, et quelles sont celles de la monarchie, par le bon état des ouvrages publics et même des héritages particuliers : ici tout est négligé, à tout est peigné et florissant. La seule [cxiii] liberté inspire le travail.” (Consid., page 64.)

Telles étoient les réflexions que lui avoit suggérées l'aspect des seuls États vraiment libres d'alors, la Suisse et la Hollande. La Hollande surtout fut sa terre de prédilection.* [*1. Nous avons vu quelle importance M. d'Argenson attachoit, pendant la courte durée de son ministère, à regagner l'amitié des Hollandois, entraînés dans l'alliance de nos ennemis. S'il ne put entièrement parvenir à faire cesser des préventions funestes, il est certain qu'il s'acquit personnellement leur estime et leur confiance, au plus haut degré. En 1745, la République députa M. de Larrey à Versailles, avec ordre de ne conférer qu'avec M. d'Argenson, comme étant l'unique ministre qui voulût sincèrement la paix. Je n'ai point connu de plus honnête homme que ce M. d'Argenson, avoit coutume de répéter, après son retour, M. de Wassenaer, plénipotentiaire au congrès de Brida.] Il 1'avoit visitée durant son intendance de Maubeuge, et, dans la province frontière qu'il avoit administrée, il avoit reconnu plus d'une trace des bienfaits de ce régime municipal, que la conquête n'y avoit pas entièrement effacés. Combien ses idées ne se fussent-elles pas agrandies à l'aspect de ces républiques du nouveau-monde, dont il avoit pressenti l'existence, et qui présentent une confirmation frappante de ses théories !

De là, passant à la France, il n'y voyoit, au lieu de cette aisance, de ce mouvement, de cette activité des pays libres, que faste et ignorance chez les grands, paresse, saleté, misère parmi le peuple. Le tableau qu'il en trace est hideux. A l'en croire, l'intérieur de la France étoit un vaste hôpital, [cxiv] un sépulcre blanchi, dont la pompe du dehors déguisoit mal la corruption du dedans. Ailleurs il

comparait le gouvernement de son temps, toujours aux expédiens, incapable de faire payer plus d'impôts à une population déguenillée, recourant aux ressources les plus immorales pour soutenir un luxe scandaleux et des guerres inutiles, à une vieille comtesse ruinée qui abandonne ses terres pour venir à Paris tenir une maison de jeu, et donne encore des fêtes avec l'argent des cartes. Tel étoit donc alors cet ancien régime, objet de tant de regrets !* [*1. Il seroit aisé de fournir, à l'appui de cette déposition, d'autres témoignages non moins respectables. Qu'on lise entre autres la Dixieme royale de M. de Vauban, et l'on ne sera point tenté de taxer M. d'Argenson d'exagération dans ses tableaux. L'Esprit des lois expose également cette opinion d'une dépopulation graduelle de l'Occident, et particulièrement de la France, à partir du moyen âge.]

Mais où trouver la cause de cette décadence ? Falloit-il, pour être né sous un prince héréditaire, renoncer à toutes les séductions de la liberté, subir, en quelque sorte, le châtiment d'un péché originel dont l'Église n'a point fait mention ? Cette injustice répugnoit au jugement du marquis d'Argenson. Il ne pouvoit voir dans l'avilissement des peuples une clause indispensable de leur soumission à l'autorité d'un monarque. Il lui sembloit même qu'en France la personne du roi ne tiroit aucun profit réel du despotisme; qu'au contraire, le pouvoir y résidoit [cxv] aux mains d'une aristocratie coalisée, d'une Satrapie usurpatrice, dont le roi étoit le premier esclave. Il y a, pensoit-il, identité d'intérêts entre le trône et le peuple pour combattre cet ennemi commun. C'est à cette ligue immortelle de prétentions surannées et de cupidités toujours nouvelles qu'il convient d'opposer, pour le salut de la monarchie , des assemblées provinciales démocratiques, et des magistrats populaires dans toutes les bourgades.

“Les élections libres, poursuivoit-il , n'ont été nulle part causes de désordre, et ne peuvent être un sujet réel d'inquiétude pour un monarque sage et bien intentionné. Le peuple a-t-il détruit ou affoibli la monarchie, quand on lui a permis d'avoir ses magistrats, comme le roi a les siens ?”* [*I. Considérations sur le gouvernement de la France.]

“L'administration populaire sous l'autorité d'un souverain ne diminue pas la puissance publique. Elle l'augmente même , et seroit la source du bonheur du peuple. La démocratie est autant amie de la monarchie que l'aristocratie en est ennemie.”

“Quelle belle idée, ajoute cet auteur, que celle d'une république protégée par un roi, et qui se gouverne d'autant mieux qu'elle est mieux protégée.”

Si ces nobles paroles n'ont pas été plus généralement accueillies, si d'eux-mêmes peu de gouvernemens [cxvi] en ont voulu faire l'épreuve , du moins ne pouvoient-elles partir que d'un cœur généreux. Il n'y avoit qu'une belle âme qui pût augurer ainsi des rois et des peuples, et se confier aveuglément à la possibilité comme au succès de leur mutuelle alliance !

Il est inutile de pousser plus loin l'analyse de ce système, auquel M. d'Argenson consacre des pages dignes de Montesquieu et de Rousseau. Mais une réflexion dont il est difficile de se défendre à cette lecture, c'est que, si certaines erreurs politiques se perpétuent d'âge en âge d'une manière affligeante, la vérité aussi conserve la même persistance, et se retrouve dans les méditations et les écrits des hommes de bon sens, en quelque siècle qu'ils aient vu le jour. Nous renvoyons à l'ouvrage lui-même, et nous osons affirmer que, malgré la distance qui nous sépare du temps où il fut écrit, il s'y trouve peu de pensées que démentît aujourd'hui tout ami sincère du bien public. En est-il beaucoup parmi ceux de la même époque, les plus vantés et les plus dignes de l'être, dont on puisse dire autant ?

Vingt années après que le marquis d'Argenson eut composé ses Considérations sur le gouvernement, parut le Contrat social. La démocratie pure, justifiée par le philosophe génevois , semble assurément bien au delà du but que s'étoit proposé le ministre éclairé, mais fidèle et dévoué, de Louis XV. Cependant il existe entre les [cxvii] théories de ces deux hommes d'État plus d'analogie qu'on ne le croiroit d'abord. Que devenoit la France, si le système municipal du marquis d'Argenson eût été suivi dans toutes ses conséquences ?

On eût pu la considérer comme l'assemblage d'une multitude de cantons s'administrant eux-mêmes sous le protectorat d'un chef unique.* [*1. Grimm, dans sa Correspondance, parle ainsi du plan proposé par le marquis d'Argenson : “De petits cantons se gouvernant eux-mêmes, sous l'autorité d'un monarque, auroient des mœurs, du patriotisme, de l'économie, et ne n pourroient porter aucun ombrage au gouvernement. A moins d'une révolution de cette espèce, la France sera vraisemblablement longtemps exposée au fléau de la finance, et ceux qui regretteroient dans ce changement les avantage prétendus du boulevard parlementaire seroient sans doute de bonnes gens, mais à coup sûr des gens de vue courte et dupes de mots.”] La liberté de détail sous un roi modérateur et garant de la paix publique , cette idée se retrouve à chaque ligne. Rousseau admettoit si bien cette conception fédérative, qu'en trois passages différens du Contrat social il prend soin de s'étayer de l'autorité du marquis d'Argenson, dont le souvenir étoit encore vivant, et dont un manuscrit inédit s'étoit trouvé entre ses mains. Au livre III, chapitre 8, Rousseau ajoute encore cette note : “Je n'ai pu me refuser au plaisir de citer ce manuscrit, quoique non connu du public , pour rendre hommage à la mémoire d'un homme illustre et respectable, qui avoit conservé jusque dans le ministère le cœur d'un [cxviii] vrai citoyen, et des vues droites et saines sur le gouvernement de son pays.”

Voilà peut-être, lorsque les Considérations sur le gouvernement de la France furent imprimées pour la première fois (Amsterdam, 1764, chez Marc-Michel Rey), ce qui donna lieu au bruit que cet ouvrage étoit de Jean-Jacques Rousseau , qui auroit emprunté le nom d'un ministre connu. Il seroit bien superflu de s'attacher à réfuter cette erreur. Les opinions du marquis d'Argenson étoient connues de son vivant ; il n'en faisoit point mystère, et ses écrits les plus remarquables avoient été entre les mains de ses amis et des académiciens ses collègues.

Les Considérations sur le gouvernement de la France paroissent être l'ouvrage auquel M: d'Argenson ajouta le plus de prix, celui par lequel il eût souhaité se faire un nom littéraire , si cette tentation eût dominé son esprit; il faut ajouter : s'il eût pu le faire sans danger pour son repos et pour la grandeur de sa famille , qui fut toujours, et malgré tout, une de ses pensées dominantes. Cependant cet écrit est loin d'avoir été le seul dont la composition

occupât ses loisirs. Dans l'intervalle de ses fonctions publiques , c'est-à-dire pendant une grande partie de son existence, il se livroit habituellement au travail de cabinet, ne se permettant que rarement les distractions du grand monde. “Vous ne soupez pas, lui écrit Voltaire (9 août 1744), et je ne dîne jamais. Comment nous rencontrer?”

[cxix] Ce genre de vie, contraire aux usages reçus, ne contribuoit pas peu à lui donner de la singularité.

Ses traits offroient une grande analogie avec ceux de son frère; tous deux étoient d'une taille avantageuse. Lorsqu'ils devinrent ministres en même temps, cette qualité commune aidoit à les confondre.* [*1. Sans insister sur la mauvaise plaisanterie : Lequel des deux? non pas seulement les écrits sérieux, mais les libelles et les pamphlets contemporains, ne sont remplis que des témoignages multipliés de leur conformité et de leur ressemblance.] Mais le frère aîné étoit loin de porter dans la société cette amabilité, ce désir de plaire, qui firent du comte d'Argenson un des hommes les plus recherchés de son temps. Plus froid, plus mesuré, ne se livrant qu'à des amis intimes, raisonnant juste, mais sans la même grâce dans la façon de s'exprimer, à une époque où il étoit d'usage dans la société de donner à chacun des sobriquets ridicules, les habitués de Versailles le désignèrent sous celui de d'Argenson la Bête.* [*2. M. de Maurepas avoit pour surnom Faquinet, le comte d'Argenson la Chèvre, ou plutôt Cadet, à cause de son frère aîné (la reine ne lui écrivoit jamais autrement) ; la belle madame de Flavacourt, la Poule. On voit par les lettres du chevalier de Boufflers, et celles si singulières et si divertissantes de madame de Graffigny, qu'à la cour de Lunéville régnait la même mode. Le surnom de Pampan est si bien resté à celui à qui on l'avoit donné, qu'on sait à peine qu'il s'appeloit Devaux, lecteur du roi Stanislas. Les sobriquets s'étendoient quelquefois à une société tout entière. On appeloit les personnes de qualité qui composoient celle de la duchesse du Maine les Oiseaux de Sceaux; et les bêtes de madame de Tencin étoient les gens de lettres qui se réunissaient chez elle. Duclos, parlant un jour de l'injustice de certaines réputations, ajoutoit : a N'a-t-on pas dit d'Argenson la bête, parce » qu'il avait un air de bonhomie et un ton bourgeois? Je » doute cependant qu'il y ait eu beaucoup de ministres aussi » instruits et aussi éclairés. » (Journal de madame du Hausset.)

M. de Maurepas avoit mis en grande vogue certaines inversions de noms : Or farine, d'Argenson; et Chauvelin, Velu-Toile.] “C'étoit, [cxx] dit l'auteur de l'Histoire du dix-huitième siècle, déclarer leur propre ineptie par un si » injuste surnom.” Encore étoit-ce une des moindres mortifications auxquelles dût s'attendre un homme de bien et qui ne rougit point de paroître tel.

Mais qu'on ne se figure pas qu'entièrement absorbé dans ses rêveries philanthropiques , M. d'Argenson renonçât au luxe de l'esprit et à là-propos des réparties. Le trait suivant suffit pour démentir une telle opinion.

Il existoit peu de rapports entre le département des affaires étrangères et l'administration intérieure du royaume. Néanmoins , il est certain que le marquis d'Argenson hasarda plusieurs tentatives afin de faire adopter ses idées de réformation, particulièrement en finances. Il obtint du roi la permission de lui exposer, en audience particulière , son projet de municipalités et d'abonnement en matière d'impôts.

[cxx] Le roi lui ordonna de le communiquer au contrôleur général (Machault). Celui-ci l'ayant écouté attentivement : “C'est fort bien, répondit-il; mais que deviendront les receveurs des tailles ?” Alors, tournant le dos à son collègue : “Apparemment, reprit M. d'Argenson, que , si l'on trouvoit le moyen d'empêcher qu'il n'y eût des scélérats, vous seriez inquiet de ce que deviendroient les bourreaux.”

“Oui, sans doute, écrivoit Voltaire à M. de Richelieu,* [*1. 19 février 1757] M. d'Argenson eût ri, et dit quelque bon mot, car il en disoit...” Mais il dédaignoit de les prodiguer en des propos futiles. On peut se former une idée juste de son genre d'esprit par ses écrits, qui, n'étant point généralement destinés au public, sont conçus dans le langage le plus familier. Aucun auteur, peut-être, n'a écrit aussi complétement comme il parle et comme il pense. C'est l'originalité, souvent la profondeur des idées, qui le caractérise, et non le clinquant des mots; ou plutôt on y rencontre

une naïveté, un laisser-aller, un décousu, qui en font le charme. Aussi Grimm disoit-il des Essais dans le goût de ceux de Montagne : “Il est impossible qu'un auteur aussi sans apprêt ne dise pas la vérité.”

La franchise, la loyauté, le bon sens, voilà déjà des qualités bien rares; mais ce qui l'est plus encore, c'est cette perspicacité qui pénètre dans [cxxii] l'avenir, véritable attribut du génie. C'est ainsi que, dans différens passages de ses notes familières , il a prédit positivement la prépondérance de l'empire russe, l'anéantissement de la Pologne, le soulèvement des colonies angloises, la régénération de l'Orient, la haute civilisation de l'Amérique, etc... Ce qu'il dit, à plusieurs reprises, de la révolution imminente dont il voit son pays menacé, n'est pas moins formel. Mais s'il la prévoyoit, il proposoit aussi des moyens efficaces pour la prévenir ; et il est probable que, si la haute aristocratie , par exemple , eût adopté le plan de conduite qu'il lui traçoit dans sa lettre : Sur le bien que les seigneurs pourroient faire dans leurs terres,* [*1. Insérée dans le Journal économique, année 1752.] elle eût prévenu une grande partie des maux que ses fautes lui attirèrent.

Versé dans les diverses branches des connoissances humaines, doué d'une érudition rare, même chez les savans, faisant de jolis vers, et ne craignant point de provoquer la muse de Voltaire, avec de la sensibilité, de l'usage du monde, un esprit caustique et délié, il faut convenir que M. d'Argenson paroît avoir marqué dans la conversation un penchant à la singularité qui lui fit tort, et donna souvent prise au ridicule. C'étoit une préférence pour certaines locutions populaires , pour des sentences proverbiales, * [*2. “J'avois un vieil oncle, écrit M. de Voyer à l'un de ses amis, qui avoit coutume de dire : Le roi de Sardaigne nous a chié du poivre, et l'Espagne va la mistanflûte.

C'étoit le même qui disoit encore qu'on ne pouvoit avoir été sis mois ministre sans avoir mérité d'être pendu.”] dont il se servoit bêtement, pour ainsi dire, plutôt que [cxxiii] d'aller chercher une périphrase moins expressive. Qu'on joigne à cette habitude une opposition prononcée à la tyrannie des idées reçues , un souverain mépris pour les graves niaiseries du moment, une foi robuste et imperturbable dans la possibilité d'un ordre de choses différent et

dans l'imminence d'une réforme sociale qui sembloit le comble de la déraison, et l'on ne s'étonnera pas qu'un homme aussi désintéressé de ce qui agitoit les autres , aussi préoccupé de ce à quoi nul ne songeoit, ait éprouvé de ses contemporains les effets de la prévention et du dénigrement.

Laissons-le parler lui-même : “J'aime le genre humain, écrivoit-il; je voudrois son bonheur. Et peut-être me trouvé-je plus touché du général que du particulier, de ma patrie que de mes amis. Où trouver des amis dignes de ce nom ? Les malheureux qui souffrent leurs maux avec douceur me frappent d'amour. Je me suis cru quelque intelligence pour remédier aux maux qui m'environnent, et pour y substituer l'ordre et la félicité. Les tableaux, les images de bonheur, me séduisent et me touchent. Je voudrois y fournir des objets , me remplir de ces spectacles de campagnes heureuses, de villes policées. Je ne hais rien, j'aime vivement.”* [*1. Manuscrits.]

[cxxiv] Enfin Voltaire le peignit d'un mot , en le disant plus propre à être secrétaire d'État dans la république de Platon * [*1. Lettre à M. de Richelieu, 4 février 1757.] qu'au conseil d'un roi de France.

Au surplus, ce défaut de dignité dans le langage, de choix dans les expressions, qui se faisoit sentir dans la conversation et dans le style du ministre, lui fut reproché bien plus encore dans ses relations officielles. C'est à cet excès de franchise, de bonhomie, à ce manque de maintien, de dehors et d'aplomb, que l'on attribua sa prompte défaveur. Du moins cette impression resta-t-elle dans le public, indépendamment des motifs beaucoup plus réels que nous avons fait connoître. “Une manière de s'exprimer triviale et basse lui fit plus de torts que ne lui en auroient fait des défauts plus graves.” (Correspondance de Grimm.)

On lui reprochoit de manquer aux rigueurs de l'étiquette, de ne pas prendre une attitude assez compassée, un ton assez digne ni assez mystérieux, avec les ambassadeurs étrangers, de vouloir accommoder avec eux toutes les affaires de gré à gré, et comme entre bons voisins, entre gens loyaux et de bonne foi. Mais aussi sa manière d'agir simplifioit considérablement la besogne, et diminuoit l'importance des subordonnés et la complication des

bureaux : car telles étoient l'insouciance habituelle des ministres et la nécessité de laisser tout faire par des inférieurs, [cxxv] que, suivant l'expression de M. d'Argenson, les garçons étoffent restés les maîtres de la boutique.

Comment en pouvoit être autrement, lorsque nous voyons les places distribuées avec une telle légèreté, que M. de Maurepas débutoit au ministère à l'âge de quatorze ans, uniquement parce que la charge avoit été jusque-là dans sa famille?* [*1. On lira plus loin des détails sur ces dynasties des Lepelletier et des Phelipeaux, presque aussi prolongées et aussi puissantes que celle des Bourbons. “Ce sont des gens bien heureux que les ministres en France, dit Bolingbroke dans une de ses lettres (février 1714). Ce sont de grands hommes depuis le berceau jusqu'au tombeau. Ils se trouvent sur une scène d'affaires, chacun suivant la prédestination de ses parens, etc”]

Bien différent de son collègue, le marquis d'Argenson passa sa jeunesse à se préparer à un ministère auquel il ne parvint que dans un âge avancé. Il se donna la peine de s'initier à ses devoirs, de fixer ses idées, d'exercer son jugement. Assidu et méthodique, rien ne sortoit de ses bureaux qu'il ne l'eût mûri et médité dans son travail particulier. Outre les dépêches officielles, il adressoit de sa main, aux ambassadeurs près les cours étrangères, des lettres confidentielles fort étendues sur les événemens et la politique du moment. Telle fut sa correspondance avec M. de Vauréal, ambassadeur en Espagne, que nous avons sous les yeux, et dont nous avons cité quelques fragmens.

<>[cxxvi] Si les manières simples et l'esprit solide du marquis d'Argenson prêtaient aux épigrammes de la cour, il fut différemment jugé par les chargés d'affaires étrangers. Ceux-ci , moins sensibles aux atteintes d'un ridicule auquel eux-mêmes ne pouvoient toujours se flatter d'échapper, ne considéraient que sa loyauté et sa droiture, dont ils se plaisoient à témoigner. “Je suis bien aise de vous dire, lui écrivoit Voltaire,* [*1. 26 décembre 1744.] que les ministres étrangers sont enchantés de vous , qu'ils aiment vos mœurs et respectent votre esprit. Ce que je vous dis là est à la lettre ; comptez sur la vérité de votre ancien, et très-ancien , serviteur.”* [*2. “Je dois à l'amitié qui nous lioit, le marquis

d'Argenson et moi, l'éloge de ce ministre; mais je dois aussi à la vérité ce que j'ai pensé de ses talens. Il n'y eut jamais un plus honnête homme, aimant plus son roi et sa patrie. Jamais aucun ministre n'a apporté, en arrivant en place , autant de connoissances et de théorie. Elles étoient le fruit d'une longue étude et de la plus grande application. Le marquis d'Argenson avoit un grand sens et une bonne judiciaire. Mais, peu au fait de la cour, il n'avoit jamais pu acquérir cet esprit d'intrigue si nécessaire pour s'y maintenir. Cela fit qu'il négligea les avis qu'on lui donnoit d'une prochaine disgrâce. Il crut qu'en se renfermant dans les devoirs de sa place, dans un travail réglé et assidu, il pouvoit se confier aux bontés que son maître lui marquoit. Il avoit un ennemi puissant dans le maréchal de Noailles, qui mit tout en usage pour jeter du ridicule sur son travail, et même sur sa personne. Le marquis d'Argenson est bien une preuve qu'un petit ridicule est souvent plus nuisible que de grands vices. Peut-être, à la vérité, y donna-t-il lieu par quelques réponses singulières qu'il fit à différens ministres étrangers, et par son peu d'usage de la cour. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il fut capable de grandes idées générales, et que peu o d'hommes ont apporté au ministère autant de lumières que lui." (Mémoires du marquis de Valori, ambassadeur de France à Berlin, publiés en 1820, par le comte Henri de Valori, 2 volumes in-8.)]

[cxxvii] Nous avons essayé jusqu'ici de faire apprécier, comme il mérite de l'être, cet homme d'état que Voltaire appeloit le meilleur citoyen qui eût jamais tâté du ministère. (; mai 1750.) Mais on le jugera mieux en l'écoutant lui-même exposer naïvement et sa façon de vivre, et sa façon de penser. Les personnes qui décident du mérite des livres sur leur titre , et le nombre en est considérable , ont fait un crime à celui-ci d'avoir été intitulé dans quelques éditions : Essais dans le goût de ceux de Montagne. C'étoit aspirer trop haut que de prétendre se comparer à un modèle inimitable; mais quiconque prend la peine d'ouvrir ces Essais ne peut s'empêcher de reconnaître, avec Grimm, que c'est un livré attachant parle patriotisme et le bon sens de son auteur. Ce genre d'intérêt n'est point le seul qu'on y rencontre. Ces mémoires sont au nombre des plus instructifs sur l'histoire du dernier siècle. Tel fut l'avantage de la position où se trouvoit le marquis d'Argenson. Ayant vécu longtemps à la cour, en relation intime avec ce que l'Europe renfermoit de personnages supérieurs , il conservoit [cxxviii] partout cet esprit d'observation qu'il s'était imposé depuis sa jeunesse. Il avait su partager son temps, suivant ses propres

expressions, entre la bonne compagnie et une meilleure, qui est la retraite.

N'eût-il aucun fond d'instruction solide , l'homme du monde qui écrit ce qu'il a vu et entendu dire, ne saurait manquer d'intéresser. En ce sens, disait-il encore, il peut y avoir quelque vérité dans cette plaisanterie de Molière, que o les gens de qualité savent tout sans avoir rien appris. n La fréquentation des gens instruits , l'habitude de causer de tout et avec tout le monde, donnent aux esprits les plus superficiels cette promptitude, cette aisance, cette familiarité de tous les sujets, cette quintessence de l'esprit des autres, qui offrent les apparences du vrai savoir, et qui en ont quelquefois la réalité.

Mais ce n'est pas sous ce point de vue que l'on doit envisager le marquis d'Argenson. Il ne se reposa pas sur cette maxime si commode pour l'indolence, si flatteuse pour la vanité. Ses connoissances étoient vraies, sa lecture étoit immense. C'était de sa part une habitude d'enfance de fixer en toute occasion ses observations sur le papier,* [*1. Éloge de M. d'Argenson, par M. Le Beau.] et ce soin, dans lequel il persévéra toute sa vie, ne contribua pas peu à mettre dans ses conceptions de l'ordre et de la netteté.

On voit aussi que le goût des livres était chez lui une passion, contre les excès de laquelle il [cxxix] cherchoit à se prémunir, mais qui l'entraînoit en dépit de lui-même, et par un attrait irrésistible.

Malgré la modestie avec laquelle le marquis d'Argenson parle de sa bibliothèque, objet de ses plus chères affections, on sait qu'elle étoit belle et nombreuse. Il suffit de la nommer pour la faire connaître, car elle existe encore sous le nom de Bibliothèque de l'Arsenal .* [*1. M. de Paulmy, étant gouverneur de l'Arsenal, y avoit transporté son domicile et ses livres. Il en prit possession en l'année 1755, après la mort du prince de Dombes, et la démission du comte d'Eu, dernier grand maître de l'artillerie de France.]

Il est vrai que depuis sa mort, arrivée le a6 janvier 17 57, elle fut considérablement accrue par M. de Paulmy, qui mit à la compléter

toute son ambition, tout son temps, et une partie considérable de sa fortune. Aussi parvint-il à en faire une des plus riches collections que jamais particulier ait possédées en Europe. En cela il n'y avait de sa part ni luxe ni ostentation. M. de Paulmy y passoit ses journées entières, et il est certain que, de ses cent mille volumes, il n'y en avoit, pour ainsi dire, pas un seul qu'il n'eût lu, extrait, analysé.

“Il n'y en a même qu'un petit nombre, et des moins intéressans , en tête desquels on ne trouve une notice de sa main, dans laquelle il indique ce que contient le livre, ce qu'on doit y chercher, et rapporte les anecdotes littéraires [cxxx] et bibliographiques qui concernent l'ouvrage , l'auteur et l'édition .”* [*1. Éloge de M. de Paulmy, par M. Dacier, parmi ceux de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tome XLVII. M. de Paulmy fut. aussi membre de l'Académie française , durant quarante ans, depuis 1748 jusqu'à sa mort.]

Cette bibliothèque fut vendue en 178s à M. le comte d'Artois, M. de Paulmy ne s'en réservant que la jouissance sa vie durant. Il mourut deux années après, le t 3 août 1787.

Cette conformité de mœurs et d'occupations entre le marquis d'Argenson et son fils nous autorise à compléter cette notice en y joignant quelques mots sur la vie de celui-ci.* [*2. Marc-Antoine René de Voyer de Paulmy.]

Né le 22 décembre 1722, à Valenciennes, durant l'intendance de son père, M. de Paulmy se montra passionné pour les lettres dès son plus jeune âge. Voltaire fait compliment à son père de ses essais précoces en poésie (9 août 1741).

Quelques années plus tard, pendant le ministère du marquis d'Argenson, M. de Paulmy fut désigné pour accompagner en Allemagne le duc de Richelieu, chargé de demander à l'électeur de Saxe sa fille en mariage pour le dauphin. A cette occasion, Voltaire le recommandoit au roi de Prusse, et le grand Frédéric lui fait cette réponse (18 décembre 1746) : M. de Paulmy “sera reçu comme le

fils d'un ministre françois que j'estime, et comme un nourrisson des Muses, accrédité par Apollon lui-même.”

[cxxxi] Plus porté par inclination vers la culture paisible des lettres que vers le soin des affaires publiques, ce ne fut, pour ainsi dire, qu'à contrecœur que M. de Paulmy se vit élevé à des honneurs qui avoient peu de prix à ses yeux. Il fut dominé malgré lui par ce système d'hérédité dans les places , auquel il étoit difficile de se soustraire.

Le comte d'Argenson, ministre de la guerre, s'étoit attaché son neveu comme adjoint. Il le fit recevoir, en octobre 1751, secrétaire d'Etat en survivance, ayant voix au conseil des ministres. 11 le chargea de l'inspection des places frontières du royaume, où l'on faisoit, suivant un vaste système de défense, des travaux très-importans. Mais, tandis que l'on s'occupoit éveiller aux dangers d'une guerre extérieure, il étoit aussi question d'une guerre civile. Les religionnaires des Cévennes étoient dénoncés comme supportant impatiemment l'interdiction dont ils étoient frappés. Les évêques d'Alais et d'Uzès appeloient de nouvelles dragonnades. On avoit fait marcher des troupes vers ces provinces. M. de Paulmy reçut les doléances des pasteurs du Midi, eut des entretiens secrets avec plusieurs d'entre eux, et rendit compte de leurs dispositions pacifiques.

Son témoignage, joint à la modération du maréchal de Richelieu, gouverneur du Languedoc , épargna au dix-huitième siècle les horreurs d'une nouvelle persécution religieuse.

M. de Paulmy succéda au comte d'Argenson, [cxxxii] son oncle , au moment de la disgrâce de ce dernier; mais il ne remplit ce poste que du mois de février 1757 jusqu'en mars 1758, durant la plus grande agitation causée en Europe par la guerre de sept ans.

Il seroit injuste de reprocher à un jeune ministre tes fautes commises par la volonté capricieuse d'une favorite alors toute puissante, devant laquelle des hommes d'État bien plus expérimentés venoient de succomber. Ce ne fut point M. de Paulmy

qui administra durant cet espace de temps : ce fut madame de Pompadour qui révoqua d'Estrées victorieux à Hastenbeck, et combla d'honneurs Soubise battu à Rosbach.

Accablé de dégoûts, M. de Paulmy ne tarda point à donner sa démission d'une charge qu'il n'avoit guère exercée que de nom.

Le maréchal de Belle-Isle le remplaça, et, malgré une longue habitude des affaires et des talens militaires fort vantés, la guerre ne prit point une marche plus favorable.

Depuis lors, M. de Paulmy n'a plus occupé d'autres postes que ceux des ambassades, carrière plus conforme à ses habitudes pacifiques.

Déjà précédemment il avoit été chargé d'une mission en Suisse (1748-50), dont le résultat fut un renouvellement d'alliance avec les cantons évangéliques, qu'une politique peu éclairée avoir précédemment exclus. Depuis , il fut envoyé en Pologne (1762-64), s'y trouva lors le l'élection de Stanislas Poniatowsky, et demanda son rappel [cxxxiii] aussitôt qu'il apprit l'entrée des troupes russes, ne voulant point autoriser par sa présence l'avilissement de la république.* [*1. Rhulières, Histoire de Pologne.]

Enfin il remplit les mêmes fonctions auprès de la république de Venise,* [*2. De 1766 à 1770.] où deux de ses parens (le père et le grand-père du garde des sceaux) avoient autrefois résidé comme ambassadeurs .* [*3. De 1651 à 1656.]

Durant le cours de ses longs voyages, M. ce Paulmy visita encore une fois , à Ferney, le patriarche de la philosophie, dont il reçut l'accueil le plus distingué, et qui lui confioit les nouvelles publications de sa muse, consultant son goût et déférant à sa critique.* [*4. “M. de Paulmy, qui est un peu du métier, trouve maintenant que ma pièce finit bien” (l'Orphelin de le Chine.) (Lettre à M. d'Argental, 30 juillet 1755)]

Du reste , la vaste bibliothèque de M. de Paulmy suffisoit à son bonheur. L'agitation d'une carrière active n'en avoit jamais détourné sa pensée. Dans tous les pays qu'il avoit parcourus, il avoit travaillé à l'enrichir par des acquisitions nouvelles. Nulle entreprise scientifique, quelque prolongée qu'elle fût, ne rebutoit son activité laborieuse. Les vieux livres françois avoient, par la grâce et la naiveté de leur langage, ainsi que par leur intérêt historique , le plus vif attrait à ses yeux. Il possédoit en ce genre de vrais trésors.

[cxxxiv] Aussi conçut-il l'idée de les ressusciter de leur oubli, et, en les dépouillant de leur rouille antique, de mettre à la portée de tous les lecteurs les notions précieuses qu'ils renferment sur les mœurs, les amusemens et la manière de vivre de nos aieux. Tel fut le but de l'ouvrage périodique qui parut sous sa direction, et à l'aide de ses matériaux, sous le titre de Bibliothèque de romans , de 1775 à 1778; quarante livraisons se succédèrent, dans la plupart desquelles se trouvoient des articles importans fournis par M. de Paulmy. Mais quelques différends survenus entre lui et ses collaborateurs l'engagèrent à retirer son concours, et la collection continua sous d'autres auspices.

M. de Paulmy, de son côté, ne resta point oisif. Dans un cadre beaucoup plus étendu, il publia, pendant l'espace de huit ans, soixante-dix volumes in-8, sous le titre de : Mélanges tirés d'une grande bibliothèque. C'étoit , en effet, toute la substance et l'analyse de la sienne. On y trouve, rangés dans un ordre méthodique, des extraits et des jugemens sur une infinité d'ouvrages peu connus, l'histoire littéraire, scientifique, anecdotique, de presque toutes les branches des connoissances humaines. C'est une véritable encyclopédie, presque aussi complète et beaucoup plus amusante que ne le sont bien des traités ex professo, sur la littérature, l'histoire, la géographie, la morale, la jurisprudence, la théologie même, et plusieurs parties de ce vaste [cxxxv] recueil ne se trouvent nulle part ailleurs rédigées avec le même soin, ni d'une manière plus complète.

La Vie privée des François dans tous les temps et e toutes les époques de la monarchie, que M. de Paulmy fit réimprimer plus

tard en un volume séparé (1783), est le complément de ces recherches instructives.

Cet ouvrage de longue haleine, sans avoir la sécheresse des notices bibliographiques , atteste partout une rare érudition et une patience infatigable. Le style en est toujours clair et facile, mérite assez grand, lorsqu'il s'agissait de porter le flambeau de la critique au milieu d'un fatras gothique et suranné.

Cependant, en d'autres compositions littéraires, M. de Paulmy montre presque autant de grâce dans l'imagination et d'invention dans l'esprit, qu'ailleurs de jugement dans ses compilations et d'érudition dans ses analyses. Telles sont les nouvelles qu'il fit paraître d'abord dans la Bibliothèque des romans, puis réimprimer à part.* [*1. Choix de Romans de différens genres, revus, corrigés et augmentés, en deux volumes L'Histoire du Juif errant ou Roman de l'Histoire universelle eut assez de succès à l'époque de son apparition, et se lit encore avec plaisir.

Il est inutile d'ajouter que, revêtu de formes modestes, et servant principalement de cadre à l'éclaircissement de beaucoup de faits historiques, le roman de M. de Paulmy n'a pas le moindre rapport avec les gigantesques épopées ou dramaturgies socialistes enfantées de nos jours sous le même titre.

Quelques chansons de M. de Paulmy ont été mises en musique par Rouget-de-Lisle.]

Après cette énumération bien incomplète des titres de M. de Paulmy à la reconnoissance du petit nombre de; ceux qui font de la lecture une [cxxxvi] étude, aussi bien que du grand nombre qui en fait un délassement, nous n'insisterons point sur ses vertus privées.

Doué d'une piété aimable et douce, M. de Paulmy ne donna aucune prise à la médisance durant ce siècle de scandale.

Et si nous faisions appel au souvenir des gens de lettres qu'il accueillit, qu'il aida de ses exemples, de son appui, de ses conseils et de ses livres, nous sommes certains que, quelque éloge que nous entreprissions de donner aux qualités de son cœur, aux charmes de son esprit, nous ne serions démentis par aucun de ceux qui le connurent.

[1] MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON

Histoire abrégée des ministres qui se sont succédé en France depuis la naissance de l'auteur.

(Loisirs d'un ministre.)

Règne de Louis XIV.

<>Lorsque je vins au monde (en 1694), il y avoit déjà quelques années que le chancelier Le Tellier, père de M. de Louvois, étoit mort. M. Boucherat étoit revêtu de cette éminente dignité, qui eût été bien audessus de sa capacité si les temps eussent été plus difficiles; mais le pouvoir de Louis XIV étoit si bien établi, les parlemens si soumis, le droit de remontrances avoit été si restreint, ou, pour mieux dire, si bien ôté aux cours supérieures, que l'on avoit pu hardiment accorder cette place à un vieux magistrat âgé de soixante et dix ans, et devenu presque le doyen du conseil. Aussi M. Boucherat l'occupa-t-il très-pacifiquement jusqu'à l'âge [2] de quatre-vingt-quatre ans qu'il mourut, ne laissant que des filles. 11 eut pour successeur M. de Pontchartrain, qui était depuis 1689 contrôleur général des finances, et depuis 169o secrétaire d'état de la marine et du département de Paris. Ce fut lui qui engagea, en 1697, mon père à se charger du soin de la police de la capitale. M. de Pontchartrain prit la charge de chancelier comme une retraite ; effectivement, elle pouvoit être regardée comme telle en ces. temps de soumission.

Il se trouva bien heureux que le roi voulût lui accorder pour successeur dans le contrôle des finances M. de Chamillart, et dans ses départements M. de Pontchartrain, son fils. L'un et l'autre n'étoient assurément point capables de le remplacer dignement; mais ils le débarrassoient des soins les plus fatigans. Il fallut pourtant bien qu'il continuât à conseiller son fils, qui ne lui donnoit pas toute la satisfaction qu'il en devoit espérer; ce qui l'engagea, en 1714, à une retraite totale. Louis XIV étoit vieux et menaçoit ruine. M. de Pontchartrain étoit précisément du même âge; d'ailleurs il vouloit sagement éviter d'être obligé de porter au parlement l'édit qui déclaroit les princes légitimés habiles à succéder à la couronne.* [*1. L'édit fut poilé le 2 août, et M. de Pontchartrain s'étoit retiré en juillet. Il mourut en décembre 1727, âgé de quatre-

vingt-neuf ans. Le Régent lui avoit offert de reprendre les sceaux. il refusa, par ménagement pour M. d'Aguesseau, aussi bien que par amour pour la retraite.] M. Voisin fut chargé de cette opération, qui s'exécuta pourtant 'avec la soumission que l'on montra pour les ordres [3] de Louis XIV jusqu'au moment de la mort de ce monarque, arrivée, comme chacun sait, le ter septembre 1715.

M. Voisin , chancelier à peu près de la même force que M. Boucherat, mourut fort à propos* [*1. Le public étoit alors tellement soupçonneux, qu'il ne vouloit même pas croire à la mort naturelle du chancelier voisin.] au mois de février 1717. Il fut remplacé par M. d'Aguesseau, dont je parlerai dans un moment, ainsi que des ministres du présent règne. En attendant, j'observe encore que, des trois derniers chanceliers de Louis XIV, M. de Pontchartrain était, sans contredit, le plus capable. Il avoit été conseiller au parlement de Paris, abandonné par ses parens, les Phelippeaux de la Vrillière, jaloux des Phelippeaux de Pontchartrain, leurs aînés, dont ils avoient usurpé la charge de secrétaire d'État. M. de Pontchartrain fut ensuite pendant vingt ans premier président au parlement de Bretagne, et y donna des preuves de fermeté, d'habileté et d'adresse, en ménageant ces têtes bretonnes, de tout temps si difficiles à conduire.

Autant le métier de chancelier étoit aisé du vivant du feu Roi, autant le ministère des finances étoit pénible à remplir. M. de Pontchartrain ayant été assez heureux, comme nous l'avons dit, pour s'en débarrasser en 1693, elles furent confiées à M. de Chamillart, que le Roi aimoit, comme il l'a prouvé, d'une affection toute particulière. On a peine à expliquer un pareil choix, si ce n'est en supposant que, dans [4] l'esprit du Roi, la qualité d'honnête homme suppléoit à tout, et que Louis XIV s'imaginoit en savoir assez pour remédier lui-même à l'ignorance et à l'incapacité de son ministre. Jamais la France n'avoit eu autant d'ennemis sur les bras. Après les succès brillans de quelques campagnes, elle fut vaincue de toutes parts. Certes, le e plus grand génie y eût succombé. Comment M. de Chamillart y pouvoit-il suffire? Il donna dans les ressources les plus indécentes. Il détruisit le crédit public, que M. Colbert avoit soutenu au milieu des plus fortes dépenses. Il entraîna les trésoriers de l'extraordinaire des guerres en de gros emprunts, et leur fit faire banqueroute. Il créa les billets de monnoie, promesses de la caisse des emprunts, doubles et triples assignations sur les recettes générales ; emprunts au nom des

particuliers accrédités; billets des fermiers et receveurs généraux, et tant d'autres effets dont la valeur entra dans les coffres du Roi, et que le ministre laissa tomber dans le néant, sans la moindre tentative pour les soutenir. Par l'effet d'une guerre ruineuse, l'argent sortoit du royaume. D'autre part, l'infidélité dans les promesses et les paiemens fermoit toute ressource, et tout manquoit à la fois.

Enfin (en 1708) M. le duc de Bourgogne vint se jeter aux pieds du Roi pour le supplier de sauver la patrie en congédiant M. de Chamillart. Il ne falloit pas moins pour déterminer Louis XIV à se défaire de son ministre. M. de Chamillart se retira, et jamais il n'y eut d'entreprise plus difficile que celle de rétablir les affaires, quand M. Desmarets en fut chargé. Les revenus du [5] Roi étoient consommés d'avance pour deux et trois années. Les ennemis avoient entamé la frontière; les peuples étoient consternés, la famine dans le royaume; les soldats sans habits, souvent sans prêt; les magasins sans provisions; la guerre rallumée par le refus des odieuses propositions de Gertruydenberg. Louis XIV opposoit un courage invincible à tant de malheurs. M. Desmarets eut assez de génie et de ressources pour fournir aux efforts qu'il fallut faire sous peine de périr. Sa réputation produisit beaucoup. Il ne parut pas perdre l'amour de l'ordre au milieu du désordre le plus excessif. Il engagea de fidèles sujets à aider l'état de leurs richesses; il les ménagea, assura leur sort, et leur tint parole par la suite. Il choisit les moins mauvais expédiens, ceux dont le mauvais effet étoit le plus aisé à réparer au retour du calme. Enfin, il fournit à tout jusqu'à la paix générale. Il imposa le dixième; et cet impôt, qui dit produit trente millions à un ministre moins habile, n'en rapporta que dix entre ses mains. Il lui suffisoit d'effrayer les ennemis en annonçant de vastes ressources, et il évita sagement d'achever la ruine des particuliers.

Entre cette paix et la mort de Louis XIV, il préparoit de nouveaux arrangemens, et ses derniers règlemens sont encore admirés. Mais il devoit éprouver le sort de M. de Sully à la mort de Henri IV, passer ses dernières années dans une complète disgrâce, et être menacé de recherches sur sa conduite. (Il est mort en 1721, la même année que M. de Chamillart.) Peut-être l'économie et de sages règlemens pour le commerce [6] et la police du royaume, seuls moyens dont il auroit usé s'il fût demeuré en place, eussent-ils

été les meilleurs remèdes au désordre des finances; mais l'impatience du régent demandoit des voies plus promptes et plus expéditives.

Le ministère des affaires étrangères, le plus important des départemens des secrétaires d'État, avoit été confié, en 1679, à M. Colbert de Croissy, frère du grand Colbert. Il mourut en 1690. Son fils, M. de Torcy, avoit la survivance de sa charge et de son département dès 1689; mais à la mort de son père on le trouva trop jeune pour le remplacer, et, quoiqu'il eût déjà trente ans, on le mit sous la tutelle de son beau-père, M. Arnaud de Pomponne, qui avoit déjà exercé cette charge depuis 1671 jusqu'en 1679,* [*1. Il mourut en 1700. Ce fut M. de Pomponne qui signa les traités de Nimègue et Riswick.] mais que l'on avoit forcé de se retirer; non que ce ne fût un homme respectable, et même un bon ministre, mais il étoit de la famille des Arnaud, suspecte de jansénisme,* [*2. On verra plus tard que le même reproche de jansénisme exclut encore M. de Torcy du conseil de Louis XV. M. de Torcy avoit épousé Catherine-Félicité de Pomponne, fille de m. Arnaud, et sœur de l'abbé de Pomponne, ambassadeur à Venise. Il mourut en 1746, à l'âge de quatre-vingts ans.] ce qui étoit un grand crime à la cour. M. de Pomponne guida son gendre pendant trois ans, après quoi celui-ci fut en état de montrer ce qu'il étoit et ce qu'il savoit faire. M. de Torcy a conservé sa place jusqu'à la mort de Louis XIV. Sa conduite, depuis cette époque, a été celle [7] d'un vrai philosophe, et doit servir de modèle aux anciens ministres. Pour moi, qui ne le suis pas encore, mais qui pourrai le devenir un jour, je vais puiser dans la conversation de cet homme estimable des principes de conduite pour le temps où je le deviendrai, et celui où je ne le serai plus. Si l'on imprime quelque jour les Mémoires qu'il m'a fait la grâce de me communiquer, on y verra son âme à découvert, et M. de Torcy sera regardé à juste titre comme un auteur classique pour l'étude des négociateurs de tous les temps. Je doute que l'on puisse se trouver en des circonstances plus pénibles , ni s'en tirer avec plus d'honneur.

Le ministère de la guerre avait passé, d la mort de M. de Louvois, à Made Barbezieux,* [*1. 1691. M. de Barbezieux n'avoit que 23 ans en entrant au ministère. C'était le troisième fils de M. de Louvois, qui l'avoit choisi de préférence à son fils aîné, Courtenvaux, et au second, le marquis de Souvré.] son fils , qui le conserva pendant dix

années. Ce secrétaire d'État, qui avoit naturellement de l'esprit, une conception vive et prompte , et une grande habitude de détails auxquels son père l'avoit formé de bonne heure, avoit aussi de rands défauts. Il avoit été gâté, dans sa jeunesse , par tout le monde, excepté par son père. Libertin , dissipé , impertinent, et traitant quelquefois trop légèrement le militaire, qui, suivant son usage , ne lui épargnait pas jusqu'aux bassesses quand il pouvoit obtenir des grâces , et se plaignoit avec hauteur dès qu'il n'avoit plus rien à espérer, il se livroit à ses bureaux par nécessité, mais leur imposoit toujours, parce que le [8] fils de M. de Louvois, leur créateur pour ainsi dire, ne pouvoit manquer de leur inspirer du respect, de la vénération, et même de l'attachement. Louis XIV, qui connoissoit les défauts de M. de Barbezieux, s'en plaignoit dans son intérieur, le rabrouoit même quelquefois en particulier; mais il lui laissoit sa place , parce qu'il sentoit l'importance de conserver dans l'administration de la guerre l'esprit et les principes de M. de Louvois. M. de Barbezieux n'entra jamais au conseil d'État. On prétend qu'il mourut, pour ainsi dire, de rage d'y voir siéger M. de Chamillart, qu'il avoit fait attendre souvent dans l'antichambre de son père et dans la sienne ; mais, selon toute apparence, l'alliance ruineuse et mortelle que M. de Barbezieux voulut faire d'une vie libertine avec le travail et les expéditions multipliées qu'exigeoient les préparatifs de la guerre de succession d'Espagne fut ce qui causa la maladie qui l'entraîna en peu de jours au tombeau. M. Fagon, premier médecin du Roi, la jugea mortelle dès le premier instant qu'il l'eut vu. Il en fit part au Roi, qui en parut peu touché. M. de Barbezieux mourut le 5 janvier 1701, et le malheureux Chamillart fut aussitôt chargé du département de la guerre , par surcroît à celui des finances. Ces deux charges, très peu compatibles en elles-mêmes, ne pouvoient être plus mal à propos réunies. Mais cinquante ans de règne et de gloire avoient inspiré à Louis XIV la présomption de croire qu'il pouvoit non-seulement bien choisir ses ministres, mais encore les diriger et leur apprendre leur métier. Il se trompoit assurément. Il dépendoit bien de lui de [9] réunir sur la même tête les deux emplois de Colbert et de Louvois, mais il n'étoit pas en sa puissance de suppléer à leurs talens. Au bout de six ou sept ans, la tête de M. de Chamillart succomba sous le poids de ce travail. Il renonça d'abord aux finances, et bientôt après au département de la guerre. Louis XIV, incorrigible dans l'opinion d'être plus habile que tous ses ministres, lui donna pour successeur M. Voisin, qui n'en savoit guère plus que M. de Chamillart, mais qui, pour prix de sa docilité, obtint , en 1714, l'éminente place de chancelier, et réunit ainsi, jusqu'à la mort

du feu Roi, l'administration suprême de la magistrature à celle du militaire.

M. de Seignelay avoit remplacé M. Colbert , son père, seulement dans le département de la marine, avec les défauts auxquels doivent toujours craindre d'être exposés les enfans des ministres lorsqu'ils deviennent ministres eux-mêmes , c'est-à-dire la suffisance, la présomption et la légèreté. Il avoit pourtant des talens, et soutint la gloire de la marine de France, créée en quelque sorte par son père; mais il s'écarta de l'esprit dans lequel celui-ci l'avoit formée. C'étoit en vue du commerce, pour le faire fleurir, pour l'étendre, le favoriser et le protéger, que M. Colbert avoit engagé Louis XIV à avoir des vaisseaux : il étoit contrôleur-général, et faisoit dépendre la marine des finances et du commerce. Son fils , avec de l'ambition et de l'audace, réduit au seul département de la mer, le saisit sous un point de vue différent. Les finances étoient passées en d'autres mains ; il s'étoit aperçu combien [10] Louis XIV était jaloux de la gloire des conquêtes et de dominer en Europe. C'étoit en tirant parti de cette disposition de l'âme du Roi que M. de Louvois s'étoit attiré la confiance du monarque. Ce fut avec le ministre de la guerre que M. de Seignelay voulut rivaliser. Il entreprit de rendre les armes de la France aussi redoutables par mer qu'elles l'étaient par terre. Il bombarda Gênes, écrasa les Algériens, fit venir sur les vaisseaux du Roi des ambassadeurs de Siam, et les promena dans Versailles. L'année suivante il foudroya Tunis et Tripoli, donna des fêtes brillantes à Louis XIV dans son château de Sceaux. Il attaqua les Hollandais par mer, et entreprit de rétablir Jacques II sur le trône d'Angleterre, dont le prince d'Orange , son gendre, venoit de le chasser. Enfin, en 1690, la dernière année de sa vie, les flottes du Roi gagnèrent deux batailles navales dans la Manche. A sa mort, Louis XIV fit fort sagement de réunir encore une fois le ministère de la marine aux finances; mais M. de Pontchartrain étoit trop embarrassé de trouver des ressources qui sauvassent l'un pour pouvoir soutenir l'autre.

<>M. de Pontchartrain, étant devenu chancelier, laissa le département de la marine à son fils, qu'il avoit marié à mademoiselle de la Rochefoucault-de-Roye, morte en laissant un fils unique que l'on appelle aujourd'hui M. le comte de Maurepas. Je ne ferai point le portrait de M. de Pontchartrain fils ; j'en laisse

le soin à ceux qui ont eu affaire à lui pendant qu'il était ministre, et qui le connaissent encore (il n'est mort qu'en 1747). Ce que je puis dire, c'est qu'il a [11] fait sentir tous les dangers de l'hérédité dans les places de confiance et d'administration, et que le public, loin de le regretter, se crut heureux d'en être débarrassé à la mort de Louis XIV.* [*1. Pontchartrain, dit le Borgne, père de M. de Maurepas. Saint-Simon, qui ne manque pas une occasion de témoigner sa haine et son mépris pour ce personnage, dit que l'amusement du conseil de régence étoit d'invectiver Pontchartrain, de le mettre en fureur, et ensuite de lui refuser la parole quand il vouloit répondre.]

Pourtant, au travers de ses défauts, on doit lui savoir gré d'une idée un peu tardive, mais dont le succès fut décisif. Après l'affaire de Vigo , M. de Pontchartrain proposa au Roi d'armer en course, et de jouer aux armateurs de Dunkerque et de Saint-Malo ce qui restoit de navires à la marine royale. Nos batailles rangées n'étoient plus que des défaites ; cette innovation fit un tort considérable aux puissances maritimes, et devint un des motifs qui hâtèrent le plus la conclusion de la paix, en même temps qu'elle fut une épargne pour le trésor.

Deux mots suffiront sur le département et l'histoire de MM. Phelippeaux de la Vrillière, de Châteauneuf et de Saint-Florentin. C'est ainsi qu'ont été surnommés les différens individus de cette famille de secrétaires d'État que l'on pourroit comparer à la première race de nos rois. Il faut croire que Paul Phelippeaux de Pontchartrain avoit bien du mérite, ou du moins bien de l'intrigue, puisque, après avoir été douze ou quinze ans commis de MM. de Revol et de Villeroy, il fut fait , en 1600 , secrétaire des commandemens de Marie de Médicis. Cette reine [12] prit assez de confiance en lui pour le nommer secrétaire d'état aussitôt qu'elle fut régente. Il mourut en 1621 . Son fils aîné, qui étoit conseiller au parlement, gendre du fameux avocat général Talon, ne lui succéda pas; ce fut le cadet, nommé Raymond Phelippeaux d'Herbaut, d'abord greffier du conseil privé , puis trésorier des parties casuelles, et enfin de l'épargne. Il mourut en 1629, et la charge resta dans la branche cadette au préjudice de l'aînée , qui n'y revint que quatre-vingts ans après. M. d'Herbaut fut remplacé par Louis Phelippeaux de la Vrillière, qui fut pendant soixante-deux ans secrétaire d'État, sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Mais il fit si peu de bruit que l'on ignoreroit son existence sans la multitude d'édits, de déclarations et de lettres patentes qui ont été signés de lui. Il hérita du fameux Particelli d'Émery, son beau-père, qui, après avoir été le plus terrible partisan et le plus cruel exacteur du règne de Louis XIII, parvint, sous le ministère de Mazarin, à être surintendant des finances. Balthazar Phelippeaux, qui étoit conseiller clerc au parlement, quitta l'état ecclésiastique pour succéder à son père, et mourut en 1700 ; on l'appelait M. de Châteauneuf. Son fils reprit le nom de la Vrillière, et c'est peut-être celui qui a signé le plus d'expéditions; car, dès le commencement de la régence, M. le duc d'Orléans, voulant se défaire de tous les secrétaires d'État de Louis XIV, ne censerva que celui-là, parce qu'il lui parut absolument sans conséquence. L'administration des affaires de tous genres fut confiée à différens conseils; mais tout ce qui devait être nécessairement [13] signé en commandement passoit par la plume de M. de la Vrillière. Il est mort en 1725, à l'âge de cinquante-quatre ans. Son fils, que l'on appelle le comte de Saint-Florentin,* [*1. M. de Saint-Florentin, depuis duc de La Vrillière, eut en 1749 la maison du Roi et le clergé, lors du renvoi de son cousin, M. de Maurepas, le département de Paris en 1717. Il entra en 1711 au conseil des ministres , où il se maintint encore après la mort de Louis XV, et mourut en 1774.] l'a remplacé, et paroit destiné à signer et expédier toute sa vie, comme ont fait son père et son grand-père.

Régence.

Monsieur le Régent n'eut pas plus tôt pris le gouvernement du royaume, qu'il se proposa une forme d'administration toute différente de celle de Louis XIV. Soit envie de faire du nouveau , tentation presque inévitable après les changemens de règne, soit pour échapper au reproche qu'on avoit fait à Louis XIV et à ses ministres d'être despotiques et arbitraires, il confia chaque partie de l'administration à autant de conseils,* [*2. Le duc de Noailles, qui avoit des prétentions au talent. de la parole, eut une grande part à cette détermination.] mit en pleine activité ceux qui avoient été déjà formés sous le règne précédent pour les finances, le commerce et les affaires étrangères, et en créa d'autres pour la guerre et la marine.

Il voulut même en faire un de conscience, ou pour les affaires ecclésiastiques. Mais celui-ci souffrit de grandes difficultés. Tous ces conseils de détail étoient sans préjudice du conseil général [14] de régence, dont ils pouvoient être regardés comme des émanations, et de celui des parties, qui a toujours été dirigé par le chancelier.

Si la piété et toutes les vertus qui en dérivent, la probité, l'érudition, le goût des lettres, et beaucoup d'esprit , mais d'un genre différent de celui de l'administration, pouvoient faire un parfait chancelier, M. d'Aguesseau* [*1. M. d'Aguesseau est mort le 9 février 1751, âgé de quatre-vingt-trois ans. Il avoit donné sa démission de la charge de chancelier un an avant sa mort.] le seroit certainement. Mais il faut encore d'autres talens pour exercer une charge de cette importance. Le chancelier doit réunir tout ce qui constitue le grand magistrat, et tout ce qui fait le grand ministre. Il a continuellement affaire aux gens de robe , il est leur chef : il doit entendre leur langage , connoître leurs formes , et posséder l'art de e conduire les compagnies de toute espèce. Il est à la tête d'une très-difficile à gouverner, le conseil. D'un autre côté, il est ministre du Roi, et doit soutenir son autorité, mais avoir soin d'en concilier les actes avec les formes dont la négligence peut faire échouer les meilleures entreprises et les plus avantageuses au Roi et au peuple. Il doit se faire considérer et aimer, s'il est possible, de la magistrature; mais il ne doit pas la craindre. Il doit la faire respecter, mais n'en respecter les membres qu'autant qu'ils le méritent; ne pas hésiter à réformer les juge mens injustes, à punir les juges iniques et partiaux. Mais il doit mettre constamment au grand jour les raisons et les fautes qu'il est forcé de réprimer. Il doit bien distinguer surtout les fautes
[15] d'ignorance et de négligence d'avec celles d'un genre plus grave. Comme tous les autres ministres, il doit quelquefois se servir du glaive tranchant de l'autorité royale ; mais aucun n'a plus besoin que lui de prouver qu'il a parfaitement éclairé cette autorité.

M. d'Aguesseau respecte peut-être beaucoup trop la personne des magistrats, il leur donne toujours gain de cause; et, depuis la malheureuse époque de la vénalité des charges, il s'en faut bien qu'ils méritent toujours ces égards. M. le Régent avoit fait sa cour au parlement, dans un temps où il croyoit en avoir besoin, en

confiant la première dignité du royaume au procureur général. Mais les gens de robe sont sujets à prendre acte de ce qu'on leur accorde, et à former des prétentions nouvelles pour obtenir encore davantage; ils en viennent quelquefois à un tel excès, qu'il faut bien les arrêter et les réprimer. C'est à quoi M. d'Aguesseau n'est nullement propre. Il a d'ailleurs un autre grand défaut, c'est celui de ne pas se décider avec la promptitude nécessaire dans les occasions difficiles. Les fonctions d'avocat général qu'il a remplies l'ont accoutumé à balancer les opinions, et à ne prendre son parti que difficilement. Il hésite même encore quand il l'a pris, et semble s'en repentir. Mais s'il étoit à temps de corriger sa besogne, il la gâteroit plutôt qu'il ne la perfectionneroit. Je l'ai vu, pour se décider, forcé d'appeler à son aide un de ses enfans (M. de Fresnes), qui étoit alors jeune et peu capable de faire prendre à son respectable père le meilleur parti. Aussi une dame de ses amies, qui [16] avoit beaucoup d'esprit, lui dit-elle un jour : Prenez-y bien garde , monsieur le chancelier, entre vous, qui, quoique très-savant, doutez de tout, et votre fils cadet , qui ne doute de rien, vous ne viendrez jamais à bout de faire de bonne besogne. n En effet, ce grand magistrat a la conscience aussi délicate que l'esprit timide, et se fait des scrupules continuels.

M. le chancelier aime à faire des lois; il prétend attacher sa gloire à réformer notre procédure, à simplifier la marche de la justice. Mais il agit en ceci précisément comme mon ami l'abbé de Saint-Pierre , qui, dans son livre de l'Abréviation des procès, voudroit que l'on écoutât séparément chaque point de difficulté , et qu'on s'attachât à le résoudre avant d'aller plus loin ; ce qui est le vrai moyen de les éterniser: car l'esprit humain est bien subtil quand il ne s'agit que d'éluder les lois et d'embrouiller les questions. Je crains qu'en fait de législation M. d'Aguesseau ne nous fasse jamais que du replâtrage. Adorateur des vieilles formes, il veut n'en abroger aucune, et en introduire une infinité de nouvelles. Pour être législateur, il faudroit voir en grand, se détacher de ce qu'on sait le mieux, et perdre ainsi toute la supériorité que l'on tire de son savoir. C'est à quoi les érudits ne sauroient se résoudre; leur amour-propre leur persuade aisément de ne point renoncer à ce qui leur a coûté tant de peines à apprendre.

Mon père étoit d'un caractère bien différent; il savoit prendre sols parti avec promptitude et se tenir avec fermeté à celui qu'il avoit

pris. Le genre d'administration dont il avoit été chargé [17] pendant vingt ans l'avoit accoutumé à cet esprit de détail, à cette sagacité qui lui faisoit trouver tout d'un coup le point de la difficulté et les moyens de la résoudre. Il avoit des lumières, une ancienne et parfaite connoissance des formes, et, je le dis sans prévention, tous les talens d'un grand politique. Il connoissoit le parlement comme nos grands généraux connoissent ceux contre qui ils ont longtemps fait la guerre, comme le duc de Vendôme pouvoit connoître le prince Eugène, et le maréchal de Villars Marlborough. Il ne haïssait pas personnellement ce corps ; il le respectoit même. Ses membres les plus considérables étoient ses alliés par sa femme, qui étoit de la famille de Caumartin, et par sa grand'mère,* [*1. Bisaïeule.] nièce du chancelier de Chiverny.* [*2. Pierre d'Argenson avoit épousé Élisabeth Hurault, nièce de Hurault de Chiverny, chancelier de France sous Henri III, et mort en 1199, sous Henri IV. C'est à dater de ce mariage que la famille de Voyer entra dans la magistrature. Pierre d'Argenson fut grand bailli de Touraine, et convoqua en cette qualité les États de la province pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1614.] C'étoit à ces alliances qu'il devoit d'être entré dans la robe. Les fonctions de lieutenant de police sont un mélange de magistrature et d'administration. Il connoissoit aussi la cour, et savoit se ménager les gens de qualité sans les offenser ni les craindre. Il se servoit, pour cet effet , de l'avantage de sa naissance, et se faisoit un mérite de sa modestie, tandis que la morgue présidentale offusquoit ceux qui portaient un nom Illustre et distingué dans notre histoire. Il étoit aimable dans la société, et, le moment d'après [18]que ses sourcils et sa perruque noire avoient fait trembler la populace, les agrémens de sa conversation et sa gaieté de bon ton apprenoient qu'il étoit fait pour vivre dans la bonne compagnie. On étoit persuadé généralement qu'il possédoit les secrets de toutes les familles ; mais il usoit de ces connoissances avec tant de discrétion qu'il ne troubloit le repos d'aucune, et conservoit ces mystères dans son sein pour n'en faire usage qu'à propos pour le bien de l'État et celui des particuliers même. Je suis obligé de convenir que ses mœurs secrètes n'étoient point parfaitement pures, et je l'ai vu de trop près pour croire qu'il ait été dévot ; mais il faisoit respecter la décence et la religion, et en donnoit l'exemple en même temps qu'il en prescrivoit la loi.

Un tel homme étoit celui qu'il falloit au Régent pour suppléer à la foiblesse de M. d'Aguesseau, dans un moment où l'on fut obligé

d'imposer au parlement. Il fut garde des sceaux en 1 718 , et leur procès-verbal de justice de cette année contient des preuves remarquables , et j'ose dire précieuses, des talents, de l'esprit et de la fermeté de mon père.

En même temps l'opposition qui se manifestoit au conseil des finances * [*1. Ce conseil étoit ainsi composé : le maréchal de Villeroy, chef du conseil, ad honores; le duc de Noailles, et ensuite M. d'Argenson, président. Sous eux neuf conseillers, qui ont été successivement MM. Amelot, Le Pelletier des Forts, Le Pelletier de La Houssaye, Fagon, d'Ormesson , Gilbert de Voisins, de Gaumont, Baudry, Dodun, Fourqueux.] contre l'adoption du système de Law y nécessita quelques changemens. Mon père en fut fait président à la place [19] du duc, depuis le maréchal de Noailles.* [*1 . M. de Noailles, élève et neveu de madame de Maintenon, devoit être plis attaché que le Régent aux traditions de la vieille cour et à la politique espagnole. Aussi était-il difficile que M. le duc d'Orléans, sur le point d'entrer en guerre contre Philippe V, lui conservât longtemps sa confiance. Voyez les Mémoires de Saint-Simon, et même ceux de Noailles, où cette prédilection pour l'Espagne n'est point déguisée.] Celui-ci, avec beaucoup d'esprit et même autant d'acquit qu'un homme de la cour encore jeune en pouvoit avoir, a dans le caractère une sorte d'indécision, une hésitation perpétuelle, qui ne pouvoient que nuire aux soins d'une administration importante. Je ne suis pas convaincu de ce que j'ai entendu dire des défauts de son cœur, peut-être ceux sui m'en ont parlé étoient-ils prévenus contre lui; mais, si le marquis d'Effiat, premier écuyer de M. le duc d'Orléans et vice-président au même conseil , étoit moins capable de travail que son président, du moins, comme celui-ci, ne faisoit-il pas tourner la tête à ses secrétaires.

Dans la nécessité où se trouvoit le Régent de se composer un ministère à la fois ferme et fidèle, pour assurer son autorité et réprimer des résistances soudoyées par l'étranger, il ne pouvoit faire un meilleur choix que mon père. Malheureusement le crédit de celui-ci se trouva balancé par des conseils dont sa sagesse ne put écarter le danger. Ami des nouveautés et des subtilités en tous genres, le Régent se laissa aisément entraîner par les brillantes séductions du système de Law. Mon père, chargé de son exécution, sentit lui-même quel parti il eût été possible [20] d'en tirer en dirigeant ses effets et le maintenant en de justes bornes, mais aussi

combien il seroit dangereux de dépasser ces limites. C'est ainsi qu'il établit et maintint quelque temps le crédit de la banque. Il acquitta les dettes immenses de l'État et le rendit riche en lui fournissant des trésors réels, soit en espèces, soit en idées (ce qui est indifférent, pourvu que les dernières soient généralement adoptées; car, après tout, la richesse même est une affaire d'opinion).

Mon père, en bon citoyen, usa de toutes les ressources que ses lumières et son caractère lui fournissoient pour procurer cette gloire à M. le Régent, et cet avantage à l'État. Mais quand, malgré ses avis réitérés, il reconnut évidemment que l'abus que l'on avoit fait des billets de banque étoit porté à son comble, que c'étoit trahir la nation que de vouloir leur procurer une confiance injuste et forcée, il renonça * [*1. En effet, il résigna volontairement l'administration des finances six mois avant sa retraite du ministère, ne se réservant que les sceaux; Law fut fait contrôleur général. Mais l'édit du 22 mai 1720, édit qui opéroit une réduction graduelle sur les billets et les actions, ayant été rendu par le conseil de M. d'Argenson , puis révoqué deux fois vingt-quatre heures plus tard cette révocation entraîna à la fois et la retraite complète du garde des sceaux, et la chute du système que cette mesure seule pouvoit préserver si elle eût été suivie. Ainsi la victoire qu'obtint Law en cette circonstance fut la cause de sa propre perte.] aux places qui le mettoient à la tète de ces opérations. Sa retraite acheva d'en montrer l'illusion; mais le mal étoit consommé, et le malade sans espérance avant qu'il l'abandonnât. Mon père livra, pour ainsi [21] dire, l'État à son mauvais sort, content de n'avoir fait aucune fortune dans un moment où tant d'autres s'étaient ou enrichis injustement, ou imprudemment ruinés.

M. le Régent ne lui retira ni sa confiance , ni ses bontés; il le consulta même en plusieurs occasions, et se trouva bien d'avoir écouté ses avis. Mon père survécut encore plus d'un an à sa retraite , et ne mourut point de chagrin ; il avoit l'âme trop élevée pour cela.

M. d'Aguesseau, rappelé en juin 1720, fut de nouveau renvoyé à Fresnes en 1722 , et la garde des sceaux remise à M. Fleuriau d'Armenonville, qui l'a possédée paisiblement jusque après la disgrâce de M. le Duc, en 1727.* [*1. Le garde des sceaux Fleuriau

d'Armenonville mourut le 27 novembre 1728, âgé de soixante-dix-huit ans, au château de Madrid, dont il était gouverneur. Il avoit cédé sa charge de secrétaire d'État à M. de Morville, son fils, qui fut congédié en même temps que son père, en août 1727.]

M. d'Armenonville, dont la vocation provenuit d'avoir présidé avec quelque succès la chambre des vacations pendant la suspension du parlement, fut un de ces chanceliers dont tout le mérite a consisté dans leur docilité à suivre les impressions du ministère dominant, et à revêtir des marques les plus respectables de l'autorité souveraine des résolutions auxquelles ils n'ont eu aucune part.

Pour en revenir aux finances, le 5 janvier 1720 Law avoit été fait contrôleur général, et avant la fin de l'année il fut obligé de s'enfuir précipitamment et de quitter la France. Law n'avait point assez de tête pour un moment de [22] crise. Etant contrôleur général, il ne fit que sottises sur sottises. Law ne sut jamais arrêter ses idées. Il se croyoit adepte; et effectivement, des gens dignes de foi, qui l'ont connu à Venise, m'ont assuré qu'il possédoit des secrets immanquables pour gagner au jeu; ce qui ne l'empêcha point de mourir dans la misère* [*1. Law mourut A Venise en 1729.] après avoir possédé des richesses incalculables.

Malgré tout ce que j'ai dit du parti qu'il y avoit à tirer de ses idées, je suis loin de les approuver en elles-mêmes, et autrement qu'en des momens violens, et, pour ainsi dire, en désespoir de tout autre moyen. C'est Law qui a introduit parmi nous ces faux principes de métaphysique financière qui depuis n'ont fait que trop de prosélites. Qu'étoient-ce que ces changemens continuels de monnoie pour forcer, disoit-on, la circulation, sinon donner la fièvre au sang pour le faire circuler ? Quelle confiance accorder à des papiers royaux, lorsque tant d'autres obligations royales étoient tombées en un si juste discrédit ? Aussi ses actions n'eurent-elles de crédit qu'au temps de leur enflure continuelle dès qu'elles cessèrent de hausser, elles cessèrent de valoir. Que dire enfin de cette compagnie de commerce si fastueusement annoncée , et dont les espérances ne reposoient que sur des chimères? La compagnie des Indes et la Banque se détruisoient l'une l'autre, au lieu de s'entr'aider.

Le Régent fut toute sa vie la dupe des faiseurs de projets. Après Law vint M. Le Pelletier de la [23] Houssaye, qui ne régit guère les finances plus d'un an. Pendant ce court espace de temps , il entama la grande opération du visa , dont il n'étoit point auteur, mais bien M. Le Pelletier des Forts, lequel est devenu contrôleur général à son tour (14 juin 1726). Celui-ci, étant encore membre u conseil des finances, avoit proposé d'examiner l'origine de tous les billets à la charge de l'État, de n'avoir égard qu'à ceux dont l'objet sembleroit parfaitement légitime, et d'annuler tous ceux dont la réalité seroit suspecte, usuraire ou excessive. Ce projet, auquel le système de Law parut préférable comme plus expéditif, fut repris à une époque où l'exécution en étoit devenue beaucoup plus difficile qu'elle ne l'eût été plus tôt. Aussi peut-on dire que ce fut une véritable fourmillière d'abus et d'injustices.

Toutefois une remarque importante à faire est que les finances de France se sont rétablies en assez peu de temps, malgré les catastrophes de la banque et du visa : tant il est vrai que le crédit public et la circulation reprennent , pour ainsi dire, leur niveau , comme l'eau de la mer après de grandes tempêtes. Il n'y a que quelques fortunes particulières qui sont perdues sans ressource, vérité triste et accablante pour bien des gens, mais consolante pour l'État.

Sur la fin de ses jours, le Régent revint au véritable système du gouvernement françois, à l'économie et à l'ordre dans la régie. Il laissa en mourant l'intérieur du royaume beaucoup plus peuplé, plus riche et plus heureux qu'il ne l'avoit été sous Louis XIV, et même des sommes assez considérables dans les coffres du Roi.

[24] Plût à Dieu que M. le Duc* [*1. M. le duc de Bourbon, petit-fils du grand Condé, devint premier ministre à la mort de M. le duc d'Orléans. Il naquit en 1692, et mourut à Chantilly le 29 janvier 1740, laissant un fils âgé de quatre ans.] s'en fût tenu là ! A son entrée au ministère, il trouva deux choses établies par son prédécesseur : le marc d'argent haussé jusqu'à soixante-dix livres, et dans cet état depuis quatre ans, et les frères Paris à la tête des finances. L'un d'eux, qui parloit le mieux, et étoit considéré comme l'orateur de la famille (Duverney), prit bientôt l'ascendant le plus complet sur l'esprit du prince. M. Dodun, homme capable , et qui,

à quelques ridicules près, possédoit plusieurs des qualités propres à faire un bon contrôleur général, ne le fut que
de nom. * [*2. Ch.-Gaspard Dodun, membre du conseil des finances de la Régence, fut contrôleur-général du 20 avril 1722 au 13 juin 1726; il mourut en 1736.]

Les Paris mirent au jour deux vastes opérations financières qui, toutes deux, furent d'un effet déplorable à l'exécution. La première consistoit à transformer les fermes en régie. Recettes et dépenses, tout fut conduit avec un ordre aussi merveilleux qu'insuffisant. Il faut un peu laisser faire les hommes , et que leur intérêt propre les guide, afin que leurs soins se renouvellent. C'est ce qui fait que l'on régit bien par soi-même une certaine portion de fonds que l'on a sous les yeux; mais des biens éloignés doivent être affermés, pour rapporter un revenu certain. La régie des recettes et dépenses laissa de nombreux arriérés et de grandes négligences à réparer par la suite.

[25] L'autre point de spéculation regardoit les monnoies. “Ce sont, dirent-ils , les monnoies basses, et au pair avec l'étranger, qui décident du commerce d'un État.” Il est bien aisé d'établir ce qu'il faudroit faire si l'on trouvoit les finances en aussi bon ordre qu'elles l'étoient à la mort de M. Colbert; mais quand on arrive après des abus, que l'on trouve les espèces hautes depuis huit ans, qu'il s'est fait violemment une novation générale dans tous les contrats , des stipulations sur le pied des monnoies hautes,* [*1. Le marc d'argent sous Colbert était à 25 liv. -Pendant la régence il s'éleva , en 1718, à 33 liv.; en mars 1720, à 8i liv., et le 30 juillet de la même année, jusqu'à 12o liv. -Après le départ de Law, en août 1723, il était encore à 75 liv.-Sous M. le Duc, en 1724 et 25, les écus de 6 francs réduits à 3 livres, et le marc d'argent à 3o liv. - En 1726, refonte générale des monnoies, et nouvelle hausse. Le marc d'argent à 48 liv.-Ce taux n'a point varié sous le ministère du cardinal de Fleury, et est encore à peu près le même aujourd'hui.] quand les peuples enfin y sont accoutumés, quelle folie, selon moi, que de baisser subitement et sans nécessité le taux des monnoies ! C'est perdre l'État pour une pure question de mots. On commence par sacrifier le colon au rentier et les campagnes aux villes, ou plutôt on ruine les uns et les autres; car, arrivant que le débiteur tombe en faillite , le créancier en souffre lui-même, après avoir

espéré s'enrichir outre mesure. L'État éprouve un discrédit total de tant de pertes particulières.

M. le Duc se laissa donc persuader que ce seroit un grand bien que les monnoies basses. Tout ce qu'il mit du sien dans cette question fut [26] de dire : “ Dès que c'est un bon objet, arrivons y le plus tôt possible.” On précipita les diminutions , et il s'ensuivit une pauvreté ignorée sous les hautes espèces de la régence.

L'inclémence du ciel s'en mêla en 1725. Quel fut alors le conseil des Paris? On ne sauroit trop s'étonner d'un pareil sophisme. “Opposons, dirent-ils, à la difficulté des recouvremens, de plus grands recouvremens à faire. Le Roi doit beaucoup, il paie mal les arrérages : trouvons-lui des fonds pour rembourser capital et arrérages , moyennant quoi il aura du crédit, et tout ira bien.” C'est dans ce but que fut tenu le lit de justice du 8 juin 1725 , où, au milieu de la famine et du discrédit, on eut bien la cruauté de faire enregistrer une multitude de nouveaux impôts, à la tête desquels étoit le cinquantième.

Ne comprendra-t-on jamais que ce crédit, dont on parle tant, est l'effet, non la cause, d'un bon gouvernement, qu'il ne s'obtient point par la violence, que la gène l'éloigne, et que Fa F seule fidélité dans les engagemens le peut faire naître?

L'effet de pareilles mesures ne se fit point attendre. Elles entraînèrent le renvoi de M. le Duc,* [*1. II juin 1726.] dont les bonnes qualités avoient été victimes de mauvais choix et de mauvais conseils.

M. Le Pelletier des Forts, nourri dans les principes de MM. Colbert et Desmarets, se hâta de conclure un nouveau bail de fermes et un forfait avec les receveurs-généraux, et assura [27] au Roi un revenu bien net, au lieu de l'incertitude des régies.

Mais ni lui ni son successeur, M. Orry,* [*1. Mars 1730.] dont l'abord brusque et glacial dénote , assure-t-on , la sagesse et

l'amour de la justice, n'ont paru penser un seul instant au soulagement des provinces , que les diminutions subites de monnoie ont plongées dans un dépérissement dont elles seront probablement longtemps à se relever.

Ce n'est pas tout de ne point commettre des fautes, il faut savoir profiter des momens que le ciel nous donne. La paix sera-t-elle toujours conciliable avec l'honneur de la nation ? Aurons-nous toujours un roi sage , modéré dans ses goûts, également respecté de ses sujets et de ses voisins ?

Le ministère des affaires étrangères fut, à la mort de Louis XIV, soumis à un conseil aussi mal composé que celui des finances. Le maréchal d'Huxelles* [*2. Mort en 1730, à 1'âge de quatre-vingts ans.] en étoit président, et n'avoit ni profonde connoissance des affaires de ce genre , ni talens réels pour l'administration. Toute sa politique étoit celle d'un courtisan; et, quoiqu'il fût maréchal de France, son talent pour la guerre se bornoit à l'art d'imposer aux militaires subalternes, en les forçant à la discipline par beaucoup de sévérité, et les éblouissant d'ailleurs par le faste et la hauteur. Je n'ai pas bien connu son caractère, dont on a dit beaucoup de mal; mais je me rappelle sa figure , qui étoit fort extraordinaire. Ce que je sais encore, c'est qu'il faisoit [28] très-bonne chère. Les trois associés qu'on lui donna dans le conseil furent l'abbé d'Estrées, le marquis de Canillac et le comte de Chiverny. Ils n'étoient pas beaucoup plus forts que lui, mais les deux derniers étoient d'ailleurs gens d'esprit. Chiverny avait été ministre de France à Vienne, et Canillac étoit ami intime de mylord Stairs, ambassadeur d'Angleterre. Le Régent vouloit former des liaisons avec cette puissance, et changer si complétement le système politique de la France dans la vue de ses intérêts particuliers, que M. de Torcy lui devenoit non-seulement inutile, mais nuisible. Aussi, quoique M. le duc d'Orléans ne pût s'empêcher de l'estimer, se contenta-t-il de le laisser au conseil de régence, et de lui donner la surintendance des postes, sans permettre qu'il entrât dans le conseil des affaires étrangères. Cependant ce conseil n'avoit d'autre directeur ni guide que Pecquet,* [*1. Pecquet fut arrêté et emprisonné en 1740 comme chauveliniste.] qui en étoit secrétaire , et avoit été commis de M. de Torcy. Les ministres étrangers ne savoient à qui s'adresser pour toutes les affaires; l'on fut obligé de commettre, pour les entendre, un homme qui n'étoit pas du conseil, et qui n'en

a jamais été : ce fut M. d'Armenonville, qui avoit été intendant des finances, et avoit acheté la charge de secrétaire d'État de M. de Torcy, mais à condition de n'en pas exercer les fonctions.

En 1718 on fit entrer l'abbé Dubois dans le conseil des affaires étrangères ; alors ce conseil [29] n'eut plus rien à faire : Dubois devint le seul organe et le seul instrument de la politique du Régent, de ses liaisons avec les cours de Londres et de Vienne, et des grandes tracasseries avec l'Espagne et Albéroni. Ce fut sous ce ministère que fut conclu le traité de la triple alliance.

Dubois, qui depuis est devenu cardinal, étoit un de ces hommes dont on peut dire bien du mal en toute sûreté de conscience, et dont cependant il y auroit quelque bien à dire. Mais on n'ose s'expliquer sur celui-ci qu'avec timidité, de crainte d'être accusé de se déclarer partisan d'un mauvais sujet. Né dans le dernier ordre de la bourgeoisie de Brive en Limousin, il s'étoit d'abord attaché au père Le Tellier, confesseur du Roi, qui l'avoit mis en état de faire de bonnes études, ensuite à un curé de Saint-Eustache, auquel il eut le bonheur de plaire, et qui, voulant placer dans l'éducation du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans et régent, un homme incapable de faire ombrage, procura cet honneur à Dubois. Il ne fut d'abord que sous-précepteur sous un M. de Saint-Laurent dont ensuite il prit la place. Il plut à son élève en flattant ses passions. Mais le vrai coup de partie qui commença sa fortune fut de déterminer M. le duc d'Orléans à épouser mademoiselle de Blois, bâtarde de Louis XIV et de madame de Montespan (morte en 1749), malgré la grande opposition et la répugnance de Madame.* [*1. Madame Élisabeth-Charlotte, princesse palatine, mère du duc d'Orléans régent, morte en 1722; Monsieur, frère de Louis xlv, l'épousa en secondes noces, après la mort de madame Henriette d'Angleterre. Madame avoit conservé à la cour de France toute la hauteur de la noblesse allemande, et surtout l'horreur des mésalliances.] Dans ces affaires délicates, les intrigans sourds [30] et obscurs sont ceux que l'on emploie le plus utilement : aussi ce fut Dubois qui conclut cette affaire. Dubois, continuant à se rendre agréable per fas et nefas à son élève devenu son maître , ayant travaillé à lui procurer des vices plutôt que des vertus, jouit du plus grand crédit dès le commencement de la régence. Ayant d'ailleurs beaucoup d'esprit et de hardiesse, et n'étant pas retenu par aucunes considérations capables d'arrêter les bons citoyens, il se mit à la tête d'une infinité

d'intrigues qui n'avaient pour objet que l'intérêt particulier du duc d'Orléans, et n'étoient point conformes à ceux du jeune Roi et de l'État. Sa conduite étoit celle de ces âmes viles, mais politiques, qui, quand elles trouvent des obstacles d'un côté, se retournent de l'autre. Il parloit naturellement très bien lorsqu'il n'étoit pas embarrassé ; mais quand il traitoit d'affaires avec des gens dont il n'étoit pas sur, il hésitoit et bégayoit, peut-être pour se donner le temps de penser à ce qu'il avoit à répondre. Il mentoit beaucoup et étoit très-faux ; mais il ne débitoit pas ses mensonges avec autant d'effronterie qu'il les concevoit. Capable des plus grandes noirceurs, on venoit quelquefois à bout de l'en convaincre; alors il se troubloit, rougissoit, balbutioit, mais étoit toujours bien éloigné de se corriger, ni même de se repentir. Ses manières et ses propos faisoient un parfait contraste avec son habit ecclésiastique. Il juroit, blasphémoit, [31] tenoit les discours les plus libertins et les plus indécens contre la religion. Ce qui doit lui être reproché plus que tout le reste , c'est d'avoir persuadé à son prince que, dans le monde, la piété réelle et la probité ne menoient à rien , et que tout le mérite consistoit à parvenir à ses fins en cachant bien son jeu. La conclusion était que la société était nettement partagée en deux classes : les honnêtes gens imbéciles et les fripons utiles. Dans l'alternative, le choix étoit bientôt fait. Dubois avait même étendu les principes de cette mauvaise éducation jusqu'à la duchesse de Berry, fille du Régent.

Ce fut ce personnage que M. le duc d'Orléans lit secrétaire d'État au département des affaires étrangères, lorsqu'il se vit obligé de rendre à ces charges leurs fonctions.

Les liaisons du Régent avec les Anglais avoient été ménagées par l'abbé Dubois et Canillac avec Stanhope et milord Stairs; mais, Dubois ayant attiré à lui le vrai secret de cette affaire, il n'y eut plus que lui qui pût la suivre. Il étoit certainement pensionnaire de l'Angleterre , c'est-à-dire des ennemis de l'État et de la religion catholique; mais comme c'était pour le Régent qu'il cabaloit, il ne craignait pas d'être recherché par lui. En 1720, ce digne ecclésiastique eut l'archevêché le Cambray, et l'obtint avec des circonstances que, pour l'honneur de la religion, je n'ose écrire ici.* [*1. Il fut sacré au Val-de-Grâce. le 9 juin. Le cardinal de Rohan fut consécrateur, l'évêque de Nantes, Tressan, et le célèbre Massillon, évêque de Clermont, assistans. En 1723, D'assemblée du

clergé élut à l'unanimité Dubois pour président, afin, dit Duclos, qu'il ne lui manquât aucun des honneurs auxquels il pût prétendre, et qu'il n'y eût pas dans l'État un corps qui ne se fût prostitué. (Mémoires de Duclos.)

[32] En 1721 , il fut fait cardinal , et, en août 1722, déclaré premier ministre, quand M. le duc d'Orléans fut obligé de remettre au Roi , du moins en apparence, le timon de l'État. On peut bien croire que le duc d'Orléans ne songeoit qu'à faire un premier ministre postiche, et comptoit l'être en effet. Cependant, qui sait si Dubois ne seroit pas resté premier ministre en cas que le Régent fût mort avant lui? Le contraire arriva, et M. le duc d'Orléans fut obligé de prendre lui-même ce titre. (Dubois mourut le t o août 1723 , et le Régent le 2 décembre de la même année.)

Le conseil de guerre établi sous la régence eut pour chef le maréchal de Villars,* [*1.Mort à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.] déjà fameux par des victoires gagnées sur les ennemis, et qui avoient paru relever la gloire flétrie des armes de France. Ce général avoit pour défaut d'être vain, présomptueux, ou du moins d'en présenter les apparences; d'ailleurs il avoit de la grandeur d'âme, de l'esprit et un talent très-décidé pour la guerre. Mais, quelque brillans que soient ces avantages, ils ne suffisent pas pour faire un bon ministre de ce département. Aussi le Régent, en le plaçant à la tête du conseil, ne lui accorda-t-il qu'une représentation d'éclat, et non l'administratiot l'réelle. Le maréchal se flattoit qu'il auroit la distribution de toutes les grâces; mais on trouva bientôt le moyen de la lui ôter. On décida que cette distribution seroit [33] faite en plein conseil. C'auroit été une source de tracasseries épouvantables entre tous les membres. Ils aimèrent mieux travailler chacun avec le Régent , relativement aux différens corps sur lesquels ils étoient particulièrement chargés de veiller, et le laisser prononcer. Par ce moyen, le Régent se trouva disposer des grâces avec autant d'autorité que l'avoit fait Louis XIV. Il ne resta aux conseillers militaires que le soin de rédiger quelques ordonnances et règlemens de discipline; encore, lorsqu'ils proposoient de nouvelles dépenses, se trouvoient-ils soumis à l'examen et à la critique des deux derniers membres du conseil de guerre, gens de robe, qui avoient dans leurs départemens la finance de la guerre, les marchés, la distribution des fonds, enfin la véritable besogne de ce ministère. L'un étoit M. de Saint-Contest,

qui avoit été longtemps intendant des frontières; l'autre M. le Blanc, maître des requêtes. Les trésoriers, les commissaires des guerres et les entrepreneurs ne connoissoient que ces deux messieurs. Aussi M. le Blanc se rendit-il bientôt maître du terrain, et, dès que l'on rétablit les secrétaires d'État, ce fut lui qui le fut. La forme du conseil de guerre subsista pourtant encore pendant quelques années; mais M. le Blanc en fut l'âme, et eut le même crédit qu'avoit eu M. de Chamillart, et même M. de Louvois. Il n'étoit assurément pas sans talens et sans adresse pour sa conduite personnelle, et il avoit de grandes connoissances des travaux du bureau de la guerre; mais les détails de finance et d'administration militaires devinrent très-délicats au milieu des embarras qu'avoient occasionnes [34] le système de Law et ensuite le visa. En 1723, M. le Blanc fut déplacé, mis à la Bastille; on lui fit même son procès.

On lui substitua au ministère de la guerre M. de Breteuil, intendant de Limoges, homme doux et souple, mais d'une ignorance extrême. Tout le monde sait qu'un service * [*1. Il s'agit de la subtilité avec laquelle M. de Breteuil, intendant du Limousin, parvint à faire disparoître toutes les traces d'un mariage contracté par le cardinal Dubois avant son entrée dans les ordres.

M. de Breteuil est entré une seconde fois au ministère de la guerre après la mort de M. d'Angervilliers, et mourut d'un coup d'apoplexie, 1 janvier 1743. Le comte d'Argenson lui succéda. Voyez la notice.] très-essentiel qu'il rendit au cardinal Dubois le mit en place ; il se soutint sous M. le Duc par les complaisances infinies qu'il eut pour les personnes en faveur. Mais aussitôt que M. le Duc eût été exilé à Chantilly, il fut obligé de prendre sa retraite, et M. le Blanc rentra en place.

M. le Blanc mourut en 1728. M. d'Angervilliers, intendant de Paris, et qui 1'avoit été longtemps de la province d'Alsace, prit sa place. M. d'Angervilliers, fils ou petit-fils d'un fameux Partisan qui vivoit sous le ministère de M. Colbert , descendu lui-même d'un médecin et botaniste célèbre, a des talens, de l'esprit, des défauts, et surtout des ridicules.* [*2. M. Bouin d'Angervilliers, à Pige de soixante ans, était amoureux de toutes les dames de la cour, et pensoit que

toutes devoient raffoler de sa bonne mine. Il mourut ministre le 1 S février 1740.]

Le conseil de la marine fut composé comme celui de la guerre, et eut le même sort. Le [35] comte de Toulouse en étoit chef ad honores, le maréchal d'Estrées, président, et il étoit mêlé de quelques militaires marins et d'anciens intendans de marine, qui avoient tous les détails. Un ancien premier commis de M. de Pontchartrain, nommé La Chapelle, en étoit secrétaire. Comme la marine étoit alors réduite à peu de choses, ce conseil paroissoit peu important.

Aussitôt que l'on rétablit les secrétaires d'État, M. d'Armenonville, qui avoit acheté la charge de M. de Torcy, eut les expéditions de ce département. M. de Maurepas reprit la charge des Pontchartrain, ses père et grand-père; mais il n'eut que les expéditions de la maison du Roi et de Parts , sous les yeux et les ordres de son beau-père La Vrillière. Cela dura jusqu'en 1722, que M. d'Armenonville fut garde des sceaux, et M. de Morville, son fils , secrétaire d'État de la marine. A la mort du cardinal Dubois, en 1723, celui-ci passa aux affaires étrangères, et M. de Maurepas eut le département entier qu'avoit possédé son père avant la mort de Louis XIV.

Le jeune ministre de la marine est bien plus aimable que n'étoit son père, mais encore moins instruit. Il se plaît plutôt à faire des plaisanteries chue l'on peut appeler des miévreries de jeune courtisan que de vraies méchancetés et des noirceurs dont on assure que son père était capable. Mais il a connu de trop bonne heure les douceurs et les avantages du ministère, et il ne paroit pas qu'il sache encore quels en sont les devoirs et les principes. Il n'avoit que dix-huit ans lorsque ses commis lui ont dit : “Monseigneur, amusez-vous, et laissez-nous faire. Si [36] vous voulez obliger quelqu'un, faites-nous connoître vos intentions, et nous trouverons les tournures convenables pour faire réussir ce qui vous plaira. D'ailleurs les formes et les règles s'apprennent à mesure que les affaires et les occasions se présentent, et il vous en passera assez sous les yeux pour que vous soyez bientôt plus habile que nous.” Cependant il faut convenir qu'on passeroit toute une longue vie à travailler sans principes que l'on n'apprendroit jamais rien, et que l'expérience est bien plutôt le fruit des réflexions sur ce

que l'on a vu que le résultat d'une multitude de faits auxquels on n'a pas donné toute l'attention qu'ils méritent.

Depuis quelque temps, les détails confiés aux ministres sont immenses; rien ne se fait sans eux, rien chue par eux, et, si leurs connoissances ne sont point aussi étendues chue leur pouvoir, ils sont forcés de laisser tout faire à des commis qui deviennent ma4tres des affaires et par conséquent de l'État. C'est par la connoissance des formes que les subalternes sont toujours venus à bout de dominer les principaux, et, pour me servir d'une expression populaire, que les garçons sont devenus maîtres de la boutique.

On avoit formé en 1716 un conseil du dedans du royaume. Le duc d'Antin en étoit président. On y avoit placé le marquis de Beringhen et le marquis de Brancas, avec quelques conseillers d'État, ma4tres des requêtes et conseillers au parlement. Ce conseil devoit avoir le même objet de travail que le conseil des dépêches a aujourd'hui. Il ne subsista que jusqu'au rétablissement des secrétaires d'État, c'est-à-dire au plus [37] trois ans, après quoi M. de la Vrillière reprit le soin des provinces qui lui avoient autrefois appartenu. On confia le reste à MM. d'Armenonville et de Maurepas. Le ministre des affaires étrangères et celui de la guerre n'en avoient point; ce n'a été que par la suite qu'on leur en a rendu.* [*1. Il n'y avoit point sous l'ancien régime de ministre de l'intérieur. Chaque secrétaire d'État avoit un certain nombre de provinces dans ses attributions. Ainsi le comte d'Argenson, ministre de la guerre, eut ce qu'on appeloit les provinces conquises, l'Alsace, la Flandre, l'Artois, les trois évêchés, le Roussillon; il eut, en outre, Paris et l'Ile de France.]

Enfin, on joignit à tous ces conseils un de commerce, dont on donna la présidence au maréchal de Villeroy, l'homme du monde à qui M. le duc d'Orléans avoit le moins d'envie de donner du pouvoir et de la considération. On lui associa plusieurs conseillers et maîtres des requêtes, avec pouvoir de faire des règlemens pour augmenter et perfectionner les diverses branches de commerce. Quelque intéressantes que fussent les attributions de ce conseil, il en sortit peu de bonnes choses, et il fut même à peu près anéanti dès la disgrâce du maréchal de Villeroy.

Le conseil royal de commerce qui lui a été substitué ne s'assemble jamais, et, si l'on a rétabli les intendans de commerce créés sous Louis XIV, et appelé à Paris des députés de chaque ville commerçante, ces intendans et ces députés sont, pour la plupart, des commis du contrôleur général, ou tout au moins ses cliens; ils ne connoissent que lui. La finance et le commerce se [38] sont comme identifiés en France, et roulent sur le même pivot.

Des inconvéniens et de l'utilité des Conseils.

(Loisirs d'un ministre.)

Lorsque l'on eut senti l'abus des conseils établis par M. le duc d'Orléans, que l'on s'aperçut enfin qu'il falloit y renoncer * [*1. En octobre 1718. Ce même ouvrage, composé par ordre du Régent, servit cependant de prétexte à l'expulsion de l'abbé de Saint-Pierre hors de l'Académie françoise, dont il étoit membre depuis 1697. Le duc d'Orléans ne s'opposa point à cette décision; mais il empêcha l'Académie de lui élire un successeur. Ce ne fut qu'en 1743, à la mort de l'abbé de Saint-Pierre, que l'Académie élut à sa place M. de Maupertuis. Ni le récipiendaire ni le directeur ne dirent un mot, dans leurs discours, du bon abbé.], on leur donna une sorte d'extrême onction, en chargeant l'abbé de Saint-Pierre, qui les avoit d'abord approuvés, d'en faire l'apologie. Il s'en acquitta en composant un ouvrage qu'il intitula la Polysynodie, ou l'avantage de la pluralité des conseils, avec cette épigraphe tirée de Salomon : Ubi multa consilia salus. Il avoit raison à un certain point; mais il est obligé lui-même de convenir qu'autant les conseils peuvent être utiles quand ils sont dirigés, que les questions qui leur sont soumises ont été d'avance préparées par l'autorité, et que celle-ci décide souverainement après les avoir consultés, autant sont-ils dangereux lorsqu'après leur avoir donné le soin d'éclairer le pouvoir, on le leur abandonne tout entier. Alors Ils dégénèrent en vraie pétaudière; on tracasse, on dispute; [39] personne ne s'entend, et il n'en résulte que discorde et anarchie.

Pourtant, de la suppression absolue des conseils, ou du moins de l'oisiveté dans laquelle on laisse languir ceux qui grossissent encore

nos almanachs, on doit conclure que l'on ignore en France le parti que l'on en pourroit tirer. Je ne parle point de ces petites affaires particulières dont on amuse actuellement le tapis dans les conseils royaux des finances et des dépêches, lorsqu'on les rassemble, mais des ordonnances, des règlemens généraux, de tout ce qui fait loi et établit des principes fixes en administration. Les ministres ne sentent pas assez combien il leur seroit important d'obtenir des garans pour de semblables règlemens. En les prenant sur eux, ils s'exposent à répondre des difficultés qu'ils éprouvent à l'enregistrement* [*1. Par les cours souveraines.] et à l'exécution. Ils en sont souvent les victimes , et fournissent contre eux-mêmes des occasions de déplacement. Ces règlemens leur serviroient de bouclier contre les demandes injustes, et combien n'est-il pas important qu'ils s'en défendent? Pour une grâce contre règle et raison que le ministre accorde à ses protégés personnels et véritables, il est obligé d'en accorder vingt aux protégés de ses propres protecteurs, à des personnes auxquelles il n'a rien à refuser. Alors, quand on le presse, il ne sait que répondre. S'il refuse aux uns ce qu'il accorde aux autres, il se fait des tracasseries abominables. Un homme sage, en entrant en place, doit s'arranger bien plus pour pouvoir [40] refuser sans se faire beaucoup de tort, que pour pouvoir tout accorder à sa fantaisie , car il est bien sûr qu'il n'en viendra jamais à bout; mais il faut refuser sans humeur, et recevoir même avec douceur les demandes les plus déraisonnables , surtout ne pas promettre ce qu'on n'est pas sûr de pouvoir tenir.

Hoc opus, hic labor est.

Le cardinal Alberoni.

(Loisirs d'un ministre.)

Une des fortunes les plus extraordinaires que nous ayons vues de nos jours a été celle du cardinal Alberoni, qui vit encore en Italie (il n'est mort qu'en juin 1752). On ne sauroit le comparer mieux qu'à ce gros joueur * [*1. Le petit Howell, officier aux gardes, et frère de mademoiselle Howell, qui a été la dernière maîtresse du duc d'Orléans. Il étoit au jeu de madame la duchesse et n'avait rien. Il tenoit une orange, mademoiselle de Charolais la lui demanda; il

répondit qu'il n'étoit en état de rien donner à une grande princesse comme elle. Elle lui bailla un écu, et avec cet écu il gagna beaucoup cette soirée, et, ayant continué à jouer, il fit une grande fortune. (Journal, 1731.)] que nous connaissons encore dans Paris, et qui a fait sa fortune avec une seule orange qui lui avoit été donnée. Il la mit au jeu contre un écu, hasarda cet écu contre d'autres, et gagna insensiblement une somme considérable. A force de hasarder heureusement, il est parvenu à rassembler une fortune de plusieurs millions. Alberoni mit, pour ainsi dire, encore moins au jeu et gagna davantage, du moins en dignité et en réputation.

[41] Fils d'un jardinier, il fut d'abord sonneur de la cathédrale de Plaisance, sa patrie. Un évêque le prit en affection, et, lui ayant reconnu de l'intelligence et de l'activité, il le fit son secrétaire , et lui donna un canonicat. Il eut occasion de connoître dans le Parmesan le duc de Vendôme, et de lui plaire par des bassesses dont un prêtre italien seul est capable. Le duc se l'attacha, l'amena en France et de là en Espagne. Vendôme avoit besoin d'un agent sûr et discret auprès de la princesse des Ursins. Il lui donna Alberoni. Cet Italien, aussi souple en apparence qu'audacieux en effet, persuada à la princesse, qui gouvernoit absolument l'esprit de Philippe V pendant que ce monarque étoit veuf, qu'il falloit absolument lui faire épouser en secondes noces la princesse de Parme. Ce mariage s'accomplit, et la disgrâce de la princesse des Ursins en fut la suite. Alberoni se chargea de conduire la nouvelle reine. Elle lui procura le chapeau de cardinal.

Il devint son premier ministre, par conséquent celui du roi son époux. Il déploya aussitôt toute l'étendue de ses vues , tant pour dehors que pour le dedans de l'Espagne. Il rétablit l'autorité du roi dans le gouvernement, et s'en servit pour corriger beaucoup d'abus et commencer des établissemens fort Importans , qui eussent mérité d'être suivis : la population et le commerce d'Espagne y étoient intéressés. Il réforma le militaire; il le mit sur le pied le plus utile et le plus régulier. Il n'avoit jamais été que secrétaire d'un général; mais il avoit vu les armées d'assez près pour juger de ce qui pouvoit y rétablir l'ordre [42] et la discipline; et c'est là de quoi doit s'occuper un ministre : ses fonctions sont de remettre les troupes en bon état aux généraux qui doivent les commander. Alberoni s'occupa aussi heureusement de l'administration et du règlement des finances.

Cet arrangement intérieur étoit nécessaire pour préparer l'exécution des grandes vues qu'il avoit pour le dehors. Elles n'alloient pas à moins qu'à rendre l'Espagne arbitre de l'Europe entière, à lui assurer l'Italie, et à occuper si bien l'Empereur, l'Angleterre et la Hollande (que l'on appeloit alors les puissances maritimes) , qu'ils ne pourroient rien empêcher. Pour cet effet, il fit des alliances dans le Nord, et en contracta avec le Turc même. Il intrigua en France contre le duc d'Orléans, régent, et afin d'assurer à Philippe V la couronne de Louis XIV, en cas que le jeune roi Louis XV mourût. Mais avec quelque prudence que tant de grandes entreprises fussent conçues et conduites , il y en avoit quelques-unes qui se croisoient tellement, qu'elles ne pouvaient toutes réussir. La paix se fit entre la France et l'Espagne (1721), et Alberoni en fut victime'. Il soutint la disgrâce et les persécutions qui en furent les premières suites en grand homme. Il prouva qu'il étoit victime* [*1. La guerre de 1719, pendant laquelle les Anglois agirent de concert avec nous et comme nos alliés, ne dura qu'un an, mais causa la ruine de la marine espagnole, qui ne s'est jamais relevée depuis.] des circonstances, et non d'aucune faute de conduite qu'il eût commise. Il avoit voulu servir ses maîtres, comme Richelieu avoit servi le sien; [43] mais le temps , les lieux, le maître même étoffent bien différens.

Alberoni, tranquille enfin à Rome, obtint la légation de la Romagne, et fit encore parler de lui, en entreprenant une conquête pour le pape comme souverain temporel. Ce fut celle de la petite république de Saint-Marin, village situé à la vue de Rimini sur une hauteur. Cette entreprise eut tout l'air de la parodie des comédies héroïques qu'Alberoni avoit jouées en Espagne vingt ans auparavant. L'on doit du moins lui appliquer cette comparaison, tirée des jeux d'industrie, qu'un joueur ruiné, quoique habile, se conduit, en jouant aux douze sous la fiche, comme il faisoit autrefois en jouant au louis le point.

M. le cardinal de Rohan .*

[*1. Armand Gaston de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, mourut en juillet 1749, âgé de soixante-quinze ans.] (Loisirs d'un ministre.)

Selon moi, le plus parfait modèle d'un grand seigneur aimable est M. le cardinal de Rohan. Quoiqu'il n'ait au fond qu'un esprit médiocre, peu d'érudition et de lecture, qu'il n'ait jamais été chargé de grandes administrations ni traité de suite d'importantes affaires , il a un avantage marqué sur ceux qui ont le plus administré et négocié. Il n'a ni la taille, ni les traits d'un prince fait pour commander les armées; mais c'est le plus beau prélat du monde, et, quand il étoit jeune, c'étoit un charmant abbé de qualité.

[44] Il a soutenu ses thèses en Sorbonne avec éclat et distinction. On lui faisoit sa leçon, mais il la retenoit avec facilité et la débitoit avec grâce. Ayant obtenu de bonne heure l'évêché de Strasbourg et le chapeau de cardinal, il a été chargé de quelques négociations, tant vis-à-vis des princes allemands qu'au conclave de Rome. Il s'en est toujours tiré avec aisance et dignité. Assurément , si quelqu'un a pu vérifier cette expression singulière et proverbiale : Les gens de qualité savent tout sans rien apprendre, c'est lui. Sa politique a toujours été très-souple; il s'est accommodé aux temps, aux lieux, aux règnes et aux circonstances. Avec une pareille conduite il auroit pu paroître bas, mais il a su imprimer à toutes ses actions un caractère de noblesse; de sorte que les sots l'applaudissent et les gens éclairés lui pardonnent. Il s'est, suivant les occasions, déclaré pour la bulle Unigenitus, ou a laissé les jansénistes penser ce qu'ils vouloient. On l'a fait entrer au conseil de régence à la fin de l'administration de M. le duc d'Orléans , pour assurer au cardinal Dubois le même rang dont les cardinaux Richelieu et Mazarin avoient joui dans le conseil. On sentoit bien que Dubois n'étoit pas fait pour passer sur une pareille planche après quatre-vingts ans d'interruption. La naissance de M. de Rohan, les dignités dont il étoit revêtu, indépendamment du cardinalat, l'en rendoient susceptible. Mais il n'y fut que le précurseur d'un premier ministre très-indigne de l'être. Après tout, que pouvoit perdre le cardinal de Rohan à cette complaisance ? Il s'acquitte des cérémonies d'église auxquelles sa charge de [45] grand-aumônier l'oblige de la manière la plus convenable, sans trop affecter de dévotion - aussi ne l'accuse-t-on point d'être hypocrite,-et sans qu'on puisse lui reprocher d'indécence. Il représente à Strasbourg et à Saverne mieux qu'aucun prince d'Allemagne, et même que les électeurs ecclésiastiques. Sa cour et son train sont nombreux et brillans. Avec cela, il conserve cet air de décence qu'ont les membres distingués du clergé de France, et que ceux d'Allemagne et d'Italie

n'observent pas. Il est galant, mais il trouve assez d'occasions de satisfaire son Boit pour le plaisir avec les grandes princesses, les belles dames et les chanoinesses à grandes preuves, pour ne pas encanailler sa galanterie, et n'être pas du moins accusé de crapule. Le cardinal, en parlant quelquefois de lui-même, laisse entendre avec une sorte de modestie qu'il doit avoir quelque ressemblance avec Louis XIV, tant dans la figure que dans le caractère. En effet, madame la princesse de Soubise., sa mère, étoit très-belle. L'on sait que Louis XIV en fut amoureux, et l'époque de ce penchant se rapproche de l'année 1674 , qui est celle de la naissance du cardinal de Rohan. S'il y a quelque vérité dans cette anecdote , on peut ajouter que , né d'un très-grand prince, il est possible que de grands princes lui doivent aussi le jour. Sa politesse avec les particuliers qui viennent le voir, soit dans son évêché, soit à la cour ou à Paris, est certainement plus d'habitude que de sentiment; mais elle porte si bien le masque ou l'empreinte de l'amitié et de l'intérêt, que, même persuadé qu'elle n'est pas sincère, on s'y laisse [46]séduire. Dès que vous arrivez, il semble qu'il ait mille choses à vous dire, à vous confier, et bientôt après il vous quitte pour courir à un autre; mais, pendant qu'il fait tout ce qui lui plaît, il semble qu'il ne pense qu'à vous laisser le maître chez lui, qu'il vous abandonne parce qu'il craint de vous gêner et de vous importuner, tandis que ce seroit vous qui le gêneriez et l'importuneriez en restant davantage. En un mot, personne ne possède mieux le talent de plaire que le cardinal de Rohan. Mais il n'appartient pas à tout le monde d'user des mêmes moyens que lui ; il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe. Cet ancien adage peut s'appliquer à l'usage de plus d'une qualité aimable. Il y a des gens qui peuvent en négliger quelques-unes, d'autres qui doivent en employer autant qu'ils en peuvent rassembler. Encore ont-ils bien de la peine à réussir avec toutes les ressources que la nature leur a fournies.

M. le cardinal de Polignac *

[*1. Né en 1661, mort en 1741.] et M. l'abbé de Rothelin. (Loisirs d'un ministre.)

J e vois quelquefois M. le cardinal de Polignac, et il m'inspire toujours les mêmes sentimens d'admiration et de respect. Il me semble que c'est le dernier des grands prélats de l'église gallicane qui fasse profession d'éloquence en latin comme en françois, et

dont l'érudition soit très-étendue. Il n'y a plus que lui qui, ayant pris place parmi les honoraires dans l'Académie des [47] belles-lettres, entende et parle le langage des savans qui la composent. Il s'exprime, sur les matières d'érudition, avec une grâce et une noblesse qui lui sont propres. (On se souvient que M. Bossuet, que le cardinal Polignac, encore abbé, a remplacé à l'Académie françoise , en 1704, a été le dernier prélat françois qui eût un rang distingué parmi les théologiens et les controversistes.) La conversation du cardinal est également brillante et instructive. Il sait de tout, et rend avec clarté et grâce tout ce qu'il sait; il parle sur les sciences et sur les objets d'érudition comme Fontenelle a écrit ses Mondes, en mettant les matières les plus abstraites et les plus arides à la portée des gens du monde et des femmes, et les rendant dans des termes avec lesquels la bonne compagnie est accoutumée à traiter les objets de ses conversations les plus ordinaires.

Personne ne conte avec plus de grâce que lui, et il conte volontiers; mais les histoires les plus simples ou les traits d'érudition qui paroivoient les plus fades dans la bouche d'un autre trouvent des grâces dans la sienne, à l'aide des. charmes de sa figure et d'une belle prononciation. L'âge lui a fait perdre quelques-uns de ces derniers avantages; mais il en conserve assez, surtout quand on se rappelle dans combien de grandes occasions il a fait briller ses talens et ses grâces naturelles. Mon oncle, l'évêque de Blois,* [*1. Caumartin.] qui étoit à peu près son contemporain, m'a souvent parlé de sa jeunesse. Jamais on n'a fait de cours d'études avec plus d'éclat : nonseulement [48] ses thèmes et ses versions étaient excellens, mais il lui restoit du temps et de la facilité pour aider ses camarades, ou plutôt faire leurs devoirs à leur place; si bien qu'il est arrivé, au collége d'Harcourt où il étudiait, que les quatre pièces qui remportèrent les deux prix et les deux accessit étaient également son ouvrage. Étant en philosophie au même collége, il voulut soutenir, dans ses thèses publiques, le système de Descartes, qui avait alors bien de la peine à s'établir; il s'en tira à merveille, et confondit tous les partisans des vieilles opinions. Cependant, les anciens docteurs de l'Université ayant trouvé très-mauvais qu'il eût combattu Aristote, et n'ayant point voulu accorder de degrés à l'ennemi du précepteur d'Alexandre, il consentit à soutenir une autre thèse dans laquelle il chanta la palinodie, et fit triompher, à son tour, Aristote, des Cartésiens mêmes.

A peine fut-il reçu docteur en théologie, que le cardinal de Bouillon le conduisit à Rome, au conclave de 1689, où le pape Alexandre VIII fut élu. Dès chue l'abbé de Polignac fut connu dans cette capitale du monde chrétien, qui était alors le centre de l'érudition la plus profonde et de la politique la plus raffinée, il y fut généralement aimé et estimé. Les cardinaux françois et l'ambassadeur de France jugèrent que personne n'était plus propre que lui à faire entendre raison au pape sur les articles de la fameuse assemblée du clergé de France de 1682. C'était une pilule difficile à faire avaler à la cour de Rome; cependant l'esprit et l'éloquence de l'abbé de Polignac en vinrent à bout. Il fut chargé d'en [49] porter lui-même la nouvelle en France, et eut, à cette occasion, une audience particulière de Louis XIV, qui dit de lui en françois ce que le pape Alexandre VIII avoit dit en italien : Ce jeune homme a l'art de persuader tout ce qu'il veut; en paroissant d'abord être de votre avis, il est d'avis contraire, mais mène à son but avec tant d'adresse, qu'il finit toujours par avoir raison. Il n'avoit pas encore mis la dernière main à cette grande affaire lorsque la mort du pape le rappela à Rome. Il assista encore au conclave où fut élu Innocent XII, et revint en France l'année suivante, 1692.

Environ deux ans après, le roi le nomma à l'ambassade de Pologne, dans des circonstances fort délicates. Jean Sobieski se mouroit. Louis XIV vouloit, non-seulement conserver du crédit en Pologne, mais même donner pour successeur au roi Jean un prince dévoué à la France. Le prince de Conti s'étoit offert , et Louis XIV avoit chargé très-secrètement l'abbé de Polignac de s'occuper du soin de le faire élire, malgré la reine douairière* [*1. Fille du marquis d'Arquien.] qui étoit Françoise , mais qui, comme de raison, favorisoit ses enfans, et en dépit de toute cabale contraire. L'abbé, tenant ses instructions bien secrètes, étoit arrivé à la cour de Sobieski un an avant sa mor; il avoit enchanté tous les Polonois par la facilité avec laquelle il parloit latin. On 1'auroit cru un envoyé de la cour d'Auguste, si on ne l'eût entendu parler françois avec la reine, qui se laissa séduire par sa figure et son esprit, mais qui ne pouvoit [50] pas renoncer pour lui à l'intérêt de sa famille. Sobieski mourut, et la diète générale s'assembla pour lui choisir un successeur.

L'éloquence de l'abbé de Polignac, les promesses et les espérances dont il leurra les Polonois, eurent d'abord tant de succès, qu'une bonne partie de la nation, ayant à sa tête le Primat, proclama le prince de Conti; mais, dans le même moment, les sommes qu'avoit répandues l'électeur de Saxe furent cause qu'il y eut une double élection, dans laquelle ce prince allemand fut élu. L'un et l'autre prétendant à la couronne arrivèrent pour soutenir leur parti, et continuèrent d'employer les moyens qui leur avoient d'abord réussi. Mais ceux de l'électeur étoient plus effectifs et plus solides : il avoit de l'argent et même des troupes. Au contraire , le prince de Conti, après avoir reçu les honneurs de roi à la cour de France, aborda sur un seul vaisseau françois à Dantzick, et y séjourna pendant six semaines, mais sans avoir d'autres moyens pour faire valoir la légitimité de son élection que la bonne mine et l'éloquence de l'abbé de Polignac. Ces ressources se trouvèrent bientôt épuisées; le prince de Conti et l'abbé même furent contraints de revenir en France.

Quoique l'on fût trop juste et trop éclairé à la cour de Louis XIV pour ne pas sentir que ce n'étoit pas la faute de l'ambassadeur si sa mission n'avoit pas eu un plus glorieux succès , il fut cependant exilé de la cour pendant quatre ans. * [*1. Dans son abbaye de Bonport.]Il employa ce temps utilement pour augmenter [51] la masse de ses connoissances, qui étoit déjà si grande. Enfin, en 1702, il fut renvoyé à Rome , en qualité d'auditeur de Rote. Il y trouva de nouvelles occasions de briller et de se faire admirer, et en fut récompensé parla nomination du roi Jacques d'Angleterre au cardinalat.

